LA VIE DE SAINT CYPRIEN EVÊQUE DE CARTHAGE AVEC LA CRITIQUE DE SES ECRITS



LA VIE
DE
SAINT CYPRIEN
Evêque de Carthage

AVEC
LA CRITIQUE
DE
SES ECRITS.



A AMSTERDAM

[illegible]

LA VIE
DE
SAINT CYPRIEN
Evêque de Carthage
AVEC
LA CRITIQUE
DE
SES E'CRITS



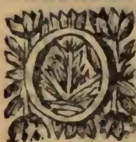
Ex libris Joannis Clerici

A AMSTERDAM

M DC LXXXIX.



LA VIE DE S. CYPRIEN.



ON est obligé de la meilleure Edition des Oeuvres de S. Cyprien, à *Jean Fell* Evêque d'Oxford, à qui le Public est aussi redevable de plusieurs autres Ouvrages des Anciens, qu'il a le premier publiez, ou qu'il a fait rimprimer plus correctement, ou avec quelques additions. Ceux qui l'ont connu assurent qu'il emploioit à cela tout ce qui lui restoit de son revenu, après en avoir distribué la plus grande partie aux pauvres.

Après avoir rendu justice en peu de mots à la mémoire de ce pieux & savant Evêque, on fera ici deux choses. Premiérement on donnera en Abregé la vie de S. Cyprien; & en second lieu on rendra compte de cette Edition de ses œuvres à ceux qui ne l'ont pas encore vuë, ou qui ne peuvent pas s'appliquer à ces sortes de lectures. Mais on doit dire auparavant qu'outre la lecture des Ouvrages de S. Cyprien, &

de sa vie écrite par *Ponce* son Diacre, on a tiré beaucoup de lumiéres, pour faire l'Histoire de cet Evêque de Carthage, des Annales de *Jean Pearson* Evêque de Chester, & des *Dissertations Cyprianiques* de *M. Dodwel*. Toute la difference que l'on pourra remarquer entre ce que ces Messieurs ont dit de nôtre Martyr, & ce que l'on en va lire; c'est que ce qu'ils en disent tient beaucoup du Panegyrique, ou de l'Apologie, aussi bien que la vie de *Ponce*; au lieu que l'on a cru devoir faire son Histoire, comme l'on fait celles où l'on ne se propose uniquement que d'exposer au jugement du Lecteur des faits, où l'on ne prend aucune part. S'il se trouve quelque chose à redire dans la conduite de S. Cyprien, il est juste qu'on le sache, afin qu'on ne s'entête point si fort de lui, qu'on imite jusqu'à ses défauts, comme on a accoûtumé d'en user à l'égard des Anciens. M. Fell croioit que c'est faire [a] tort à la Religion, que de remarquer leurs fautes, & que c'est une action de pieté que de les dissimuler, ou de les nier. On est dans une opinion toute opposée, à cause de la raison que l'on vient de dire; outre que la pieté ne nous oblige à dissimuler les défauts du prochain qu'en un cas;

[a] *In Praef.*

ſavoir, lors qu'en les publiant on peut faire plus de mal que de bien, ſoit en troublant directement la ſocieté; ſoit en éloignant de la vertu ceux qui en entendent parler, au lieu de les y porter. Autrement on les doit découvrir lorſque le Public en tire plus de bien que de mal, particuliérement quand la perſonne dont il s'agit n'en ſouffre point. De plus jamais on n'eſt obligé de nier, ni d'excuſer une mauvaiſe action; parce qu'outre que cela eſt contraire à la ſincerité, c'eſt accoûtumer ceux à qui l'on parle, auſſi bien que ſoi même, à pallier tout, & à couvrir le vice du manteau de la pieté. C'eſt pour une raiſon contraire, que l'on eſtime les Hiſtoires qui ne nous repréſentent pas moins les défauts des hommes que leurs vertus; méthode ſi juſte & ſi utile que les Auteurs même ſacrez l'ont ſuivie. Ainſi ou il faut condamner tous les meilleurs Hiſtoriens, & une bonne partie des livres de l'Ecriture Sainte, ou ſouffrir que l'on diſe la verité des morts, quelques vertus qu'ils puiſſent avoir euës d'ailleurs. Enfin cette prétenduë pieté, que l'on témoigne, en reſpectant juſqu'aux défauts des Anciens, fait que l'on éleve ſouvent des gens d'un eſprit, ou d'une vertu très-médiocre au deſſus de ceux qui les ſurpaſ-

ſent ſouvent beaucoup en l'une & en l'autre ; & que l'on ſe propoſe des modeles très-imparfaits à imiter. Pour les admirer, on s'accoûtume à étouffer ſes propres lumiéres, & à recevoir aveuglément leurs déciſions ; ce qui eſt ſans doute une très-grande foibleſſe en ſoi-même, & qui tire après ſoi tout le mal que la ſuperſtition & l'ignorance ont accoûtumé de cauſer, & à l'égard des bonnes mœurs & à l'égard des Sciences. Comme il eſt juſte d'admirer ce qui le mérite : il eſt très-dangereux de regarder avec trop de reſpect ce qui n'eſt digne que d'une eſtime médiocre, ou peutêtre encore de moins. Qu'on admire ce qui en eſt digne, à la bonne heure ! mais qu'avant que de concevoir de l'admiration, on voie s'il y a ſujet d'en avoir, & que l'on ne trouve pas mauvais que l'on ſe ſerve ici des mêmes lumiéres du bon ſens, que l'on emploie par tout ailleurs. Au reſte l'on ne fait pas ces remarques contre l'Evêque d'Oxford, comme ſi l'on croioit qu'il eût tiré de ſon principe toutes les mauvaiſes conſéquences qui en naiſſent, ou qu'il l'eût enviſagé du même côté dont on vient de le faire ; il eſt vrai qu'il condamne quelquefois avec aſſez d'âpreté ceux qui s'éloignent des ſentimens de ſon Auteur ; mais la maniére dont il a

vécu convaincra toûjours ceux qui en ont ouï parler, qu'à cela prés, il n'abusoit pas trop souvent du respect excessif qu'il avoit pour l'Antiquité. Mais il est temps de venir à la vie de S. Cyprien.

Tascius Cæcilius Cyprien nâquit à Carthage sur la fin du second siecle, ou au commencement du troisiéme. On ne sait rien de ses Parens, car ceux qui le font descendre d'un famille Patricienne le confondent avec un *Cyprien d'Antioche*, que les Peres Grecs n'ont pas assez distingué de celui de Carthage, & dont on peut voir la vie dans [a] *Photius*. Celui dont il s'agit ici s'applica particuliérement à l'étude de l'éloquence, comme on le faisoit en ce temps-là, ainsi qu'on l'a pû voir dans la vie de *Prudence*. Quelques Anciens assurent même [b] qu'il enseigna la Rhetorique à Carthage, avec beaucoup d'applaudissement; & en effet il paroît qu'il avoit fait de grands progrès dans l'Eloquence de ce temps-là. Il ne traite presque rien qu'en style de Déclamateur, & il dit souvent les choses les plus communes d'une maniére si figurée, & si recherchée, que si l'on ne se

 tient

a Cod. CLXXXIV. b Lactant. Lib. V. c. 1. Euseb. in Chron. Hieron. in Catal. Script. Eccles. & in Jon. III.

tient sur ses gardes, on s'imagine aisément que tout ce qu'il dit est de la derniére importance. Aussi à moins que d'avoir un tour d'esprit comme celui-là, il n'auroit pas tant pris de plaisir à la lecture de Tertullien, qui en use par tout de même. *S. Jerôme* rapporte qu'il avoit vû à *Concorde*, ville d'Italie, un vieillard qui avoit conversé à Rome, dans sa jeunesse, avec un Copiste de S. Cyprien, & qui assuroit avoir ouï dire à ce Copiste, que cet Evêque ne passoit pas un jour, sans lire quelque chose de Tertullien, & qu'il lui disoit souvent en le lui demandant: *Da magistrum*, *donnez moi mon Maître.* Il n'a pas à la verité le style si dur que Tertullien, mais à parler sans préjugé, on pourroit dire du premier ce que ,, l'on a dit du second, que le feu, les ,, emportemens, & les enthousiasmes ,, sur de petits sujets marquent sensible- ,, ment qu'il donnoit beaucoup à son ,, imagination. Combien de mouve- ,, mens irreguliers dans ses Hyperboles, ,, & dans ses figures? Combien de rai- ,, sons pompeuses & magnifiques, qui ,, ne prouvent que par leur éclat sensi- ,, ble, & qui ne persuadent qu'en étour- ,, dissant & qu'en éblouïssant l'esprit? On verra par la suite que lors que l'on parleroit ainsi de l'éloquence de nôtre

Mar-

Martyr, on n'avanceroit rien qui ne ſoit très-conforme à la verité. C'eſt un défaut de ce ſiecle-là, plûtôt que de Cyprien en particulier, qui ne fit que ſe laiſſer emporter au torrent. On peut même croire que les Africains a-voient plus de penchant que les autres Nations à cette fauſſe Rhétorique, à cauſe de la chaleur du climat qu'ils ha-bitoient, qui en deſſechant trop le cer-veau, cauſe quelque deſordre dans l'e-ſprit, & le rend plus ſuſceptible d'i-dées outrées, & de figures violentes; ce que l'on peut remarquer dans les Auteurs Anciens de ce païs-là, & que l'on trouve encore aujourd'hui dans le ſtyle de tous les peuples qui habitent ces climats brulez. Cependant c'étoit un défaut répandu preſque par tout, & a *Marc Antonin*, qui a vécu environ cinquante ans avant Cyprien, compte entre les obligations qu'il avoit à un de ſes maîtres: ,, qu'il ne s'étoit pas atta-,, ché aux exercices dont les Décla-,, mateurs font toute leur gloire, com-,, me à écrire ſur un ſujet de ſpécula-,, tion, ou à compoſer de petites Ha-,, rangues pour porter à agir; & qu'il ,, avoit negligé la Rhetorique, la Poë-,, tique, & l'art de dire des choſes a-,, gréables.

a *De ſeipſo Lib. I, §. 4.*

Il embrassa la Religion Chrétienne a à Carthage, où il avoit enseigné la Rhetorique, après avoir emploié son éloquence à défendre le Paganisme, comme S. Jerôme le remarque. Ce fut un Prêtre de l'Eglise de Carthage, nommé *Cacilius*, qui le convertit; ce qui fit que Cyprien prit son nom, & lia entre eux une amitié si étroite, que Cecilius en mourant, ce qui semble être arrivé peu de temps aprés, ne crut pouvoir mieux faire que de recommander à Cyprien sa femme & ses enfans. Il n'étoit pas permis alors à un Prêtre d'être Tuteur, ou Curateur, ce qui fait croire que la mort de Cecilius arriva avant que Cyprien fût ordonné, ou que cette recommendation n'alloit pas jusqu'à le charger de la Tutelle, ou de la Curatelle de cette famille. Quoi qu'il en soit, on peut remarquer par là, qu'il y avoit alors dans l'Eglise de Carthage des Prêtres mariez, & qui avoient soin de leurs enfans. L'Histoire parle encore d'un autre Prêtre de la même Eglise, nommé *Novat*, que l'on accusa d'avoir donné un coup de pied à sa femme, toute grosse qu'elle étoit. Tels étoient encore *Felix*, & *Numidicus* qui souffrit le Martyre avec sa femme. Cyprien étoit aussi marié lors qu'il se convertit, mais

a *In Ep. ad Cler. Carthag.*

mais depuis ce temps-là, avant même que d'être baptizé, *il garda la continence*, comme parle son Diacre Ponce, ce qui marque aussi que l'on croioit qu'il y avoit quelque espece de sainteté à vivre dans le célibat; pensée qui ne s'accommode pas mal avec les idées de vertu que l'on avoit alors, qui étoient souvent presque aussi éloignées de l'usage commun de la vie, que la Rhetorique du même siecle, d'autant plus estimée qu'elle tournoit les choses d'un maniére peu ordinaire. L'une étoit presque aussi peu propre à procurer le bien du prochain, & de la societé; que l'autre étoit peu utile à faire concevoir nettement ce que l'on disoit, & à donner des idées justes, Cyprien non content de s'être séparé de sa femme, donna encore tout son bien aux pauvres. Ponce, qui rapporte ces circonstances, ajoûte immédiatement après: *non illum penuria, non dolor fregit: non uxoris suadela deflexit, non proprii corporis dira pœna concussit*: „ la pauvreté, ni la douleur „ ne lui abbatirent point l'esprit; les „ persuasions de sa femme ne purent „ le détourner, & la peine cruelle de „ son propre corps ne l'ébranla point. On ne peut pas bien comprendre par là si les persuasions de sa femme alloient à le détourner de vivre dans la continence

nence, ou de donner tout ſon bien aux pauvres; peutêtre qu'elle tâcha également de le diſſuader de tous les deux, mais ce *proprii corporis dira pœna* ſemble marquer que Cyprien eut de grands combats à eſſuier, pour ſe paſſer de ſa femme, & que ce ne fut pas une petite mortification pour lui. Il eſt bien ſûr que la Religion Chrétienne n'ordonne pas des mortifications qui ne ſervent à rien: il ne reſteroit plus qu'à ſavoir ſi l'on eſt mieux en état de ſervir Dieu lorſque l'on s'abſtient tout à fait d'une choſe, dont l'uſage en ſoimême n'a rien de criminel, & que l'on ne peut s'empêcher de ſouhaiter; que lorſque l'on continue à s'en ſervir moderément. Quoi qu'il en ſoit, on commençoit depuis le temps de S. Cyprien à regarder comme une grande vertu, cette nouvelle eſpece de continence, qui avoit été inconnuë aux ſiecles précedens.

Ce fut l'an CCXLVI. que Cyprien ſe fit Chrétien, ſelon le calcul de Pearſon que l'on ſuit dans cette vie, & dont on trouvera les raiſons dans l'Auteur. Il croit que ce fut avant Pâque & qu'il fut baptizé entre la Pâque, & la Pentecôte; temps auquel on avoit accoûtumé de baptizer les Proſelytes, comme Tertullien le témoigne. Sur la fin de la

la même année & pendant les feries des vendanges, il composa son traité de la *Grace de Dieu* adressé à *Donat*. C'est un ouvrage de la même nature que l'Apologetique de Tertullien, & *l'Octavius* de *Minutius Felix*; & c'étoit assez la coûtume que les personnes habiles, qui embrassoient le Christianisme, fissent après leur conversion quelque ouvrage, où en attaquant le Paganisme & défendant la Religion Chrétienne, ils faisoient voir pourquoi ils avoient abandonné le premier. Cyprien emploie dans celui-ci toute sa Rhetorique, & l'on voit bien en le lisant qu'il ne négligea aucun des secours, qu'elle lui pouvoit fournir. Il commence par une description presque poëtique du temps & du lieu, où il composa cet ouvrage. Ensuite il s'excuse le plus éloquemment qu'il peut de ce qu'il n'y emploie aucune éloquence; *a la mediocrité étroite de son petit esprit ne produit*, dit-il, *que peu d'épis, elle ne pousse pas les abondantes moissons des terres fertiles; il ne laisse pas néanmoins d'entreprendre de traiter comme il pourra un sujet si favorable. Qu'on fasse une ambitieuse parade*, ajoûte-t-il, *d'une pompeuse éloquence dans les barreaux, ou dans les assemblées du peuple: lors qu'il faut parler*

a P. 2.

ler de Dieu, la sincerité d'une voix pure se sert, pour appuier la foi, non des forces de l'éloquence, mais des choses. Enfin écoutez non un discours éloquent, mais des raisonnemens pleins de force, qu'un langage délicat n'a pas fardez pour flatter les oreilles du peuple, mais qui renferment une verité simple & grossiere, pour vanter la misericorde divine. Ecoutez ce que l'on sent, avant que de l'avoir apris; ce que l'on ne recueuille pas en beaucoup de temps, d'une longue étude, mais ce que l'on connoît par une méthode plus courte, abregée par la Grace. Il faut lire l'original, si l'on veut encore mieux sentir que ces excuses sont du nombre de celles, que l'on ne fait que pour être contredit. Après cela Cyprien témoigne qu'avant son baptême, il croioit que c'étoit une chose impossible que de vivre selon les regles du Christianisme; mais qu'après avoir été baptizé il avoit trouvé tout d'un coup tous ses doutes éclaircis, & s'étoit senti assez fort pour vivre selon la doctrine de Jesus-Christ. Cela n'est pas trop conforme à ce que dit Ponce qu'avant son baptême il avoit déja renoncé à sa femme, & donné tous ses biens aux pauvres; puis que ces deux choses étoient celles, qui paroissoient les plus difficiles à ceux qui croioient que Je-

sus-

ſus-Chriſt les avoit commandées. Cyprien vante ſi fort les effets du baptême, que ceux qui le recevoient avec un eſprit de pieté, ſe trouvoient, ſelon lui, ſanctifiez dans un inſtant, & en état de faire toutes ſortes de miracles. Il décrit fort pathetiquement la corruption des Païens dans leurs ſpectacles & leurs comédies; dans leurs maiſons particuliéres, dans leurs tribunaux de juſtice, & dans la recherche des honneurs & des richeſſes. Enfin il louë la maniére de vivre des Chrétiens, dans la pauvreté & dans l'éloignement où ils étoient des honneurs mondains. Pour bien entendre tout ceci, il faut ſe ſouvenir du caractere de l'éloquence de ce ſiecle, & particuliérement de celle des Docteurs Africains, qui eſt de ne garder aucun milieu, mais d'éviter la médiocrité comme un écueil dans toutes leurs deſcriptions.

L'ANNE'E ſuivante CCXLVII. Cyprien compoſa dans le même deſſein, ſon livre *de Vanitate Idolorum*; où il ſuit les traces de Tertullien & de Minutius Felix, deſquels il prend ſans les nommer preſque tout ce qu'il dit contre les Païens. L'Evêque d'Oxford remarque là-deſſus que toutes choſes devant être communes entre les Chrétiens, on ne peut pas traiter Cyprien de plagiaire pour

pour s'être servi des raisons que d'autres avoient publiées avant lui ; & qu'*Athenagore*, *Justin*, *Clement*, *Tatien*, *Arnobe*, *S. Augustin*, & tous ceux qui avoient écrit contre les Païens en avoient usé de même. S. Cyprien joint à la réfutation du Paganisme l'origine de la Religion Chrétienne, & l'histoire de Jesus-Christ. Il dit là-dessus une chose remarquable, c'est que Jesus-Christ *en mourant volontairement prévint le bourreau*, *prævento carnificis officio*, *spiritum sponte dimisit*, d'où l'on peut conjecturer que l'on ne laissoit pas ordinairemeut mourir d'eux mêmes ceux que l'on crucifioit : quoi qu'au reste l'Evangile ne dise rien, qui nous puisse persuader que Jesus-Christ ne mourut pas de ses souffrances.

La conduite de Cyprien avant & après son baptême, plut si fort à l'Evêque de Carthage, qu'il l'ordonna Prêtre quelques mois après ; & en effet outre le grand détachement du monde qu'il avoit témoigné, son éloquence connuë dans cette ville pouvoit être d'une grande utilité à l'Eglise. C'est apparemment ce qui fit qu'en cette occasion on négligea la regle de S. Paul, qui défend d'ordonner Prêtres les néophytes.

L'AN CCXLVIII, étant encore Prê-

Prêtre il publia divers ouvrages, comme le témoigne l'Auteur de sa vie, & particuliérement les deux premiers livres *des Témoignages contre les Juifs*, ausquels il en ajoûta un troisiéme l'année suivante, au commencement de son Episcopat. Ces livres ne sont qu'un recueuil de passages, tant du Nouveau que du Vieux Testament, contre les sentimens des Juifs, & sur la conduite des Chrétiens. S. Cyprien ne fait que citer simplement ces passages, sans se mettre en peine de faire voir qu'ils regardent, dans l'intention des Ecrivains sacrez, les sujets ausquels il les applique. Il est bon de faire quelques réflexions sur cette maniére de citer l'Ecriture & sur l'utilité, que l'on peut retirer de ces citations de S. Cyprien.

Premiérement cet Evêque suppose que chaque verset de l'Ecriture contient, non un sens particulier, qui ne regarde qu'une certaine chose arrivée en un certain temps; mais un sens mystique; que l'on peut emploier en toutes occasions, sans avoir égard ni au temps, ni aux lieux, dès qu'il arrive quelque chose qui semble avoir quelque rapport avec les paroles de l'Ecriture. Il n'est pas même necessaire que ce rapport soit fort sensible, il suffit que l'on

puiſſé voir une liaiſon éloignée entre les termes des textes que l'on cite détachez de la ſuite du diſcours, & le ſujet à propos duquel on les rapporte. On a pu voir par ce qu'on a dit dans le XII. T. de [a] *la Bibl.* que cette maniére de citer le Vieux Teſtament étoit en uſage parmi les Juifs du temps de Nôtre Seigneur, & que les Apôtres même ont ſuivi cette coûtume. On a encore remarqué dans le Tom. IV. pag. 528. qu'elle étoit en uſage longtemps avant Jeſus Chriſt, parmi les Eſſéens. Mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir quand elle peut avoir commencé, & ſur quels principes elle eſt fondée. Ceux qui la font venir des Prophetes, par tradition orale, ne ſauroient ſoudre les difficultez, qu'on leur peut propoſer, & ainſi leur ſuppoſition ne ſert de rien. Par exemple, il faut qu'ils ſuppoſent que les Prophetes ont voulu écrire des Propheties énigmatiques, que perſonne ne pourroit entendre que ceux à qui ils les expliqueroient de bouche, & ceux à qui cette tradition orale parviendroit. Mais premiérement cette tradition pouvoit aiſément venir à s'éteindre, ou à ſe corrompre; & par elle même elle eſt d'une telle nature, qu'elle ne renferme aucun caractere certain de verité. Car le moien

[a] P. 4.

de

de s'assurer quelque temps après qu'elle est vraie dans sans origine, & qu'elle n'a point été alterée par la suite du temps? Secondement, c'est attribuer aux Propheties le même défaut que l'on reprochoit aux oracles des Païens; d'être susceptibles de plusieurs sens, afin que si l'on ne pouvoit pas dire, qu'elles étoient accomplies en un sens, on en eût d'autres pour sauver l'honneur de l'Oracle. Ainsi la supposition de la tradition orale, par laquelle on pouvoit savoir le sens mystique des Propheties, n'est propre qu'à embarrasser d'avantage. On pouroit proposer une autre voie de se tirer de cet embarras; mais il faudroit trop s'étendre sur cette matiére, soit pour en établir la verité, soit pour répondre aux objections que l'on pourroit proposer. Il suffit que l'on ait montré que les Interpretes mystiques n'ont aucun fondement solide, sur lequel ils puissent s'appuier; ce qui doit faire croire que les Apôtres n'ont fait comme les autres Juifs, que pour s'accommoder à eux dans une chose indifferente. Les Chrétiens des siecles suivans, qui n'ont pas eu de raison, qui les obligeât d'avoir cette même condescendence pour les Juifs, auroient mieux fait d'abandonner cette méthode, & ne citer au-

cun passage qui ne fût concluant, selon les regles ordinaires de la Critique. Car enfin leurs raisonnemens fondez sur des passages expliquez mystiquement, ne sont que des jeux d'esprit, que l'on peut rejetter aussi aisément qu'on les avance.

On doit néaumoins remarquer, en second lieu, que ces citations de S.Cyprien sont utiles à l'égard du Vieux Testament, pour entendre & pour rétablir divers endroits de la Version des Septante, parce qu'on se servoit alors dans les Eglises d'Afrique d'une Version Latine faite sur le Grec de ces Interpretes. L'Evêque d'Oxfort a pour cela remarqué assez exactement les passages, où la maniére de lire de S.Cyprien est differente de celle de nos exemplaires d'aujourd'hui.

En troisiéme lieu, S. Cyprien cite les livres Apocryphes que l'on joint au Vieux Testament, de même que ceux qui sont dans le Catalogue, ou Canon des Hebreux. Il paroît bien par *Joseph* que parmi les Juifs ces livres n'étoient pas d'une égale autorité à ceux qui étoient écrits en Hebreu; mais il est difficile de savoir si l'Eglise d'Afrique, & S. Cyprien faisoient quelque distinction entre eux: comme on en a fait depuis. On ne peut proprement rien con-

conclurre de ces citations.

En quatriéme lieu, on peut trouver dans les citations du Nouveau Testament des fragmens de l'ancienne Version Latine, dont les Eglises d'Occident se servoient. Quoi qu'il y ait quelques varietez que les Savans ont remarquées, elles ne sont pourtant pas si grandes, que l'on puisse dire que cette Version eût été faite sur des livres extrémement differens des nôtres, ni même sur des exemplaires semblables aux célebres MSS. Grecs Latins que l'on garde à *Cambrige* & dans le College de *Clermont* à Paris, comme l'a cru l'Auteur de la *Critique du Nouveau Testament*.

En cinquiéme lieu, l'Auteur de ce livre a montré, par l'exemple du passage célebre du V. Chap. de la I. Epist. de S. Jean, que l'Evêque de Carthage cite quelquefois le sens, plûtôt que les propres termes de l'Ecriture, & a fort bien réfuté les remarques de l'Evêque d'Oxfort sur cette citation de cet endroit de S. Jean.

Enfin le même M. Fell, ne laisse échapper aucune occasion, dans ses notes, de contredire les Héretiques modernes, & soûtient autant qu'il peut les raisonnemens mystiques des Peres sur les citations de l'Ecriture que l'on

n'oseroit emploier aujourd'hui, dans la dispute. Par exemple *S. Irenée*, *Justin* Martyr, Cyprien [a] & d'autres ont cité ces paroles du Pseau. XLV, *Eructavit cor meum Sermonem bonum*; *mon cœur a poussé un bonne parole*, comme si le mot *Sermo* marquoit la divinité de Jesus-Christ, au lieu qu'il est visible que David ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il va dire quelque chose de beau. L'Evêque d'Oxford dit là-dessus que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux a expliqué ce Pseaume du Messie, & que les Rabbins mêmes l'ont entendu de la même maniére. Mais il auroit fallu montrer qu'ils ont crû que c'est Dieu, & non le Prophete qui parle dans ces paroles: *Eructavit cor meum verbum bonum*; car il ne s'ensuit pas que tout doive s'entendre du Messie dans ce Pseaume, parce qu'il y a quelque chose qu'on lui rapporte. S. Cyprien [b] prétend encore que l'Ange qui apparut diverses fois à Abraham, & qui conduisoit les Israëlites dans le Desert, étoit Jesus-Christ. Plusieurs Peres, que M. Fell cite, ont soûtenu la même chose, d'où il prend occasion de se mettre en colere contre ceux qui croient que c'étoit un Ange créé, qui apparoissoit aux Patriarches & à Moïse, quoi qu'il soit

[a] *Lib. II. §. 3.* [b] *Ib. §. 6.*

ſoit dit que *Jehovah* paroiſſoit alors. Il dit que cette penſée eſt contraire à la doctrine des Apôtres & de toute l'ancienne Egliſe: mais il ne ſe donne pas la peine d'expliquer deux paſſages du Nouveau Teſtament, *a* où il eſt dit très-diſtinctement que la Loi a été donnée par les Anges, & même par oppoſition à Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai qu'on ne peut pas dire que le nom de *Jehovah* ſoit, à proprement parler, attribué ſimplement & directement à un Ange; mais on ne peut pas dire auſſi que par tout où il eſt dit que *Jehovah* parla, il faut entendre Dieu lui même. La raiſon de cela eſt que lors qu'un Ambaſſadeur fait quelque choſe au nom d'un Prince, on dit que c'eſt *le Prince* qui le fait; non qu'on veuille donner le nom de *Prince* à l'Ambaſſadeur, mais ſeulement parce que ſoit que le Prince agiſſe par lui même, ou par un autre, c'eſt la même choſe à cet égard. Tout ſe faiſant par ſon autorité & par ſes ordres, on lui attribuë tout ce que fait ſon Ambaſſadeur. Ainſi les Ambaſſadeurs de Salomon parlant à Hiram Roi de Tyr, revêtent ſi bien la perſonne de leur maître dans l'Hiſtoire Sainte, qu'il parlent comme ſi c'étoit Salomon lui même.

a *Gal. III, 19. Heb. II, 2.*

Pour revenir présentement à l'Histoire de S. Cyprien; *Donat* Evêque de Carthage étant mort en ce temps-là, on crut que personne n'étoit plus digne de lui succeder que Cyprien quoi que néophyte. Il fut élu malgré lui, selon le rapport de son Diacre Ponce, & se cacha, dans la pensée d'obliger par là le peuple à choisir plûtôt un des autres Prêtres de Carthage plus âgez que lui. Mais les suffrages du peuple; *a* qui avoit alors beaucoup de part en l'Election, étant tombez sur lui, on l'alla chercher & on le contraignit d'accepter cette charge; quoique quelques uns des Prêtres les plus âgez s'y opposassent, comme il le dit dans sa Lettre XLIII. Ce fut peutêtre à cause de cela qu'il résolut, depuis le commencement de son Episcopat, de ne rien faire, que par l'avis de son Clergé, & par le consentement du peuple; qui dans les Assemblées Ecclesiastiques se tenoit debout autour du Clergé qui étoit assis. Il étoit permis aussi aux Laïques de dire leur sentiment, mais on ne contoit pas leurs suffrages, si ce n'est dans les Elections des Evêques. *b* C'est ce qui paroît par divers endroits de S. Cyprien, dont on verra quelques uns dans la suite. Au reste

a Vid. Ep. 43, 55. & 59. b Vid. Dod. de Jure Laicorum Sacerd.

ste la dignité Episcopale étoit enviée, pour bien des raisons; premiérement, à cause de l'honneur que l'on rendoit aux Evêques, & de l'autorité qu'ils s'attribuoient, qui consistoit à ne rendre raison à personne de leur conduite, s'ils ne vouloient, & à exclurre de l'Eglise, c'est à dire, du salut, ceux qui ne vouloient pas se soumettre à leurs décisions: secondement, à cause de leurs revenus, qui pouvoient être assez considerables dans les Eglises nombreuses, car on divisoit tout l'argent que les Chrétiens offroient en trois parties, dont l'une appartenoit à l'Evêque, l'autre aux autres Ecclesiastiques & la derniére aux pauvres. Ainsi ceux qui aimoient à vivre à leur aise avoient assez de quoi le faire, & outre cela on ne manquoit guere de les convier aux fêtes & aux festins que l'on faisoit, s'ils étoient d'humeur de s'y trouver. *a* S. Cyprien reproche à quelques Evêques déposez, qui vouloient rentrer dans leur dignité, ,, qu'ils souhaitoient encore les aumônes, les ,, oblations & les profits, dont ils étoient insatiables auparavant, qu'ils ,, regrettoient les soupers & les bons ,, repas, où ils mangeoient jusqu'à se ,, causer des cruditez, & qu'il paroissoit

a Ep. 65. p. 163.

„ soit bien qu'ils avoient été attachez
„ non à la Religion, mais plûtôt,
„ par une profane cupidité, à leur
„ ventre & au gain.

Les Chrétiens, particuliérement en Afrique, avoient joui d'une longue paix, depuis le temps de *Maximin*, ou même de *Severe* jusqu'à l'empire de *Decius*; c'est à dire, près de quarante ans. Le repos avoit corrompu les mœurs des Chrétiens; & c'est ce qui engagea Cyprien, depuis le commencement de son Episcopat, à s'appliquer à censurer quelques desordres qui s'étoient introduits dans son Eglise. Quoi qu'il y eût de son temps des Filles, qui s'obligeoient en quelque sorte à garder la virginité; comme elles n'étoient pas enfermées dans des cloîtres, ni sous la conduite de certaines personnes, qui leur fissent observer une Regle, ainsi que l'on a fait depuis; il étoit arrivé que plusieurs de ces Filles alloient vêtues d'une maniére trop mondaine. Nôtre Evêque fit, pour les censurer, le livre intitulé: *de Habitu Virginum, de la parure des Vierges.* Il leur montre 1. que la parure ne servant qu'à donner dans les yeux des hommes, elle la devoient négliger, si elles ne souhaitoient de plaire à personne, comme elles en faisoient profession; 2. que les riches doi-

vent aussi bien observer cette regle que les pauvres, puis qu'elles ont également renoncé, par leur baptême, au monde & à ses vanitez : 3. qu'en allant trop parées elles faisoient naître des desirs impurs dans les cœurs des jeunes hommes, dont elles étoient coupables en y donnant occasion : 4. que, selon l'Ecriture, les ornemens excessifs ne conviennent qu'à des femmes de mauvaise vie : 5. que c'est aller contre la volonté de Dieu que de se servir de fards, de même que de se noircir les cheveux, puisque Nôtre Seigneur a dit : *vous ne pouvez pas faire un de vos cheveux blancs, ou noirs* ; & vous, ajoûte Cyprien, vous entreprenez de surmonter une difficulté, que Dieu a jugée insurmontable : 6. que c'étoit se souiller que d'aller à des noces, en faisant profession de garder la Virginité ; & encore plus d'aller à des bains publics communs aux hommes & aux femmes, comme quelques vierges le faisoient alors : 7. que les vierges sont d'autant plus obligées à veiller sur leur conduite, que le rang qu'elles occupoient étoit plus considerable. Toutes ces raisons sont proposées avec beaucoup d'ornemens de Rhetorique, & particuliérement la cinquiéme, qui ne prouve rien, ou qui prouve qu'il n'est pas permis de se

se faire les cheveux, ni la barbe, ni de se couper les ongles, tout le raisonnement de S. Cyprien roulant sur cette maxime: *opus Dei est omne quod nascitur, Diaboli quodcunque mutatur.* C'est ainsi qu'en outrant tout, on rend les veritez même les plus solides infructueuses; parce que ceux qui écoutent, ou qui lisent de semblables raisonnemens croient que ceux qui parlent ainsi grossissent de même tous les objets, & qu'il ne faut entendre ce qu'ils disent qu'avec de grandes restrictions.

L'AN CCXLIX. Cyprien [a] aiant dessein d'avancer un certain *Saturus*, le fit lire l'Ecriture dans l'Eglise, une ou deux fois le jour de Pâque, & établit *Optat*, qui étoit entre les Lecteurs, *Docteur* où *Maître des Ecoutans*, c'est à dire, comme l'on parloit dans les Eglises Greques, *Catechiste*, ou Maître des Catechumenes. S. Cyprien dit qu'il ne fit cela que par l'avis des *Prêtres Docteurs*, ou qui pouvoient enseigner le peuple, car l'on n'obligeoit de prêcher que ceux qui avoient des talens propres pour cela.

Nôtre Evêque écrivit cette même année quelques Lettres, dont on rapportera le sujet en peu de mots, parce qu'elles serviront à faire connoitre les mœurs,

a *Ep.* 29.

mœurs, & les opinions de ce temps-là, aussi bien que la vie de S. Cyprien. La premiére Lettre est addressée *aux Prêtres, aux Diacres & aux peuples de Furnes*, & il s'y plaint de ce qu'un certain *Geminius Victor* avoit nommé en mourant pour Tuteur un Prêtre de cette Eglise, appellé *Geminius Faustin*. C'étoit une chose que l'on ne pouvoit refuser, selon les Loix Romaines, sans un privilege particulier; & comme les Prêtres auroient été détournez des fonctions de leur charge, si l'on eût permis qu'on leur eût donné ces soins, un Concile d'Afrique avoit défendu aux Chrétiens de nommer pour Tuteurs aucuns Ecclesiastiques, & déclaré que l'on n'accepteroit point les offrandes de ceux qui l'auroient fait, quoi que morts dans la paix de l'Eglise: *non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione celebraretur*; comme s'exprime nôtre Martyr.

Pour bien entendre [a] ceci, il faut savoir qu'avant que de célebrer l'Eucharistie, les fideles présentoient aux Prêtres des Pains que l'on mettoit sur la Table, ou sur l'Autel, pour les offrir à Dieu, & en prendre autant qu'il étoit necessaire pour la Communion. On faisoit après cela une priére, à laquelle

[a] *Vid. Dodwel. Diss. Cyp. V. & Fellum in Cyp. loc. & Petavium contra Grotium.*

quelle on joignoit la lecture des noms de ceux qui avoient offert, ou au nom desquels on avoit apporté des offrandes; & S. Cyprien appelle cela *offrir le nom de quelcun.* Outre cela il faut remarquer que les parens, ou les amis de ceux qui étoient morts dans le sein de l'Eglise, avoient accoûtumé d'offrir tous les ans en leur nom, le jour de leur mort; & de prier le Prêtre qui officioit, de lire le nom du deffunt. Il y auroit d'autres circonstances de ces oblations à remarquer, si l'on en faisoit l'Histoire; mais ce qu'on vient de dire suffit pour entendre le Canon du Concile d'Afrique, dont on vient de parler. Il est difficile de savoir d'où venoit cette coûtume, & de marquer précisément dans quelle vuë on en usoit ainsi, parce que les Anciens ne l'ont pas expliqué, & peutêtre n'avoient aucune idée distincte des raisons de cette pratique. Il se peut faire que cette coûtume fût venuë de celle des Païens, qui sacrifioient tous les ans aux Manes de leurs parens, le jour de leur mort, comme on voit qu'Enée le fait dans Virgile, en l'honneur de son Pere Anchise. *Ovide* dans le second livre des Fastes, lui en attribuë l'origine:

Hunc morem Æneas pietatis idoneus auctor

Attulit in terras, juste Latine, tuas.

On conçoit aisément que les Païens, regardant les ames des morts comme des divinitez, tâchoient par là de se les rendre favorables; mais les anciens Chrétiens n'en aiant pas la même idée, devoient offrir ces sacrifices anniversaires, où ils recitoient les noms des morts, pour quelque autre raison. Quelques Savans croient que c'étoit pour marquer la créance de l'immortalité de l'ame; & les Catholiques Romains que c'étoit pour obtenir à ceux qui étoient en Purgatoire quelque soulagement de leurs peines. A l'égard de ces derniers, il paroît qu'il se trompent parce qu'on offroit pour les Martyrs, [a] que l'on croioit dans le ciel, de même que pour les autres morts; & il se pourroit bien faire aussi que l'on eût d'abord imité les Païens, sans savoir pourquoi, & qu'après cela on ait cherché des raisons de cette coûtume, qui n'étoient point venuës dans l'esprit de ceux qui l'ont instituée.

La [b] seconde Epître, que S. Cyprien écrivit cette année, est celle où il répond à un certain *Encratius*, qui lui avoit demandé si l'on pouvoit donner la communion à un Comedien, qui ne pa-

a Vid. Ep. 10, 35, & 37. b Ep. 2. p. 3.

paroiſſoit plus ſur le Théatre, mais qui ne laiſſoit pas d'inſtruire en particulier ceux qui y vouloient monter. Nôtre Evêque répond que non, & que ſi cet homme ne pouvoit autrement gagner ſa vie, il falloit plûtôt que l'Egliſe du lieu le nourrît; en ſorte néanmoins qu'on lui fit comprendre qu'on ne prétendoit pas l'acheter par là, mais ſeulement lui donner les néceſſitez de la vie, ſans ſuperfluitez.

La troiſiéme *a* eſt adreſſée à un Evêque nommé *Rogatien*, qui ſe plaignoit qu'un de ſes Diacres l'avoit traité inſolemment, & qui avoit demandé là deſſus conſeil à S. Cyprien. Il prouve au long, par la Loi de Moïſe, & par la conduite de Nôtre Seigneur & de S. Paul envers les Sacrificateurs Juifs de leur temps, qu'il faut avoir beaucoup de reſpect pour les Prêtres, & conſeille à Rogatien de dépoſer, ou d'excommunier ce Diacre, s'il ne s'humilioit; après lui avoir dit qu'il auroit pu le faire, en vertu de ſon autorité Epiſcopale, ſans demander conſeil à perſonne.

La quatriéme *b* concerne une mauvaiſe coûtume qui s'étoit introduite parmi les Chrétiens, & qui y a duré aſſez long-temps, comme on le peut voir

a Ep. 3. p. 5. b Ep. 4. p. 7.

voir par l'hiſtoire que M. Dodwel en fait dans ſa IV. *Diſſertation Cyprianique.* C'eſt que des Filles qui faiſoient profeſſion de Virginité, ne faiſoient pas de ſcrupule de coucher avec des hommes; un Diacre même avoit été ſurpris dans ce commerce par un Evêque, nommé *Pomponius*, qui l'avoit excommunié, avec tous ceux qui en avoient été convaincus. Cependant ils proteſtoient tous qu'ils étoient innocens, & les filles offroient de ſe laiſſer viſiter par des Matrones. Il n'eſt pas difficile à S. Cyprien de montrer le peril qu'il y avoit dans ce commerce; & de faire voir que ſur tout les Eccleſiaſtiques devoient s'abſtenir de donner de ſi juſtes occaſions de les ſoupçonner d'une vie licentieuſe. Il approuve la conduite de cet Evêque, & dit néanmoins qu'il feroit bien de faire viſiter les Filles, & de recevoir à la communion celles que l'on trouveroit vierges; à condition qu'elles n'y retourneroient plus, & qu'elles n'habiteroient pas dans la même maiſon avec ceux avec qui elles avoient couché. Pour celles que l'on trouveroit déflorées; elles devoient faire pénitence, pendant un certain temps, avant que d'être reçuës à la communion. Que ſi ces gens-là s'obſtinoient à vivre enſemble, comme auparavant, S. Cyprien

étoit d'avis qu'on leur refusât entiérement l'Eucharistie, jusqu'à ce qu'ils eussent fait pénitence. Et de peur qu'ils ne s'imaginassent de pouvoir mépriser sans danger les Censures Ecclesiastiques, il établit cette maxime génerale :
„ Que comme Dieu avoit ordonné sous
„ le Vieux Testament de faire mourir
„ par le glaive corporel ceux qui des-
„ obeïroient aux Prêtres ; de même il
„ falloit tuer sous le Nouveau, par le
„ glaive spirituel ; les orgueilleux &
„ les opiniâtres, en les mettant hors
„ de l'Eglise. Car ils ne peuvent pas vi-
„ vre, ajoûte nôtre Evêque, étant hors
„ d'elle, puis qu'il n'y a qu'une seule
„ maison de Dieu & que personne ne
„ peut être sauvé que dans l'Eglise.
Ainsi cet humble Martyr croioit être l'arbitre du salut de ses brebis ; si bien que si quelcune par foiblesse avoit cru de bonne foi jusqu'à la mort, n'être pas tenuë de se soumettre à ses décisions, il l'auroit damnée de plein pouvoir & autorité Episcopale, en vertu d'une interpretation allegorique de quelques passages du Vieux Testament.

Dans *a* ce même temps-là *Novat*, Prêtre de Carthage, fut accusé d'avoir donné un coup de pied à sa femme, qui étoit enceinte & qui à cause de cela fit une

a Ep. 52. 1.

une fausse couche. Cette action étoit assurément très-brutale, mais S. Cyprien, qui n'étoit pas homme à exténuer les fautes de ceux qui doutoient de son autorité, la traite de parricide, & de crime pire que celui de ceux qui sacrifioient aux idoles: *uterus uxoris calce percussus, & abortione properante in parricidium, partus expressus. Et damnare nunc audet sacrificantium manus, cùm sit ipse nocentior pedibus, quibus filius qui nascebatur occisus est.* On avoit déja assigné Novat à comparoître un certain jour devant S. Cyprien; mais la persecution, qui arriva peu de temps après, fit surseoir la connoissance de cette cause.

Decius s'étant rendu maître de l'Empire fit publier par tout de severes édits contre les Chrétiens. *Eusebe* & *Gregoire de Nysse*, dans la vie de *Gregoire Thaumaturge*, rapportent ce que les Chrétiens souffrirent en Egypte & en Asie; & l'on recueille principalement des Ecrits de S. Cyprien ce qui s'est passé à cet égard, à Rome & en Afrique.

Au commencement de l'année CCL le peuple Païen aiant demandé plus d'une fois, dans le Cirque & dans l'Amphithéatre, qu'on livrât Cyprien aux Lions, il crut être obligé de ce-

der *a* pour quelque temps à cette fureur & de sortir de Carthage ; d'autant plus qu'en y demeurant il n'auroit fait qu'irriter les Païens, tant contre les autres Chrétiens ; que contre lui même. Outre cela il assure *b* que *Dieu lui commanda de se retirer*, & son Diacre ne manque pas de le remarquer dans sa vie, parce que cette retraite de S. Cyprien ne fut pas bien interpretée de tout le monde. Il témoigne en divers autres endroits d'avoir eu des visions, que l'on marquera dans la suite, selon qu'elles se présenteront. M.Dodwel les a recueuillies pour la plûpart dans sa quatriéme *Dissertation Cyprianique*, où il fait voir que les Chrétiens de ce temps-là ont cru que le don de Prophetie n'étoit pas encore éteint. Il donne dans le même endroit des regles, pour s'assurer de la verité des Propheties, & traite *d'Athées* ceux qui douteroient de celles de *S. Cyprien*.

Ceux qui refuseroient de croire une révelation divine, dans la supposition qu'il n'y a point de Dieu, seroient sans doute de véritables Athées; mais si l'on est fortement persuadé de l'existence d'un Dieu, & que l'on réfuse de croire qu'une certaine révelation vienne de lui, parce qu'on croit n'en avoir pas de

a Ep. 20. *b* Ep. 10.

de bonnes raisons, on ne peut pas être traité d'Athée pour cela. Et il se trouve des gens qui croient très-certainement en Dieu, mais qui ne se tiennent pas obligez de croire en S. Cyprien, tant qu'ils n'auront pas des preuves convaincantes de la verité de ses révelations. Pour celle que l'on a rapportée, il peut être facilement arrivé que S. Cyprien eût songé que Dieu lui ordonnoit de se retirer, parce que l'on songe aisément la nuit ce que l'on pense le jour; sur tout lors que ce sont des choses, qui ont fait grande impression sur nôtre cerveau. Ainsi si S. Cyprien n'avoit eu d'autre révelation que celle-là, on ne pourroit pas exiger raisonnablement de qui que ce soit qu'il crût que cet Evêque avoit le don de Prophetie. On examinera de même les autres, l'une après l'autre, non pour en conclurre qu'en effet il n'a point eu de révelation, ce que l'on ne pourroit faire sans témerité, mais afin que l'on voie que l'on peut avoir des raisons légitimes d'en douter; & que cela étant, il est injuste de ne vouloir pas qu'on en doute.

S. Cyprien s'étant retiré, on le proscrivit nommément, & l'on confisca tous ses biens. La persecution néanmoins ne fut pas d'abord dans la der-

niére violence, étant exercée par les Magiſtrats *Municipaux*, a qui ne faiſoient qu'ordonner que dans un certain jour les Chrétiens euſſent à abjurer leur Religion, ſur peine de la priſon, ou du banniſſement; mais le Proconſul d'Afrique arrivant dans les lieux où il y avoit des Chrétiens, emploioit les ſupplices les plus rigoureux, b & en faiſoit ſuccomber pluſieurs, qui avoient réſiſté au commencement, quoi qu'il ſoit vrai que bon nombre euſſent plié à la premiére ſommation des Magiſtrats. On les appelloit *Lapſi*, ou *Tombez*. Les uns ſacrifioient aux Idoles, & on les nommoit *Sacrificati*, les autres donnoient de l'argent, pous ne le pas faire, ou proteſtoient par un Acte, préſens ou abſens, devant le Magiſtrat, qu'ils n'étoient pas Chrétiens, & en recevoient une atteſtation, qu'on nommoit *Libellus*, d'où vient qu'ils avoient le ſurnom de *Libellatici*.

Pendant que la perſecution étoit violonte à Carthage, Decius qui s'attachoit principalement aux Eccleſiaſtiques, qu'il croioit être les ſoûtiens du Chriſtianiſme, fit mourir *Fabien* Evêque de Rome le 20 de Janvier, après quoi le Siege Epiſcopal de cette ville fut

a *Lib. de Lapſ. p.* 122. b *Ep.* 56. & *Libello de Lapſis.*

fut vacant un an, quatre mois & quinze jours, selon la supputation de l'Evêque de Chester. Peu de temps après la mort de Fabien, *Moyse* & *Maxime* Prêtres Romains furent mis en prison pour la foi, avec quelques autres qui confesserent constamment le nom de Jesus-Christ. La présence de l'Empereur, qui étoit à Rome, augmentoit la persecution, qui n'étoit pas encore en Afrique si violente au commencement de l'année, avant l'arrivée du Proconsul. S. Cyprien étant dans sa retraite a écrivit à son Clergé, d'avoir soin dans son absence de la discipline, & des pauvres, particuliérement de ceux qui souffroient pour l'Evangile. Pour le faire plus aisément, & pour empêcher que les Païens ne se saisissent de l'argent de l'Eglise, dont l'Evêque étoit le distributeur, on l'avoit partagé, comme il le marque, entre tous les Ecclesiastiques de Carthage. Il exhorte de plus le Clergé à prendre garde que le peuple n'allât pas en foule, ni avec trop de bruit, voir les Confesseurs; & que les Prêtres, qui y alloient célebrer l'Eucharistie, fissent cette fonction tour à tour, afin de ne pas se faire trop remarquer. Il paroit par là qu'on n'agissoit pas contre tous les Chrétiens,

a Ep. 5. p. 10.

dès qu'on les reconnoissoit, mais seulement contre quelques uns, que l'on vouloit faire servir d'exemple aux autres; & qu'il s'en faut beaucoup que les Juges Païens fussent aussi exacts à cet égard contre eux, que ceux de l'Inquisition le sont aujourd'hui envers les Héretiques. Autrement il auroit été aisé d'empêcher ces visites, ou d'arrêter ceux qui les faisoient. S. Cyprien écrivit aussi, apparemment au même temps, [a] une Lettre aux Confesseurs, qui étoient en prison à Carthage; où il les exhorte à la constance par l'esperance du bonheur éternel, sans mêler tant de Rhetorique, qu'il fait en d'autres rencontres. Au commencement du mois de Mars, S. Cyprien écrivit encore à [b] son Clergé d'avoir soin des pauvres, & non content d'avoir laissé, entre les mains de *Rogatien* Prêtre, une somme d'argent qui lui appartenoit, il leur en envoia encore une autre par un *Acolythe*, nommé *Naric*. Il témoigne de plus qu'il est prêt de se rendre à Carthage dès que son Clergé lui marquera qu'il y peut être sans trop irriter les Païens, ou *que Dieu daignera l'en avertir*, *si dignatus fuerit Dominus ostendere*, par où il semble marquer quelque vision.

Environ le même temps le Clergé de l'E-

a Ep. 6. p. 11. b Ep. 7. p. 14.

de l'Eglise Romaine, qui étoit encore destituée d'Evêque, écrivit à S. Cyprien, & à son Clergé, par *Clement Sousdiacre*, qu'il étoit allé d'Afrique à Rome, après la retraite de S. Cyprien. La Lettre adressée à cet Evêque s'est perduë, mais on a encore celle qui étoit écrite au Clergé [a] de Carthage. Les Prêtres & les Diacres de Rome, en exortant les Carthaginois à s'acquiter de leur devoir courageusement en ce temps fâcheux, font connoître assez clairement, que la prompte retraite de leur Evêque étoit suspecte à Rome. On lui envoia dans sa retraite & l'épître dont on vient de parler & celle qui lui étoit adressée en particulier, où on lui marquoit la mort de Fabien. Il répondit à cette derniére peu de temps après, [b] comme on le voit par la Lettre suivante; & pour l'autre, quoi qu'elle fût venuë par le même porteur, il en renvoia une copie authentique à Rome, pour demander si cette Lettre avoit été veritablement écrite par le Clergé de cette ville, parce qu'il n'y avoit ni les noms de ceux à qui elle s'adressoit, ni de ceux qui l'avoient écrite. Peutêtre néanmoins que l'Evêque de Carthage feignit d'en douter, pour faire en sorte que le Clergé de Ro-

a *Ep.* 8. *p.* 15. b *Ep.* 9. *p.* 18.

me eût occasion de la desavoüer, ou au moins de s'expliquer plus clairement, & de lui donner lieu de se justifier dans leur esprit, en proposant plus au long leurs difficultez.

Cependant le Proconsul d'Afrique, dont le nom n'est pas connu; étant arrivé à Carthage sur le commencement d'Avril, la persecution redoubla; car au lieu qu'auparavant on s'étoit contenté d'envoier en exil (*extorres facere*) ou de mettre en prison; on commença à faire souffrir de cruels tourmens, & même la mort, à ceux qui avoüoient devant le Proconsul qu'ils étoient Chrétiens. On tourmentoit les uns à coups de fouët, & les autres à coups de bâton; tantôt on les mettoit sur des chevalets, tantôt on les tenailloit (*ungulâ effodiebatur caro*) & tantôt on les brûloit. Un nommé *Saturnin*, aiant souffert constamment le supplice des tenailles, & étant relâché, porta à Rome la nouvelle de ces cruautez. Outre cela on traitoit mal les prisonniers qui avoient confessé Jesus-Christ, comme le remarque a *Lucien*, dans sa Lettre à Celerin, où il dit qu'on *les faisoit mourir de faim & de soif.* Le seiziéme de ce même mois *Mapphlic* Africain fut tourmenté en vain, en présen-

ce

a Ep. 22.

ce du Proconsul; & souffrit le lendemain le Martyre.

S. Cyprien prit occasion de là d'écrire sa Lettre [a] *aux Martyrs & aux Confesseurs*, où il les louë, & les exorte à la Constance, le plus éloquemment qu'il peut, ne se contentant pas d'emploier des raisons solides en elles mêmes, mais y mêlant encore les ornemens recherchez de la Rhetorique de ce temps-là, comme lors qu'il dit sur la fin: „ que „ l'Eglise qui étoit auparavant blanche „ par les bonnes œuvres des Chrétiens, „ étoit devenuë de couleur de pourpre „ par le sang des Martyrs; qu'elle a „ parmi ses fleurs des lis & des roses, „ & que chacun doit combattre pour „ parvenir à l'un, ou à l'autre honneur, „ pour recevoir les couronnes blanches „ duës à la bonne vie, ou les rouges qui „ appartiennent aux souffrances; puis „ que dans le camp céleste la guerre & „ la paix ont leurs fleurs, dont les soldats de Jesus-Christ sont couronnez. On peut dire que la verité, qui est cachée sous ces termes, est comme étouffée par tant de figures entassées les unes sur les autres. Dans cette même Epître, un peu auparavant, nôtre Evêque console par avance ceux qui aiant confessé Jesus-Christ n'auroient peut-être

[a] *Ep.* 10. *p.* 20.

être pas l'honneur d'être Martyrs, parce qu'il pouvoit arriver que la persecution cessât, avant qu'on pût les faire mourir. S'il est vrai qu'il y eût quelcun, qui eût besoin de cette consolation, comme en effet il y pouvoit avoir des gens qui en avoient besoin; il faut avouër que ces gens-là ne ressembloient gueres à celui qui disoit, sur le point de souffrir le supplice de la Croix: *Ah! si cette coupe pouvoit passer arriére de moi* &c. Aussi l'envie qu'ils témoignoient d'avoir pour la mort, & la maniére étrange dont ils parloient de leurs supplices, faisoit que les plus moderez d'entre les Païens les prenoient pour des insensez, comme faisoit *M. Aurele*, dont a on a rapporté ailleurs les paroles. Il se trouve encore aujourd'hui bien des gens qui estimeroient beaucoup plus la constance d'une personne d'un naturel tendre, & qui témoignant de craindre les supplices, & de sentir la douleur des tourmens, se résoudroit néanmoins à la mort, qu'elle voudroit autrement bien éviter, si cela se pouvoit sans offenser Dieu: il se trouve, dis-je, des gens qui auroient meilleure opinion d'une résolution comme celle-là, que de celle d'une personne qui paroîtroit mépriser la mort & braver

a *Lib. XI. §. 3.*

ver les ſupplices, parce que cette inſenſibilité peut être auſſi bien l'effet d'un trouble de cerveau, que d'une veritable conſtance; au lieu que l'autre ne peut être l'effet que d'une ſolide pieté. Les Philoſophes des Indes ſe bruloient tous vifs par vanité, & l'amour de la gloire précipite le ſoldat le plus brutal dans des dangers inévitables; il y a bien plus d'inſenſibilité dans ces actions, que de conſtance: mais on ne ſauroit ſouffrir conſtamment un ſupplice cruel, demeurant dans la diſpoſition naturelle, où tous les hommes ſont à l'égard de la douleur, ſans une très-grande vertu. Ceux qui ſouffrent de la ſorte n'emploient point de figures de Rhetorique pour s'affermir, & n'aimeroient pas à entendre de ſemblables diſcours: au lieu que les autres en ceſſant d'agir comme les autres hommes, ceſſent auſſi de parler comme eux. On a cru devoir remarquer cela en paſſant, une fois pour toutes, car il y auroit ici pluſieurs occaſions de parler de la conſtance des Martyrs. On n'a garde d'en mal juger; mais il eſt certain que cette maniére d'inſulter aux ſentimens de la nature n'a rien en ſoi même de loüable, & qu'aulieu de faire eſtimer la conſtance, elle n'eſt ſouvent capable que de la faire mépriſer.

Il arrivoit aussi que quelques uns de ceux qui avoient confessé la Religion Chrétienne d'une maniére intrepide, faisoient voir par la suite, qu'il s'y étoit mêlé beaucoup de vanité, puis qu'ils s'en vantoient après cela, d'une maniére peu sage, a comme S. Cyprien le leur reproche, dans sa Lettre suivante, au Clergé de Carthage. Il dit dans cette Lettre que ce sont les pechez du peuple qui lui avoient attiré cette persecution, & particuliérement les vanteries des Confesseurs. *Dum quosdam*, dit-il, *insolenter extollit confessionis suæ tumida & inverecunda jactatio, tormenta venerunt & tormenta sine fine tortoris, sine exitu damnationis, sine solatio mortis; tormenta quæ ad coronam non facilè dimittant, sed tandiu torqueant, quamdiu dejiciant, nisi si aliquis divinâ dignatione subtractus inter ipsa cruciamenta defecerit, adeptus gloriam non termino supplicii sed velocitate moriendi.* „Quelques uns s'enorgueillissant, & „s'enflant d'une maniére insolente, en „vantant mal-honêtement leur Con„fession, les tourmens sont venus, ces „tourmens où le bourreau ne finit „point, où l'on ne voit aucune sen„tence définitive, où l'on ne peut se „consoler par l'esperance d'une prom-

„pte

a Ep. 11. p. 23.

„ pte mort ; ces tourmens qui ne font „ pas obtenir en peu de temps la cou- „ ronne du Martyre, mais qui durent „ jusqu'à ce qu'ils aient abbatu ceux „ qui les souffrent ; à moins que, par „ la bonté de Dieu, ils ne meurent dans „ les douleurs, & qu'ils ne parviennent „ à la gloire, non par la fin du suppli- „ ce, mais par la promptitude de leur „ mort.

S. Cyprien parle dans cette même Epître de trois visions, qu'il avoit euës, qui peuvent être veritables en elles mêmes ; mais de la verité desquelles il seroit très-difficile de s'assurer. „ Dans „ la premiére de ces visions Dieu dit à „ S. Cyprien, comme il semble : *de- „ mandez, & vous obtiendrez*, & qu'il „ ordonnât au peuple de prier pour de „ certaines personnes qu'il marquoit. Il n'y a encore rien là, qui ne pût venir naturellement en pensée, la nuit en songeant. S. Cyprien ajoûte „ que le peu- „ ple n'avoit pas été d'accord en de- „ mandant, & que cela déplut extré- „ mement à celui qui avoit dit : *deman- dez & vous obtiendrez*. Il ne dit point que cette diversité de sentimens dans le peuple lui eût été révelée, ni qu'il eût connu par la même voie que Dieu en avoit été offensé ; de sorte que l'on ne peut pas poser en fait, comme fait

M. Dod-

M. Dodwel, que cet Evêque eût connu les pensées du peuple par révélation. Il peut les avoir suës, par le rapport du peuple même; & avoir jugé par la suite, & par les passages de l'Ecriture qu'il cite, que Dieu trouvoit mauvais que l'on ne s'accordât pas dans la priére. Ainsi il est aussi vraisemblable que S. Cyprien peut lui même avoir pris un songe naturel, pour une révelation divine: qu'il l'est que Dieu l'a en effet averti en songe.

„ Il vit une autrefois un Pere de fa„ mille assis dans une chaire; un jeu„ ne homme assis aussi à sa droite, la tê„ te appuiée sur le coude, avec un air „ triste & marquant quelque indigna„ tion; & un autre à sa gauche qui te„ noit un filet, qu'il menaçoit de jet„ ter sur le peuple qui étoit autour, „ pour le prendre. Celui qui avoit cet„ te vision (c'est ainsi que S. Cyprien „ semble parler de lui même) en étant „ surpris on lui dit que le jeune homme „ qui étoit assis à la droite du Pere de „ famille étoit fâché de ce qu'on n'ob„ servoit pas ses préceptes, & que l'autre „ s'en réjouïssoit parce que le Pere de „ famille lui donnoit pouvoir de faire „ du mal. Ce songe étoit arrivé longtemps avant la persecution, mais il n'est pas difficile de concevoir qu'un Evêque

inquiet de voir que les Africains ſuivoient peu les avertiſſemens du Clergé, & craignant que cette négligence n'en jettât pluſieurs dans les filets du Démon, ait ſongé quelque choſe de ſemblable, peutêtre aprés s'en être entretenu le jour.

S. Cyprien parle dans la même Lettre, d'une troiſiéme revélation où Dieu lui dit: *dis lui* (apparemment au peuple) *qu'il ait l'eſprit en repos, car la paix viendra; s'il y a cependant quelque petit retardement, c'eſt qu'il y en a encore quelques uns, qui doivent être éprouvez.* Les défenſeurs des viſions de S.Cyprien ſuppoſent qu'il eut cette revélation dans un temps, auquel on ne pouvoit pas prévoir humainement ſi la perſecution dureroit, ou non; mais il n'en dit rien, & il propoſe cette révélation, comme toutes les autres, avec beaucoup d'obſcurité, ſans y joindre preſque aucune circonſtance. Mais quand on n'auroit pû prévoir la fin de la perſecution, ce que l'on ne peut ſavoir, à moins que d'avoir vécu en ce temps-là; on pourroit toûjours dire que l'on ſonge aiſément ce que l'on deſire avec ardeur, & que quand on ſouhaite extrémement d'avoir des révelations, on prend aiſément ſes ſonges pour des Propheties. Et dès qu'il s'eſt trouvé

quelque personne de consideration, qui s'est imaginée qu'elle a des visions; son imagination échauffée lui en fait avoir à tous momens, & fait que plusieurs autres croient aussi que Dieu ne dédaigne pas de les entretenir. On peut tomber d'autant plus aisément dans cette pensée, que S. Cyprien ajoûte que Dieu lui avoit aussi daigné réveler *qu'il ne falloit guere manger, ni guere boire, de peur que l'esprit èlevé déja par une vigueur divine ne fût énervé par les attraits du monde.* Un précepte aussi géneral & aussi connu que celui-là n'avoit pas besoin de nouvelle révélation; & Dieu qui ne les a jamais prodiguées envers les anciens Prophetes, en auroit usé alors d'une maniére toute nouvelle. Aussi ne manquoit-il pas de gens, qui traitoient les révélations de nôtre Evêque *de songes ridicules & de visions impertinentes*, comme il paroît par sa Lettre LXV. Quoi qu'il en soit, S. Cyprien se sert de ce motif, pour porter son peuple à la priére & à la repentance.

Au mois de Mai le Proconsul continuant à mal-traiter les Confesseurs qu'il avoit en prison, il y en mourut plusieurs sans avoir souffert d'autre supplice; ce qui obligea S. Cyprien *a* d'écrire à son Clergé d'avoir soin de leur sé-

a Ep. 12. p. 27.

ſépulture, & de marquer le jour de leur mort, afin d'en célebrer la mémoire avec celle des autres Martyrs. Mais le Proconſul étant ſorti de Carthage, la perſecution diminua & S. Cyprien *a* écrivit à *Rogatien* & aux autres Confeſſeurs, qu'il exorte à prendre garde de ne pas deshonorer leur Confeſſion, par une vie peu conforme à la conſtance qu'ils avoient témoignée. Il blâme ceux qui avoient été bannis pour la Religion & qui retournant en leur patrie étoient punis, ſelon les Loix Romaines, comme des ſeditieux. Il cenſure les Confeſſeurs qui ſe vantoient de leur conſtance, & les exorte tous à la concorde & à la paix.

Ils ſortirent de priſon bientôt après, & quelques uns, oubliant les bons avis de S. Cyprien, ſe vantoient de leur conſtance, refuſoient d'obeïr aux Prêtres, & ſe laiſſoient même aller à la luxure; pechez que leur Evêque reprit plus ouvertement par une Lettre, qu'il écrivit *b* au mois de Juin, à ſon Clergé. Cependant les *Tombez*, qui étoient en très-grand nombre demandoient à être reçus dans l'Egliſe, ſur quoi il ſemble que quatre Prêtres de Carthage *Novat*, *Donat*, *Fortunat*, & *Gordius* lui avoient écrit; mais il ne leur répondit rien, s'excuſant ſur ce qu'il avoit réſolu de

 ne

a Ep. 13. p. 28. *b* Ep. 14. p. 31.

ne rien faire ſans l'avis de ſon Clergé. Cependant il a grand ſoin de faire voir que s'il demeuroit caché, il ne le faiſoit que pour de bonnes raiſons, & par le conſeil de *Tertulle* Prêtre de Carthage.

Les *Tombez* ſe laſſant du retardement, que leur Evêque apportoit à les recevoir à la Communion, s'adreſſerent aux Confeſſeurs & aux Martyrs, pour obtenir d'eux des Lettres de recommendation pour Cyprien. En effet quelques uns d'entre eux lui écrivirent, & quelques Prêtres accorderent, ſans ſa permiſſion, la Communion à divers des *Tombez*, ſans les faire paſſer par les degrez de la pénitence, qui étoient en uſage de ce temps-là. Ils ſe fondoient ſur ce que l'on ne refuſoit gueres ces ſortes de graces aux priéres des Martyrs, particuliérement après leur mort. Mais S. Cyprien dans [a] trois Lettres écrites ſur cette matiére aux Martyrs, à ſon Clergé & au Peuple, promet d'examiner ces recommendations, quand il ſeroit de retour, & que Dieu auroit rendu la paix à l'Egliſe; & cependant fait voir aſſez adroitement que les Martyrs, *per calorem gloriæ Scripturam minus contemplantes*, ,, aiant l'imagina-,, tion échauffée par l'idée de la gloire ,, qu'ils alloient avoir, & n'aiant pas ,, aſſez d'égard à l'Ecriture, violoient ,, la

[a] *Ep.* 15, 16, 17. *p.* 33.

„ la diſcipline. On parlera de cette Diſcipline, en donnant l'abregé du livre *des Tombez*, où nôtre Evêque en traite plus au long que dans ſes Epîtres.

Cependant l'Eté, qui cauſe de grandes maladies en Afrique, aiant commencé, il ſe relâcha un peu de ſa ſéverité, & écrivit à ſon Clergé : a premiérement, que les Tombez qui ſeroient malades, & qui auroient obtenu des recommendations de quelque Martyr pourroient être reconciliez à l'Egliſe par les Prêtres, en ſon abſence : ſecondement, que les Prêtres devoient prendre ſoin de conſoler les autres *Tombez* : enfin, qu'il ne falloit pas exclurre de la Communion les Catecumenes, qui ſeroient en danger de mort. Les *Tombez* preſſant encore plus fortement, il demeura dans ſa premiére réſolution, comme il le témoigna b à ſon Clergé, dans une autre Lettre écrite au commencement de Juillet.

Peu de temps après le Clergé de Rome écrivit à celui de Carthage des conſeils touchant les *Tombez*, conformes à la conduite de S. Cyprien ; ce qui lui donna occaſion de ſe juſtifier dans leur eſprit, en leur envoiant les treize derniéres Lettres dont on vient de parler, & leur faiſant un fidele c recit de

a *Ep.*18.*p.*40. b *Ep.*19.*p.*41. c *Ep.*20.*p.*42.

ce qui s'étoit passé dans son Evêché. Les Lettres du Clergé de Rome servirent beaucoup à soûtenir l'autorité de S. Cyprien, que l'on tâchoit de rendre odieux, parce qu'il ne se rendoit pas d'abord aux desirs des Martyrs. On avoit déja publié des lettres de *Lucien*, Prêtre & Martyr de Carthage, qui accordoient la paix à tous les Tombez, & qui n'embarrassoient pas peu les défenseurs de la Discipline. Elles étoient conçuës en ces termes: [a] *Tous les* CONFESSEURS *au Pape* CYPRIEN *salut : sachez que nous avons donné la paix à tous ceux qui vous rendront bon compte de ce qu'ils ont fait après leur peché. Nous avons voulu, par vôtre moien, faire tenir cette Lettre aux autres Evêques. Nous souhaitons que vous ayez la paix avec les Sains Martyrs. En la présence d'un Exorciste & d'un Lecteur du Clergé de Carthage; de la main de* LUCIEN. On voit encore une Lettre [b] de *Lucien* à *Celerin* Confesseur Romain, où il lui fait l'histoire de cette grande indulgence des Martyrs de Carthage, & accorde la paix a *Candide* & à *Numerie* Dames Africaines, pour qui Celerin la lui avoit demandée, par une Lettre que l'on a aussi

[a] *Epist.* 23. *pag.* 49. [b] *Ep.* 21. & 22. *p.* 44.

aussi. Lucien semble marquer par la description qu'il fait des souffrances des Martyrs de Carthage, que l'extrême difficulté qu'il y avoit à les supporter constamment, les avoit engagez à souhaiter que l'on donnât la paix à ceux que la crainte de ces douleurs avoit fait succomber. Néanmoins Cyprien ne changea point de sentiment ; & l'on voit seulement par sa réponce *a* à la Lettre de *Caldonius* Evêque Africain, qu'il étoit d'avis qu'on accordât la paix à ceux d'entre les *Tombez*, qui avoient réparé leur faute par une génereuse confession de la Religion Chrétienne, dans la suite de la persecution. Il écrivit *b* en même temps à son Clergé une Lettre, où il reproche aux *Tombez* leur hardiesse à demander la paix, & dit qu'aiant vû la Lettre des Confesseurs & l'aiant communiquée à quelques Evêques, ils avoient jugé que les *Tombez* devoient être examinez l'un aprés l'autre, lors que la persecution seroit passée, pour voir s'ils ne s'étoient point rendus indignes de l'intercession des Martyrs, & que cependant il souhaitoit qu'on s'en tint au dernier ordre qu'il avoit donné.

Au commencement d'Août S. Cyprien écrivit une Lettre *c* à Rome, par

 où

a Ep. 24. & 25. p. 49. *b* Ep. 26. p. 51.
c Ep. 27. p. 52.

où l'on voit que les *Tombez* ne se lassoient point d'importuner les Prêtres pour avoir la paix, soûtenus par la Lettre de Lucien, dont nôtre Evêque se plaint extrémement : [a] „ Nôtre frere
„ Lucien, dit-il, qui est aussi entre les
„ Confesseurs, & dont la foi est veri-
„ tablement ardente & le courage in
„ trepride, mais qui n'est pas fort habile
„ dans les Ecritures, a entrepris de cer-
„ taines choses, s'étant fait le Chef du
„ Vulgaire ignorant, & aiant donné
„ des billets de sa main à une grande
„ foule de peuple au nom de *Paul*
„ (*Martyr de Carthage*) au lieu que
„ *Mappalic* Martyr prudent & rete-
„ nu, & se ressouvenant de la Loi &
„ de la Discipline, n'a donné aucunes
„ Lettres contre l'Evangile, mais seu-
„ lement émû par l'amour qu'il a-
„ voit pour sa famille, a voulu que l'on
„ donnât la paix à sa mere & à sa sœur,
„ qui étoient tombées. *Saturnin* étant
„ en prison, après avoir été tourmen-
„ té, n'a donné aucunes Lettres sem-
„ blables. Mais Lucien a non seule-
„ ment donné de sa main à une infinité
„ de gens, des Lettres au nom de Paul,
„ pendant qu'il étoit encore en prison,
„ mais après sa mort a continué de fai-
„ re la même chose sous son nom, di-
„ sant qu'il avoit reçu ordre de lui d'en
„ user

a Ep. 27. p. 52.

„ user ainsi, & sans savoir qu'il faut „ plûtôt obeïr au Seigneur qu'à son „ compagnon en service. On a aussi „ donné plusieurs billets écrits de la „ main de Lucien, sous le nom *d'Aurele*, jeune homme qui avoit souffert „ la torture & qui ne savoit pas écrire. „ Pour arrêter ce desordre j'écrivis des „ Lettres aux Confesseurs, dont je vous „ ai envoié une copie avec ma premiére Lettre, par lesquelles je tâchois „ de leur persuader d'avoir toûjours égard aux regles du Seigneur & à l'Evangile. Après leur avoir envoié ces „ Lettres, pour faire en sorte qu'ils agissent avec plus de moderation & de „ prudence, le même Lucien a écrit „ un billet au nom de tous les Confesseurs, qui étoit presque capable de „ rompre tout le lien de la Foi, de renverser la crainte de Dieu, les commendemens du Seigneur, la sainteté „ & la constance de l'Evangile. S. Cyprien rapporte en suite les paroles du billet que l'on a luës ci-dessus & continue ainsi: Ils ont ajoûté: *qui vous „ rendront bon compte de ce qu'ils ont „ fait après leur peché*; ce qui nous attire une plus grande haine, parce que „ quand nous aurons commencé d'examiner chacun en particulier, il „ semblera que nous refuserons à plu-

 „ sieurs

„ sieurs ce que tous se vantent d'avoir
„ obtenu des Confesseurs & des Mar-
„ tyrs. Enfin la sedition a déja com-
„ mencé, car dans nôtre Province la
„ multitude s'est jettée sur les Evêques
„ & les a contraints de leur rendre tout
„ à l'heure la paix, qu'elle disoit a-
„ voir reçuë des Confesseurs & des
„ Martyrs.

On peut voir par là que les Chrétiens mêmes les plus zelez, comme S. Cyprien, n'avoient pas toûjours la plus haute idée du monde de l'esprit & du savoir des Martyrs, & qu'ils ne faisoient pas difficulté de leur reprocher d'agir quelquefois par chaleur d'imagination, plus que par connoissance; quoi que d'ailleurs ils estimassent, comme ils devoient, leur constance dans le Christianisme entant qu'opposé à la Religion Païenne. Mais si l'on veut rendre justice à tout le monde, on avoüera qu'il étoit difficile qu'avec les instructions qu'ils avoient, ils agissent autrement. Ils n'entendoient, & ne lisoient presque que des Déclamations, où l'on ne se piquoit nullement d'éclairer l'esprit par des raisonnemens justes & concluans, pourvû qu'on émût leur imagination; où l'on étoit toûjours dans la figure, sans parler jamais de sang froid, & où l'on citoit l'Ecriture

en quelque ſens que l'on vouloit ; ſi bien que n'aiant aucune idée nette du Chriſtianiſme, ils agiſſoient ſouvent plûtôt par impetuoſité d'imagination, que par lumiére, & ne manquoient jamais de fauſſe Rhetorique, pour réfuter ceux qui les vouloient ranger à leur devoir. S. Cyprien lui même, qui reproche aux Confeſſeurs leur ignorance dans l'Ecriture, en ſavoit peutêtre plus de paſſages par cœur, ſelon ſa Verſion Latine ; mais au fonds, s'il eſt permis de dire aujourd'hui la vérité de lui comme il la diſoit des Martyrs de ſon temps, il ne l'entendoit peutêtre guere mieux qu'eux. Par exemple, il allegue à tous momens, lors qu'il s'agit de *Diſcipline Eccleſiaſtique*, les paſſages du Vieux Teſtament, comme du Nouveau, où l'on trouve le mot Latin de *Diſciplina*, ſans avoir aucun égard aux circonſtances. Dans cette même Epitre, il ſe ſert de ce raiſonnement contre Lucien : *Le Seigneur aiant dit de baptizer les Nations au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit, & que leur pechez paſſez leur ſont pardonnez dans le Baptême ; celui-ci ne ſachant ni les commandemens, ni les Loix, ordonne de donner la paix & de pardonner les pechez au nom de Paul.* Il eſt aiſé de voir qu'il y a une difference infinie entre le pardon que Dieu accorde

de aux pechez commis avant le Baptême reçu en ſon nom, & remettre quelques peines Eccleſiaſtiques par l'autorité d'un Martyr, qui en donne ordre. Outre cela nôtre Evêque paſſe légerement ſur les veritables raiſons de la Diſcipline de ce temps-là, & appuie beaucoup ſur d'autres, qui ſont en elles mêmes très-foibles, comme on le verra dans la ſuite. On dira peutêtre que ces raiſons paſſoient pour très-puiſſantes dans l'eſprit des Chrétiens de ſon ſiecle, & qu'ainſi elles pouvoient faire beaucoup d'effet: mais on doit prendre garde que des eſprits accoûtumez à ſe paier de toutes ſortes de raiſonnemens, ſans diſtinguer les bons des mauvais, changeoient aiſément d'avis, & paſſoient par paſſion ou autrement à des opinions oppoſées; comme ils avoient embraſſé, par chaleur d'imagination, celles qu'ils avoient auparavant. Une figure, un paſſage mal entendu les avoit perſuadez; une autre figure & un autre paſſage autrement expliqué les faiſoient changer de ſentiment.

Pour revenir au fil de l'Hiſtoire, à laquelle néanmoins la remarque que l'on vient de faire eſt tout à fait eſſentielle, S. Cyprien joignit à ſa Lettre pour le Clergé de Rome, dont on vient

de

de donner l'extrait, un autre adressée à *Moïse* & *Maxime* Prêtres ᵃ Romains & aux autres Confesseurs à qui il donne mille loüanges, parce qu'en soûtenant courageusement la Religion Chrétienne, ils étoient en même temps demeurez dans l'exactitude de la Discipline, sans donner légerement la paix à personne, comme avoient fait les Martyrs Africains. Il envoia ces Lettres par Saturus, qu'il fit *Lecteur*, & *Optat* qu'il ordonna *Soudiacre*, ᵇ comme il en avertit son Clergé, qui avoit déja consenti auparavant à leur avancement.

Sur la fin du mois d'Août ᶜ le Clergé de Rome répondit à nôtre Evêque, qui reçut cette réponse au mois de Septembre. Les Prêtres Romains la commencent par un compliment, où ils louënt la modestie de S. Cyprien, qui sachant qu'il n'y avoit que Dieu qui lui pût demander raison de sa conduite (*conscientiam suam soli Deo debere se judici*) avoit néanmoins bien voulu leur en rendre compte. Ils approuvent en suite tout ce qu'il avoit fait, & témoignent qu'ils avoient toûjours observé la même conduite & l'observeroient encore. Il lui envoierent aussi des Lettres qu'ils

a Ep. 28. p. 54. *b* Ep. 29. p. 55. *c* Ep. 30. p. 56.

qu'ils avoient écrites en Sicile, qui se sont perduës, & d'autres [a] des Confesseurs à qui il avoit écrit. Toutes ces Epîtres sont assez élegantes, à en juger par les regles de l'Eloquence de ce temps-là, où l'on écrivoit les Lettres dans le même style, que les Déclamations. L'Empereur Marc Aurele, qui ne pouvoit souffrir le style des Chrétiens [b] d'alors enflé comme celui des Poëtes Tragiques, se félicite aussi d'avoir appris de *Rusticus* [c] *à écrire les Lettres en style simple*; marque que c'étoit un défaut commun en ce temps-là, ce qui fait qu'on le doit pardonner aux Chrétiens. La Lettre des Martyrs à Cyprien commence aussi par un compliment extrémement hyperbolique, où ils égalent ou préferent même la vertu de ceux qui exortent à souffrir constamment le Martyre, à celle de ceux qui le souffroient effectivement. Ils disent après cela que la Lettre de S. Cyprien leur a représenté si vivement la gloire des Martyrs, qu'il leur sembloit de la voir. Il vantent infiniment cette *gloire*, non tant considerée comme un moien de parvenir au bonheur & au repos éternel, que comme une action extraordinaire digne de l'admiration des hom-

a *Ep.* 31. *p.* 61. *b* *Lib.* XI. §. 3. *c* *Id. Lib.* I. §. 4.

hommes & des Anges. On a vu que S. Cyprien reprochoit à quelques Martyrs de se laisser trop échauffer l'imagination par l'idée de cette gloire, & M. Dodwel, qui a fait une Dissertation du [a] *courage des Martyrs*, remarque qu'en effet c'étoit là un des motifs de leur constance, & dit avec raison qu'in-
„ sensiblement ce défaut se glisse dans
„ l'esprit, & que ceux qui paroissent
„ humbles aux autres, & qui croient
„ aussi l'être se vantent, sans s'en ap-
„ percevoir, de leur humilité. Un autre motif de la fermeté des Martyrs c'est qu'ils esperoient *de posseder sans délai le Roiaume du ciel : cœleste regnum, sine ulla cunctatione, retinere.* C'étoit l'opinion de l'ancienne Eglise, qu'il n'y avoit que les Martyrs qui joüissent d'abord après la mort de la souveraine félicité ; quoique l'on ne voie pas de semblable promesse dans l'Ecriture. Mais ils pouvoient aisément esperer ce que Dieu ne leur avoit pas promis, dans les Livres sacrez : comme ils provoquoient les bourreaux, & s'impatientoient de souffrir le Martyre, sans qu'il le leur eût commandé. „ Que personne di-
„ sent-ils, ne juge que l'on nous fait
„ grace de differer nôtre mort, ce dé-
„ lai n'est qu'un empêchement à nôtre
„ gloi-

[a] *Cyprianicarum XII. §. 9. & seqq.*

„ gloire, ce seroit une veritable Cle-
„ mence de ne point differer de nous
„ faire souffrir le Martyre; *Martyres non distulisse vera Clementia est.* Enfin ces Martyrs approuvent la conduite de nôtre Evêque, à l'égard des *Tombez.* S. Cyprien ne manqua pas d'envoier ces Lettres *a* à son Clergé, avec ordre de les rendre publiques, afin de faire voir l'uniformité de la conduite des principales Eglises envers ceux qui avoient succombé.

Néanmoins plusieurs de ces gens-là, qui vouloient être admis, à quelque pris que ce fût, lui écrivirent bien-tôt après une Lettre, au nom de Eglise de Carthage, à laquelle il répondit par une autre, *b* où il les censure âprement de ce qu'ils avoient osé prendre le nom d'Eglise, qui n'appartenoit qu'à l'Evêque, au Clergé, & à tous ceux qui étoient demeurez fermes dans la profession du Christianisme: *quando Ecclesia in Episcopo, Clero, & in omnibus stantibus sit constituta.* Il applique, dans cette même Epître, à tous les Evêques cette parole de Jesus-Christ: *Tu es Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise,* d'où il conclut qu'il ne peut point y avoir d'Eglise sans Evêque. Dans le même temps, quelques Evê-
ques

a Ep. 32. p. 65. *b* Ep. 33. p. 66.

ques assemblez à Carthage, avec le Clergé de cette ville, excommunierent *Gaius* Prêtre de *Didde* avec son *Diacre*, parce qu'il avoit accepté les offrandes des *Tombez*, & qu'il les recevoit à la Communion. S. Cyprien *a*, averti dans sa retraite de ce qui s'étoit passé approuva cette séverité, & ordonna qu'on en usât de même envers ceux qui entreprendroient de faire la même chose, avant son retour. Il écrivit *b* aussi à Rome ce qu'il avoit fait, & le Clergé de cette ville *c* témoigna, comme auparavant, qu'il approuvoit sa fermeté.

Au mois de Novembre, *Celerin* Confesseur Romain étant venu d'Italie en Afrique, alla voir S. Cyprien dans le lieu de sa retraite, & lui aiant rapporté qu'elle estime les Martyrs & les Confesseurs de Rome avoient pour lui, l'angagea à leur écrire *d* une Lettre toute pleine d'affection & de loüanges de ce qu'ils avoient supporté la prison pendant une année, sans s'impatienter. La persecution n'étant plus si grande, peut-être parce que le Proconsul, qui devoit bientôt sortir de la Province, ne vouloit plus y répandre de sang, quelques *Collegues*, comme S. Cyprien appelle les

E Evê-

a Ep.34 p.67. b Ep.35.p.69. c Ep. 36.p 71. d Ep.37.p.72.

Evêques, l'allerent voir & il ordonna [a] *Lecteur*, avec leur avis, sans consulter son Clergé, un nommé *Aurele*, qui avoit été premiérement banni pour la profession du Christianisme, par les Magistrats de Carthage, & ensuite mis à la torture par le Proconsul. Il ordonna aussi *Celerin* [b] pour le même emploi, que ce Confesseur avoit d'abord refusé, mais qu'il accepta, aiant songé que l'Eglise l'exortoit à le prendre. S. Cyprien fait l'éloge de ces deux Confesseurs en des termes, qui marquent beaucoup d'affection & d'éstime pour eux. Il témoigne qu'ils étoient encore jeunes, & que sans cela il leur auroit déja donné l'ordre de la Prêtrise, qu'il leur destinoit. Cependant il vouloit que dans la division, qui se faisoit tous les mois de l'argent, que l'Eglise contribuoit pour l'entretien des Prêtres, ils en eussent autant qu'eux : *sportulis iisdem cum Presbyteris honorentur, & divisionis mensuras æquatis quantitatibus partiantur.* Il reçut aussi *Numidic* [c] Prêtre, dans le nombre de ceux de Carthage. Ce Numidic avoit été laissé pour mort par les Païens, qui l'avoient voulu bruler avec sa femme, la-

a Ep. 38. p. 74. *b* Ep. 39. p. 76. *c* Ep. 40. p. 78.

laquelle y étoit en effet demeurée, comme S. Cyprien le rapporte.

Dans ce temps-là *Novat* s'étoit fait donner un certain *Felicissime* pour Diacre ; & S. Cyprien aiant envoié à Carthage *Caldonius* & *Herculanus* Evêques, & *Numidic* Prêtre, pour tenir sa place avec *Rogatien*, leur avoit donné ordre de distribuer de l'argent à quelques nécessiteux ; mais ce *Félicissime* s'y opposa, [a] & menaça de réfuser la Communion à ceux qui obeïroient à leur Evêque. On ne voit pas dans S. Cyprien les raisons que ce Diacre pouvoit avoir d'en user ainsi ; quoi qu'il en soit, il fut lui même excommunié par S. Cyprien, avec quelques autres de son parti. Outre cette rebellion contre son Evêque, on l'accusoit d'avarice, & d'adultere ; mais comme ces accusations n'ont éclatté qu'après cette affaire, & qu'elles viennent de ses ennemis, on ne peut pas tout à fait les recevoir comme bien fondées.

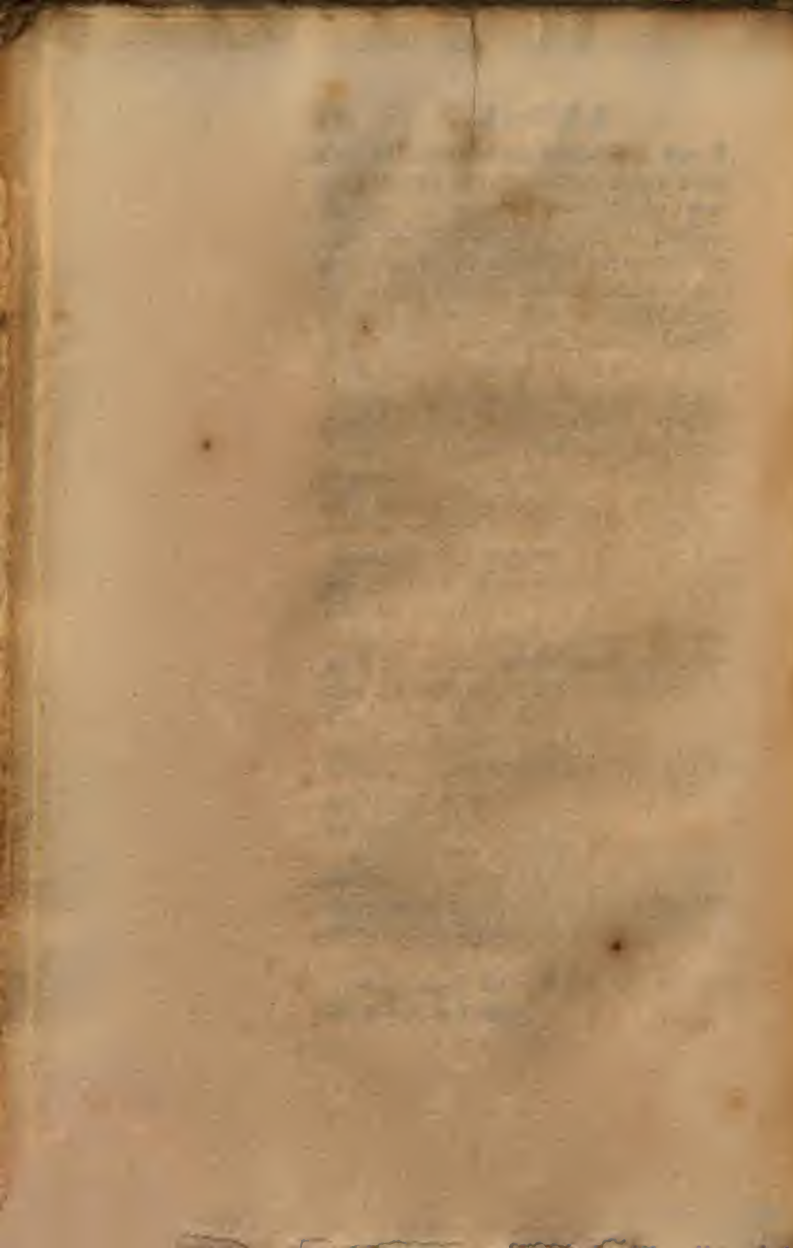
L'AN CCLI. S. Cyprien étant encore dans sa retraite, cinq Prêtres de son Eglise se joignirent à Félicissime ; & tâcherent de détacher de leur Evêque le plus de gens qu'ils pouvoient, pendant que Novat, qui étoit allé à Rome, travailloit à y former un parti.

a *Ep.* 41. & 42. *p.* 79.

Ces brouilleries empêcherent que S. Cyprien ne pût venir à Carthage avant Pâque, comme il l'avoit résolu, parce qu'on lui fit entendre que sa présence y exciteroit infailliblement du trouble, qui pourroit donner occasion aux Païens de renouveller la persecution. Il se plaignit au peuple, par une Lettre, [a] de ce retardement, l'exorta à demeurer uni à lui & dépeignit ses adversaires de si noires couleurs : que cela suffisoit pour les rendre odieux à tout le peuple. Il les accuse d'avoir conjuré contre son Episcopat depuis le commencement, malgré les suffrages du peuple & le jugement de Dieu même, d'avoir essaié de soûlever contre lui les Confesseurs, & d'avoir séduit les Tombez. Il semble même marquer qu'il les avoit vûs dans un songe joints aux Magistrat, pour persecuter les Chrétiens, & il dit que leurs brouilleries sont une seconde persecution qu'il souffre. Enfin il déclare à ceux qui se joindront à ce parti, qu'il ne les recevra plus à la Communion.

Les Evêques d'Afrique aiant accoûtumé de se rendre à Carthage après Pâque, comme il paroît par quelques [b] endroits de S. Cyprien, il s'y rendit aussi lui

a Ep. 43. p. 81. *b Vid. An. Cyp. Ad an.* CCL I. §. 3. & 4.



lui même en ce temps-là, après s'être rassuré contre les menaces de Félicissime. Ses Collegues y étant, on y traita au long de l'affaire des Tombez, & ce Concile s'étant rassemblé plusieurs fois, on eut le temps d'apprendre l'élection du nouvel Evêque de Rome, avant qu'il fût fini. *Decius* étant absent, & occupé à étouffer la sedition, que *Julius Valens* avoit excitée en Macedoine, la persecution cessa à Rome, & le Clergé de cette Ville crut qu'il étoit temps de travailler à l'élection d'un Evêque, auquel ils avoient réservé le jugement de l'affaire des *Tombez*. *Pompée* & *Etienne* Evêques Africains s'étoient aussi rendus à Rome, pour assister à l'élection, & peutêtre pour empêcher qu'elle ne tombât sur quelcun qui fut suspect, ou opposé de sentimens à l'Evêque de Carthage. Autrement il y avoit assez d'Evêques en Italie, pour faire cette élection. Il y avoit alors deux prétendans à l'Evêché de cette Ville. L'un se nommoit *Corneille*, & étoit venu à la Prêtrise, après avoir passé par les autres degrez Ecclesiastiques. L'autre s'appelloit Novatien, & étoit aussi Prêtre; mais il avoit été auparavant Philosophe, de la Secte des *Stoiciens*. Etant Catechumene il avoit été exorcisé comme possedé, & n'a-

voit pû être baptizé qu'au lit par aspersion; ensuite il avoit été fait Prêtre, par la seule faveur de l'Evêque, comme le disent ses ennemis, car on ne peut apprendre son histoire d'ailleurs. Cependant ils témoignent qu'il avoit de l'esprit, du savoir, & de l'éloquence. *Novat*, quelques autres Prêtres, & quelques Confesseurs étoient de son parti, & soûtenoient que la Discipline Ecclesiastique ne permettoit pas que l'on reçût les *Tombez* à la pénitence. On l'accuse d'avoir feint publiquement de réfuser l'Episcopat, qu'il briguoit en secret; mais sa feinte ne lui servit de rien: Corneille fut élu *par le jugement de Dieu & de son Christ*, comme parle S. Cyprien, *par le témoignage de presque tous les Ecclesiastiques, par les suffrages du peuple qui étoit présent, & par le college de quelques Evêques âgez & honêtes gens.* Il y en avoit eu seize présens, entre lesquels étoient les deux Africains que l'on a nommez. Son ordination se fit le 4. de Juin de cette année, & Corneille tint le siege Episcopal un an trois mois & dix jours. Cependant Novatien l'attaqua ouvertement, fit un livre contre lui, où il l'accusoit de plusieurs crimes & tâchoit principalement de détourner les peuples de sa Communion, parce qu'il y re-

y recevoit les *Tombez*. Aiant attiré beaucoup de monde à lui; il fit venir trois Evêques d'Italie, comme pour s'accorder avec Corneille, mais en effet pour l'ordonner, à la recommendation des Confesseurs de son parti. Il attira d'abord assez de monde, parce que cette séverité, contre ceux qui avoient sacrifié aux Idoles, avoit beaucoup d'apparence de pieté; outre que dans les persecutions précedentes, on n'avoit pas reçu les Idolatres à la pénitence; au moins il ne reste aucun monument qui nous l'apprenne, ce qui fait que l'Evêque d'Oxford conjecture que S. Cyprien est peutêtre le premier qui les ait reçus. Ce qu'il y a d'étonnant en ceci, c'est que Novat qui avoit d'abord voulu recevoir les Tombez, sans leur imposer de pénitence, se fût jetté dans un parti tout opposé, & dans le même temps que son ami & son Diacre Félicissime continuoit dans sa premiére pensée. Cependant S. Cyprien, qui ne laisse guere échapper d'occasion de découvrir les défauts de ses adversaires, & qui dit dans une Lettre, dont on parlera dans la suite, ce qu'il savoit de Novat, ne lui reproche point cette inégalité.

Au mois de Juin Cyprien & le Concile d'Afrique reçurent des Lettres de

Corneille, qui leur apprenoient ſon é-
lection, & le ſchiſme qui s'étoit formé à Rome, avant l'ordination de Novatien. Le Concile répondit à ces Lettres par d'autres qu'il envoia par *Caldonius* & *Fortunat* Evêques, qui eurent ordre de travailler auſſi, tant qu'ils pourroient, à la paix. Cyprien envoia par la même voie à Corneille les Lettres qu'il avoit écrites ſur l'affaire de Féliciſſime; & cependant le Concile fut prorogé juſqu'au retour de ceux que l'on envoioit en Italie, & on jugea ne devoir prendre aucun parti juſqu'à ce temps-là. Au mois de Juillet Cyprien & ſes Collegues reçurent des Lettres de Novatien, par où il leur faiſoit part de ſon élection; mais ſes Envoiez furent rejettez comme Schiſmatiques, ce qui les obligea de parcourir diverſes villes d'Afrique, & d'aller de maiſon en maiſon chercher des gens, qui les vouluſſent écouter. La raiſon de cela fut que les deux Evêques Africains, qui avoient aſſiſté à l'ordination de Corneille, dirent que tout s'étoit paſſé Canoniquement, & qu'il avoit été approuvé de tout le monde; ſi bien que lorſque les Envoiez de Novatien voulurent parler contre lui, on les excommunia, ne jugeant pas qu'il „ fût de la gravité du Concile de met-

„ tre

,, tre en compromis l'honneur d'un E-
,, vêque élu, ordonné & approuvé de
,, plusieurs, à cause des discours de
,, quelques médisans. C'est ce que Cyprien apprit à Corneille, par a une Lettre, dont un Prêtre nommé *Primitif*, qui devoit l'instruire plus à fond de bouche, fut le porteur.

Alors les Evêques Africains, qui sembloient avoir voulu attendre d'être instruits de l'état de l'Eglise de Rome, avant que de rien faire, qui auroit pû être contredit par l'Evêque de la Capitale de l'Empire, dont l'autorité étoit déja considerable, procederent contre Félicissime & ses Collegues & les excommunierent, après les avoir ouïs. En ce temps-là Caldonius & Fortunat revenus d'Italie confirmerent l'innocence de Corneille, & le Concile de Carthage écrivit des Lettres circulaires par toute l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies pour en instruire tout le monde, & exorter les Africains à demeurer dans la Communion de l'Evêque du Rome. Il écrivit aussi des Lettres Synodales à cet Evêque, que chacun des membres du Concile souscrivit, où il racontoit les procedures qu'il avoit tenuës contre Félicissime; par où l'on peut voir, comme par

a *Ep.* 44. *p.* 85.

plusieurs autres circonstances que l'on a déja rapportées, que l'un des moiens par lequel les Evêques soûtenoient leur autorité étoit une espece de confederation tacite qu'il y avoit entre eux, de ne rien faire sans le consentement des autres, & de s'entrecommuniquer toutes les choses d'importance; car alors il n'y avoit pas encore de subordination d'Evêques, d'Archevêques, de Metropolitains; quoique l'on eût déja beaucoup de respect pour les Evêques des villes Metropolitaines. Cyprien envoia la Lettre du Concile d'Afrique par *Mettius, Soûdiacre* & *Nicephore Acolythe*, & y en joignit deux en son propre nom, l'une adressée à [a] Corneille & l'autre aux Confesseurs Romains, du parti de Novatien, qui avoient de leur côté écrit des Lettres fort desavantageuses à Corneille. S. Cyprien dit à cet Evêque qu'on n'avoit pas voulu lire ce qui avoit été écrit contre lui, dans l'assemblée des Evêques & à la face des Autels: *considentibus Dei Sacerdotibus & altari posito:* mais qu'on avoit jugé qu'il falloit lire publiquement le bien que l'on avoit écrit de lui; & que si on n'avoit pas d'abord acquiescé aux Lettres que Corneille avoit écrites touchant son élection,

[a] Ep. 45, 46, 47. p. 86.

ction, c'est qu'il avoit été juste d'en user ainsi, à cause de la querelle de Novatien, dont on n'étoit pas encore bien instruit. Pour ce qui regarde les Confesseurs, il les exortoit à se réünir à l'Eglise.

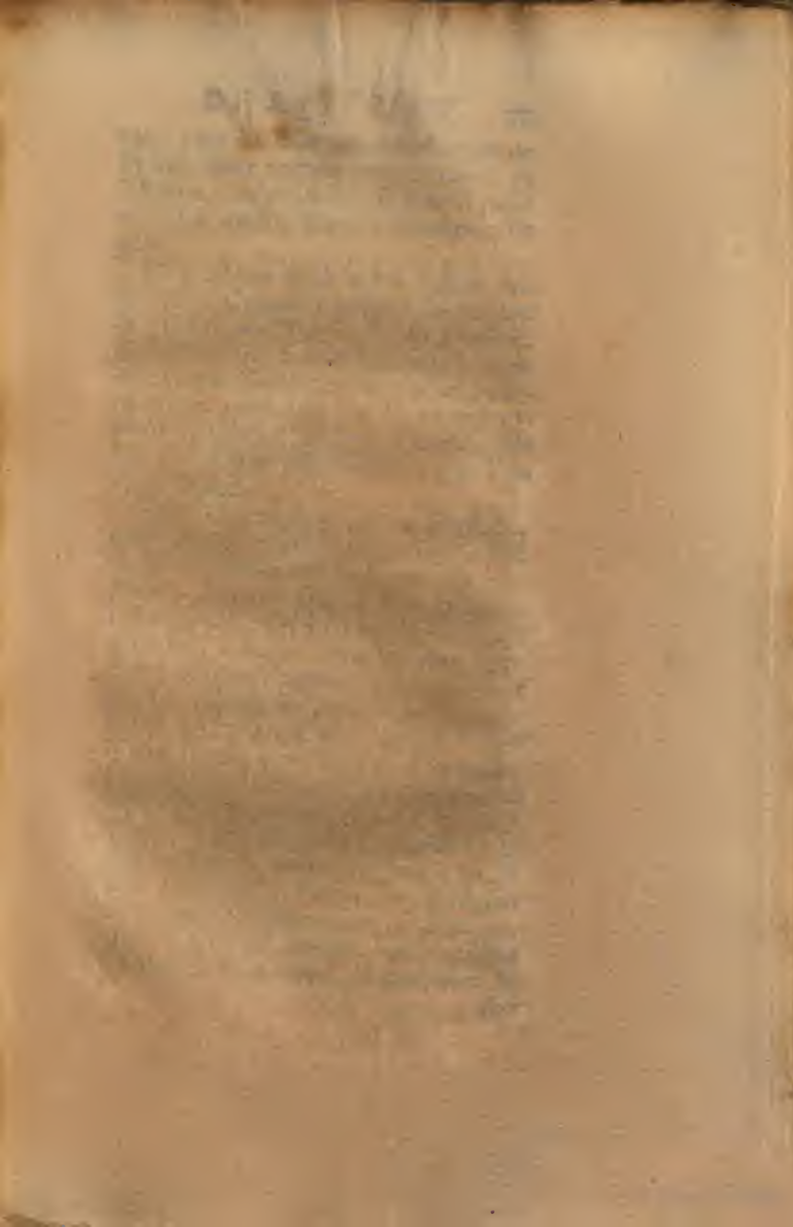
Après l'excommunication de Félicissime, on décida la question des *Tombez*, & on coucha par écrit la résolution du Concile, qui contenoit deux Chefs. 1. Qu'on n'ôteroit pas aux Tombez toute esperance de paix, comme faisoit Novatien. 2. Qu'on ne les recevroit pas à la communion, sans pénitence, comme vouloit Félicissime. Ensuite en envoia par tout cette résolution, & cependant *Primitif* qui avoit été à Rome le mois précedent revint avec des Lettres de Corneille, où il se plaignoit qu'au lieu qu'auparavant on lui avoit écrit d'Adrumet, comme au legitime Evêque de Rome, dés que S. Cyprien & *Liberal* s'en étoient allez en ce lieu là, on avoit adressé des Lettres aux Prêtres & aux Diacres Romains, comme s'ils avoient été destituez d'Evêque. S. Cyprien s'excusa *a* de cela assez froidement, sur ce que l'on vouloit attendre le retour des deux Evêques, que l'on avoit envoiez en Italie, & que les Prêtres d'Adrumet n'a-

a Ep. 48. p. 90.

n'avoient pas ſu auparavant cette réſolution.

Au mois d'Octobre, Corneille aſſembla à Rome un Concile de Soixante Evêques, qui confirma les Canons du Concile de Carthage, & qui excommunia Novatien & ſes adherans. Les Evêques d'Italie qui n'avoient pu être préſens à ce Concile, l'approuverent chacun en particulier, & il ſemble que ce fut le conſentement des Evêques, joint aux Lettres de S. Cyprien, qui détacha les Confeſſeurs Romains & un grand nombre d'autres perſonnes du parti de Novatien. Corneille en avertit promptement S. Cyprien, comme on le peut voir par la Lettre XLIX, [a] qui eſt de lui, où l'on verra de quelle maniére ils rentrerent dans l'Egliſe, & la réparation publique qu'ils firent à Corneille. La [b] L. Lettre eſt encore de cet Evêque, qui donne avis à Cyprien que Novat & quelques autres Schiſmatiques du parti de Novatien s'en alloient en Afrique. L'Evêque de Carthage répondit par deux Lettres [c] à celles de Corneille, où il le félicite du retour des Confeſſeurs, qu'ils lui avoient eux mêmes marqué par [d] un billet; & décrit les crimes de Novat,

a *P.92.* b *P.94.* c *Ep.51. & 52. p.94.* d *Ep.53.p.98.*



vat, pour lui faire comprendre que ce Prêtre étant encore mieux connu en Afrique, qu'en Italie, il n'étoit pas à craindre qu'il y séduisit beaucoup de gens.

On croit que ce fut cette même année que S. Cyprien composa ses traitez *de l'Unité de l'Eglise*, & *des Tombez*, dont il faut que nous marquions le contenu en peu de mots; parce qu'on pourra mieux connoitre par là les principes des Eglises d'Afrique d'alors, que l'on n'a pu faire par l'histoire que l'on vient de lire.

Pour commencer par le premier, nôtre Martyr représente aux Chrétiens, qu'ils ont besoin, non seulement de simplicité, mais de sagesse pour préferer l'obeïssance, que l'Evangile demande de nous, à la vie déreglée des mondains, & pour s'empêcher d'être séduit par les Héretiques, aprés avoir embrassé le Christianisme: Que pour cela il faut savoir que l'Eglise est unique, ce que Jesus-Christ a voulu marquer en disant à S. Pierre seul; *Tu es Pierre* &c. & que la pluralité des Evêques ne la détruit point, parce qu'il n'y a qu'un seul Episcopat, auquel les Evêques participent solidairement, *in solidum*: Que l'Eglise est unique, quoi qu'elle ait plusieurs membres, & que hors de

son

ſon ſein il n'y a point du ſalut : Que l'indiviſibilité de l'Egliſe a été figurée par la tunique ſans coûture de Nôtre Seigneur, & marquée en divers autres endroits de l'Ecriture ou exprès, ou qui doivent être ainſi entendus dans leur ſens myſtique : Que l'eſprit du Chriſtianiſme étant un eſprit de douceur, il paroît par la conduite des Héretiques, qu'ils en ſont deſtituez : Que Dieu n'a fait des promeſſes dans l'Evangile, qu'en faveur de ceux qui vivroient en paix, & qui demeureroient unis à ſon Egliſe : Que le ſchiſme ne peut pas être expié par le Martyre, parce qu'il n'y a point de veritable Martyre hors de l'Egliſe, & que ſi quelque Schiſmatique ſemble mourir pour l'Evangile, c'eſt plûtôt par deſeſpoir que par vertu : Que ceux qui ne demeurent pas dans l'unité, & dans la charité ne ſont Chrétiens que de nom : Que l'on ne doit pas être ſurpris des Schiſmes, puis que les Apôtres les avoient prédits, mais qu'on doit fuïr le commerce des Schiſmatiques : Qu'ils ſont ennemis de l'Autel, & [a] rebelles *contre le ſacrifice de Jeſus-Chriſt*, lors qu'ils oſent établir un autre Autel, faire une autre priére défenduë, & *profaner la verité de la victime du Seigneur* par

[a] P. 116.

par de faux ſacrifices. Qu'on ne doit pas être ſurpris, ſi l'on voit des Confeſſeurs a engagez dans le ſchiſme, *parce que la Confeſſion n'exempte pas des embûches du Diable, ni ne défend pas contre les perils, les attaques, & les efforts du ſiecle ceux qui y ſont encore, en les garantiſſant pour jamais : Autrement,* dit S. Cyprien, *on ne verroit point les tromperies, les fornications & les adulteres dans les Confeſſeurs, que l'on y voit avec douleur.* Il ajoûte que cela n'empêchoit point que les veritables Confeſſeurs ne fuſſent dignes d'une très-grande eſtime. Enfin il exorte les Schiſmatiques à rentrer dans le ſein de l'Egliſe, il déplore la corruption de ſon ſiecle, & conjure les Chrétiens de réveiller leur foi & leur charité. C'eſt-là en peu de mots ce que le Traité *de l'Unité de l'Egliſe* contient, ſur quoi il eſt bon de remarquer, outre ce qu'on a déja dit du ſtyle de S. Cyprien & de ſa maniére de raiſonner, premiérement que l'exemple de S. Pierre dont-il ſe ſert, n'eſt pas extrémement concluant, ou pour parler plus clairement, ne prouve rien du tout à ceux qui croient que l'autorité d'un Martyr n'eſt pas infaillible. Car il eſt viſible que dans le paſſage: *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre je bâtirai mon Egli-*

ſe

a P. 117.

se &c. qui eſt le principal, Jeſus-Chriſt ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt que S. Pierre ſeroit celui qui prêcheroit le premier l'Evangile, comme de ſavans hommes l'ont montré depuis long-temps. M. Dodwel à la verité, dans ſa VII. *Diſſertation Cyprianique*, tâche de prouver que le raiſonnement de S. Cyprien eſt bon; mais ſi l'on examine ce qu'il dit, on verra que tout eſt fondé ſur une interpretation myſtique & arbitraire des paroles de Nôtre Seigneur, qui pourroient recevoir d'autres ſens myſtiques, ſans que qui que ce ſoit eût droit, ſur ce fondement, de dire qu'il en a trouvé le vrai ſens. Outre cela il ſuppoſe cinq, ou ſix choſes, qui ſont ſujettes à de grandes conteſtations; & tout ce qu'on lui pourroit accorder, c'eſt que du temps de nôtre Martyr, où l'on raiſonnoit ainſi, cela étoit aſſez bon pour le peuple. Mais à en juger par les regles du bon ſens, qu'aucun ſiecle ne peut s'exempter de ſuivre, on aura plus de penchant à embraſſer le ſentiment d'un ſavant compatriote de M. Dodwel, [a] „ c'eſt que dans de ſemblables „ choſes les Peres tirent de leur propre „ eſprit ce qu'ils diſent, ne font qu'a- „ vancer leurs conjectures particulié- „ res,

[a] *Barrow of the Popes ſupremacy p.* 32. *Ed. in fol.*

„ res, & s'abandonnent à leur imagi-
„ nation avec autant de liberté que qui
„ que ce soit. C'est ce qui fait qu'il
„ trouve peu de solidité dans cette pen-
„ sée de *S. Cyprien*, suivie par *Optat* &
„ par *S. Augustin*.

En second lieu, il ne se met point en peine dans tout ce Traité d'une objection, qui vient néanmoins d'abord dans l'esprit, dont les Donatistes se servirent depuis, & que l'on a fort emploiée dans ces derniers siecles. C'est qu'il se pouvoit faire que le gros de l'Eglise eût abandonné les principes du Christianisme, & par consequent qu'on avoit droit de s'en séparer. Ainsi les Novatiens pouvoient avouër presque tout ce qu'il dit, en soûtenant que c'étoient eux qui étoient la veritable Eglise, & que S. Cyprien étoit un Schismatique.

La même occasion qui lui fit prendre la plume, pour écrire de l'Unité de l'Eglise, l'engagea à traiter du jugement qu'on pouvoit faire des *Tombez*, sur lesquels il y avoit deux sentimens opposez, outre le sien, qui tient comme le milieu entre les deux autres; comme on l'a pu voir par ce qu'on a dit de Novatien & de Félicissime. Le livre des *Tombez*, aussi bien que le précedent, fut lu [a] publiquement dans l'E-

[a] *Vid. Ep. 54.*

l'Eglise de Carthage, & ensuite envoié à Rome.

Nôtre Martyr commence par louër les Confesseurs, & les autres qui étoient demeurez fermes, & particuliérement ceux qui l'avoient fait en se retirant des lieux où la persecution étoit violente, du nombre desquels il étoit lui même; & par plaindre les *Tombez*. Il continuë en montrant que l'origine de ces maux étoit la corruption des mœurs des Chrétiens, tant Ecclesiastiques que Laïques, qu'il décrit assez au long: Que plusieurs avoient succombé aux premiéres menaces des Magistrats, & avoient poussé les autres à en faire autant, sans en exempter leurs petits enfans qu'ils avoient porté aux autels des faux Dieux: Que rien ne les peut excuser, ni l'amour de leur patrie, ni l'envie de conserver leur bien, ni la crainte des supplices: Que ce seroit une cruauté que de les flatter, parce que cela les empêcheroit de donner à Dieu la *satisfaction* qu'ils lui doivent, par laquelle seule ils peuvent être veritablement gueris, sans quoi ce seroit un sacrilege que de prendre le corps du Seigneur: Qu'il n'y a que Dieu qui puisse pardonner les pechez, & que c'est lui qu'il faut *satisfaire*, encore qu'il soit vrai [a] *que les mérites des*

[a] P. 129.

Martyrs, & les œuvres des justes peuvent beaucoup auprès du juge, cela devant être quand le jour du jugement sera venu: Que les Martyrs ne doivent être censez avoir rien demandé, qui soit contraire à la volonté de Dieu, & que s'ils l'avoient fait, on ne devroit pas croire qu'il exauçât leurs prieres; & que tel seroit le pardon des *Tombez*, sans exiger d'eux aucune pénitence: Que plusieurs de ceux qui avoient renoncé le Christianisme avoient senti peu de temps après la vengeance divine, par des châtimens extraordinaires, dont il rapporte divers exemples étranges; sur lesquels on ne peut rien dire, n'aiant assez de raisons ni pour les croire, ni pour les rejetter: Que les *Libellatiques* devoient être mis dans le même rang que les Apostats, quoi qu'ils eussent fait présenter leurs requêtes par d'autres, ou les eussent présentées eux-mêmes en particulier: Que ceux qui avoient avoüé aux Prêtres qu'ils avoient eu le dessein d'en faire autant, mais qui ne l'avoient pas fait, devoient aussi être soûmis à quelque pénitence quoi que plus légere: *Que chacun devoit avoüer son peché pendant qu'il étoit en vie, pendant qu'on pouvoit entendre sa confession, pendant que Dieu pouvoit avoir pour agréable sa satisfaction, & la*

remission des pechez qui lui étoit accordée par les Evêques : Qu'il ne falloit épargner ni larmes, ni macerations, ni bonnes œuvres pour flêchir la colere divine, qui ne le pouvoit être qu'à ce prix-là, mais qui le feroit aussi envers tous les veritables pénitens.

Comme on ne peut pas douter que S. Cyprien n'eût raison de ne vouloir pas recevoir légerement les Tombez à la Communion, si l'on considere & les regles de l'Evangile, & celles de la prudence Chrétienne : on pourroit aussi eu égard à la plûpart des raisons qu'il apporte, & sur lesquelles il insiste le plus, juger presque en faveur de Félicissime. Il est vrai que ceux qui avoient commis un scandale public, en renonçant le Christianisme, en devoient faire une réparation publique, afin de remedier au mal que leur mauvais exemple pouvoit avoir causé. On ne pouvoit pas aussi regarder comme Chrétiens, ceux qui venoient de protester qu'ils ne l'étoient point, simplement parce qu'ils assuroient de nouveau qu'ils vouloient l'être. Il en falloit avoir une plus grande certitude que de simples paroles, & c'est de quoi on ne pouvoit s'assurer que par une pénitence un peu longue. Cette précaution étoit necessaire pour conserver l'honneur de l'Eglise Chrétien-

tienne, qui sans cela n'auroit été qu'une troupe de gens qui auroient fait profession du Christianisme, ou du Paganisme, selon les temps. L'Eglise même se seroit entiérement détruite à la fin, en recevant trop facilement les Apostats. Ces raisons qui se présentent d'elles mêmes, & qui suffisent pour convaincre les plus opiniâtres, ne se trouvent point dans les Ecrits de S. Cyprien, ou au moins n'y sont qu'effleurées. Il parle seulement de l'indignité des *Tombez*, & des *satisfactions* qu'ils devoient à Dieu. Cependant l'Evangile ne demande autre chose des pecheurs, si ce n'est qu'ils ne retournent plus dans leurs fautes & qu'ils forment une habitude opposée aux vices ausquels ils étoient sujets. Or il semble qu'une simple chute n'effaçoit que rarement les habitudes de pieté, que l'on pouvoit avoir avant que de tomber; qu'elle ne faisoit que les ébranler, & que l'horreur du crime, que l'on avoit commis dans la crainte, pouvoit suffire pour raffermir ces habitudes ébranlées. Dès que cela étoit fait, ce qui pouvoit arriver en peu de temps, le pecheur n'avoit rien à faire à l'égard de Dieu, qu'à s'affermir toûjours davantage dans la bonne disposition où il étoit. Dieu ne demande autre satisfaction à l'égard de lui même; mais il faut quel-

que chose de plus à l'égard des hommes, pour les raisons que l'on a marquées. Ainsi en disant aux Tombez la plûpart des choses que S. Cyprien leur disoit, il étoit difficile de les persuader, parce que chacun de ceux qui n'avoient peché que par crainte, & qui s'étoient d'abord relevez de leur chute, sentoit en soi même qu'il étoit veritablement Chrétien, quoi que S. Cyprien pût dire de *sa maladie* interieure, & ne souffroit qu'avec peine qu'il dépendit de la discretion d'un Evêque, quelquefois chagrin, de lui fermer la porte de l'Eglise & du salut, si long-temps qu'il le trouvoit à propos; car on croioit alors qu'étant hors de la paix de l'Eglise, on étoit en état de damnation. C'est ce qui faisoit qu'on recevoit à la paix les pénitens mourans, avant la fin de leur pénitence; mais cela ne pouvoit pas entiérement rassurer les esprits, parce qu'on pouvoit mourir subitement, & sans avoir le temps d'être réconcilié à l'Eglise. Aussi, comme il paroît par la Lettre LV. *à Antonien*, cette raison, & la nécessité de conserver à l'Eglise un grand nombre de personnes, firent que S. Cyprien lui même n'eut plus dégard aux raisons qu'il apporte dans son Livre des *Tombez* & qu'il reçut ceux de son Diocese, après une satisfaction assez courte.

On



On pourra trouver le détail des circonstances de la Pénitence dans les PP. *Sirmond* & *Morin* qui en ont fait l'Histoire. Il suffira de dire en géneral que l'on peut recueuillir de ce livre de S. Cyprien, & de ses autres Ouvrages [a] que l'on faisoit passer les Pénitens par ces degrez : 1. on les admettoit à la Pénitence, & alors ils confessoient publiquement leur faute, & recevoient l'imposition des mains : 2. on leur marquoit ce qu'ils devoient faire, comme jeuner, coucher sur la dure, pleurer, se revêtir d'un sac, demeurer étendu à terre à la porte de l'Eglise suppliant ceux qui y entroient d'interceder pour eux : 3. après un certain temps, on leur permettoit d'entrer dans l'Eglise, mais on les en faisoit sortir lorsque l'on communioit : 4. ensuite on les laissoit assister à la Communion, mais sans y participer : 5. après une nouvelle confession & imposition des mains, on les recevoit à la Communion. Quoi que tout cela ne fussent dans le fond que des précautions pour s'assurer de la sincerité des Pénitens, pour empêcher qu'ils ne retombassent, & pour édifier & conserver l'Eglise, & qu'il pût arriver que ceux qui passoient par là fus-

a Vid. not. ad Lib. de Lapsis p. 135. & ad Epist. p. 34.

ſent auſſi gens de bien avant qu'après leur Pénitence ; S. Cyprien appelle par tout ces formalitez *ſatisfaire à Dieu*, & *guerir les bleſſures de ſon ame*. Il eſt difficile de ſavoir quelle idée il attachoit au mot de *ſatisfaire*, car il ne s'en explique diſtinctement en aucun endroit ; & ſes Commentateurs n'ont point eſſaié de marquer clairement ce qu'il vouloit dire. Peutêtre que ni lui, ni eux n'y ont attaché aucune idée bien diſtincte. *Satisfacere* ſignifie chez les Latins proprement *contenter* ; ce qui ſe fait ſoit en faiſant quelque choſe qui plaît à celui que l'on contente, quoi que ce puiſſe être ; ſoit en paiant une dette ; ſoit en faiſant réparation, ou *ſatisfaction* d'une injure, ſans laquelle réparation on ne veut pas pardonner. Encore que l'on puiſſe appliquer le mot de *ſatisfaire*, en ces trois ſens, aux œuvres pénales de la repentance publique des Anciens ; il ſemble que S. Cyprien l'ait entendu dans le troiſiéme, comme on le reconnoîtra en liſant les paſſages où ce mot ſe trouve.

Cependant les Scholaſtiques ou les Théologiens Latins des derniers ſiecles, ont pris ce terme de S. Cyprien dans le ſecond ſens ; & c'eſt de là qu'eſt née la doctrine des *ſatisfactions humaines*, ou des œuvres pénales par leſquelles

les ils ont cru que l'on *ſatisfaiſoit* la juſtice divine ; ou qu'on lui paioit ce qu'on lui devoit. L'Evêque d'Oxford remarque *a* „ qu'il eſt arrivé malheu- „ reuſement que les anciens Ecrivains „ Eccleſiaſtiques aiant donné le nom „ de ſatisfaction à la Confeſſion publi- „ que, & aux macerations ſolennelles „ de la Pénitence : les Sociniens & „ d'autres ont pris occaſion de là d'en- „ ſeigner que Nôtre Seigneur Jeſus- „ Chriſt n'a pas autrement ſatisfait. Ce ſavant homme étoit ſi en colere contre les Unitaires, qu'il ne manque point de les cenſurer, dès qu'il croit le pouvoir faire. S'il l'avoit été un peu moins, il n'auroit eu garde de penſer que *Socin*, où aucun de ſes ſectateurs ſe fût aviſé de prendre occaſion des expreſſions des Anciens, pour donner un nouveau ſens à la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt. Ces gens-là ne liſent guere les Peres, & ſe mettent peu en peine de leurs expreſſions ; outre qu'ils rejettent entiérement le mot de *ſatisfaction*, comme un mot qui n'eſt point de l'Ecriture, & auquel ils ne ſe ſoucient guere de donner un bon ſens. Il ajoûte au même endroit *b* contre d'autres Théologiens, qu'il n'aimoit guere plus que les

a P. 175. *b* Les Théologiens Réformez Presbyteriens.

les Unitaires, ,, qu'il y a eu auſſi des ,, gens qui pour défendre les mérites de ,, Jeſus-Chriſt, ſoûtiennent qu'il a ſatis-,, fait, en ſorte que ce ſeroit un ſacri-,, lege de ſe ſervir de quelques actions ,, pénales de repentance. Il cite enſuite 2 Cor. VII: 11. où S. Paul dit que la triſteſſe, qu'il avoit cauſée aux Corinthiens, avoit produit en eux *la vengeance* (ἐκδίκησιν) comme ſi ce mot ſignifioit une vengeance qu'ils euſſent pris ſur eux mêmes, en ſe macerant, ce que S. Paul ne dit point. Au contraire il ſemble qu'il s'agit de l'inceſtueux, dont le corps avoit été livré à Sathan, pour le punir. En effet il n'eſt dit nulle part dans l'Ecriture que Dieu ſoit ſatisfait, en nous voiant ſouffrir; mais ſeulement que la ſanctification du cœur lui plaît, qu'il la demande néceſſairement, & qu'il veut que nous faſſions tout ce qui peut nous y conduire, ſi bien que ſi les œuvres pénales y ſervent il ne les deſapprouve pas. Il n'eſt auſſi dit en aucun endroit que Dieu ne veuille pas pardonner les pechez, ſi l'on ne ſubit la Pénitence Eccleſiaſtique, que les Anciens preſſent comme néceſſaire; mais ſeulement ſi l'on ne change actuellement de vie.

Au reſte S. Cyprien ne marque pas le temps que devoit durer la Pénitence, quoi

quoi qu'il parle *d'une longue & pléine satisfaction, & d'un temps juste.* On verra par la suite que celle qui avoit été imposée aux Africains par le Synode de Cartage, dont on a parlé, ne dura pas long-temps. Depuis on abregeoit, ou l'on allongeoit ce temps, selon l'exigence du cas, comme on pourra l'apprendre de ceux qui ont fait l'Histoire de la Pénitence.

Dès le commencement de l'année CCLII. S. Cyprien répondit a à la Lettre des Confesseurs Romains, dont on a parlé sur la fin de l'année précedente, pour les féliciter de leur retour dans l'Eglise. Il leur recommande en même temps la lecture des deux livres, dont on vient de donner l'extrait. Cependant *Antonien* Evêque de Numidie, qui comme les autres Evêques Africains, avoit reconnu l'élection de Corneille, & rejetté celle de Novatien, aiant reçu des Lettres de ce dernier, qui lui apprenoient que Corneille avoit reçu à la Communion des *Tombez*, commença à douter s'il avoit bien fait, & demanda à S. Cyprien quel étoit le sentiment de Novatien, & quelles pouvoient être les raisons de la conduite de Corneille. L'Evêque de Carthage, qui en avoit usé de même que celui de Rome,

a *Ep. 54. p. 99.*

me, ſe juſtifie *a* premiérement en faiſant l'hiſtoire de l'affaire des *Tombez*, telle qu'on l'a rapportée; ce qui fait voir que les Canons du Concile de Carthage n'avoient pas encore été publiez par tout, puis qu'un Evêque de Numidie n'en ſavoit rien. Il avouë qu'encore qu'il n'eût reçu aucun *Tombé*, pendant la tenuë du Concile, il avoit été obligé, après ſa diſſolution, de ceder à la néceſſité des temps, & de pourvoir au ſalut de pluſieurs en les recevant à la Communion, comme le Concile l'avoit jugé à propos. Enſuite il fait l'éloge de Corneille, & l'hiſtoire de ſon ordination; & le louë beaucoup de ce qu'il avoit oſé accepter l'Epiſcopat pendant la vie de Decius, *qui*, dit-il, *ſouffroit plus patiemment que l'on fit un nouvel Empereur, qu'un Evêque de Rome.* En parlant de cette élection il l'attribuë à Dieu & à Jeſus-Chriſt, comme on l'a pu voir par les paroles que l'on a déja rapportées ci-deſſus, de même que ſi Corneille avoit été élu par un ordre du ciel; mais il dit auſſi dans le même lieu en géneral que *c'eſt Dieu qui fait les Evêques*; ce que l'on doit remarquer de peur qu'on ne croie avec *Baronius* que Dieu eût marqué Corneille par un miracle, pour être Evêque de Rome.

S. Cy-

a Ep. 55. p. 101.

S. Cyprien le défend contre ceux qui l'accusoient d'être *libellatique*, & témoigne que ce n'étoit qu'avec le consentement de ses Collegues, qu'il avoit reçu les *Tombez* & particuliérement un Prêtre nommé *Trophime*, qui sans cela auroit fait un schisme ; & qui rentroit dans l'Eglise avec une grande multitude *dont le retour satisfaisoit pour lui : pro quo satisfaciebat fratrum reditus, & restituta multorum salus* ; c'est à dire, que l'Evêque de Rome consentoit qu'il rentrât dans l'Eglise, à cause du grand nombre de gens qu'il avoit avec lui, & que cela lui tint lieu de satisfaction. Néanmoins il ne fut reçu qu'à la Communion Laïque, ou ne fit plus les fonctions de Prêtre. Après cela S. Cyprien fait voir que les *Tombez* n'étoient pas tous également coupables, & que ceux qui avoient eux mêmes sacrifié l'étoient infiniment plus que cette sorte de *Libellatiques*, qui avoient donné de l'argent pour ne le pas faire, par la permission du Proconsul : Que plusieurs de ces gens-là avoient conservé leur famille pure, & que si on les traitoit trop durement, ils l'entraineroient avec eux, ou dans le schisme, ou dans l'Hérésie : Que tous les pechez n'étant pas égaux, comme le croioient les Stoïciens, entre lesquels Novatien avoit

été,

été, il ne les falloit pas traiter de même; & qu'aussi on avoit trouvé à propos de recevoir à la paix les Libellatiques, sans attendre plus long-temps, & ceux qui avoient sacrifié, à l'article de la mort; a *parce*, dit-il, *qu'il n'y a point de confession dans les Enfers, & que personne ne peut être porté à la repentance, si on lui en ôte le fruit*: Que les jugemens de l'Eglise n'empêchent pas que Dieu ne puisse condamner ceux qui l'ont trompée par une pénitence feinte: Qu'il vaut mieux être trop doux, que trop rigoureux: Que l'indulgence, que l'on avoit pour les Tombez, ne détournoit point les fideles de souffrir le Martyre.

Il se sert en cette occasion de termes si figurez, qu'ils sont capables de faire illusion à ceux qui n'y prennent pas garde: & l'on pourroit peutêtre assurer, sans se tromper, que la plûpart des erreurs ne sont nées, ou ne sont soûtenuës; que parce que les Anciens se souciant peu de parler clairement, & remplissant tous leurs discours d'hyperboles & de figures souvent violentes, ont donné lieu par là à la méprise des Heterodoxes. Ceux qui n'ont pas lû d'un bout à l'autre quelques uns de ces Auteurs, ou qui n'ont pas fait réflexion sur

a P. 108. *Vid. & p.* 114.

ſur cette coûtume, parce qu'ils ſe ſont laiſſez entêter par cette Rhétorique, ſans y penſer, ne peuvent ſouffrir que l'on explique figurément de certains endroits, qu'il faut néanmoins entendre en cette ſorte. On n'en ſauroit donner d'exemple plus ſenſible, que les paroles de S. Cyprien, dont il eſt queſtion. Pour repréſenter les avantages que les Martyrs ont par deſſus les Pénitens, comme il paroît par ce qu'il vient de dire auparavant, & comme *Rigaut* l'a reconnu, il dit: [a] *Aliud eſt ad veniam ſtare: aliud ad gloriam pervenire; aliud miſſum in carcerem non exire inde, donec ſolvat noviſſimum quadrantem: aliud ſtatim fidei & virtutis accipere mercedem; aliud pro peccatis longo dolore cruciatum emendari & purgari* [b] *diutinè: aliud peccata omnia paſſione purgaſſe; aliud denique pendere in die judicii ad ſententiam Domini: aliud ſtatim à Domino coronari.* ,, Autre choſe ,, eſt d'attendre le pardon *de l'Egliſe:* & ,, autre choſe de parvenir à la gloi- ,, re *du ciel.* Autre choſe eſt d'être mis ,, dans la priſon *de la pénitence*, pour ,, n'en point ſortir que l'on n'ait paié le ,, dernier denier: & autre choſe de ,, recevoir d'abord la récompenſe de ſa ,, foi

a P. 109. *b C'eſt ainſi que* M. Fell *lit*, *au lieu de* divinè, *ou* diu igne.

„ foi & de sa vertu. Autre chose est „ d'être tourmenté pour ses pechez par „ une longue douleur, d'être nettoié „ & purifié long-temps: & autre chose „ de s'être purgé de tous ses pechez, „ par sa passion. Autre chose est de demeurer „ en attente jusqu'au jour du „ jugement *de l'Eglise*, que le Seigneur „ prononcera *par elle* sa sentence *à l'égard* „ *des pénitens :* & autre chose d'être „ couronné de Dieu sans délai. Il n'y a guere de personne prévenuë de l'opinion du Purgatoire, qui ne le crût trouver en ces mots; cependant il n'y est point, & l'on peut s'en assurer non seulement par la suite, mais par divers passages de S. Cyprien, où il marque clairement, qu'il ne concevoit pas qu'il y eût de pénitence après la mort, & dont on a déja cité quelques uns.

Pour revenir à la suite de cette Lettre, nôtre Evêque remarque que divers Evêques Africains avoient cru qu'on ne devoit jamais admettre les Adulterés à la Pénitence, que d'autres avoient cru le contraire, & que malgré cette diversité de sentimens, ils n'avoient pas laissé de communier ensemble: Que c'est agir contre l'Ecriture que de refuser la paix aux pecheurs à perpetuité, s'ils témoignent de s'en repentir, sans attendre l'heure de la mort;

mort ; quoi qu'il en faille exclurre pour jamais ceux qui ne témoignent de la douleur pour leurs pechez, que lors qu'ils craignent de mourir ; Que Novatien n'étant point Evêque, ni même Chrétien, on se devoit peu mettre en peine de ce qu'il enseignoit, [a] *nos curiosos non esse debere quid ille doceat, cùm foris doceat :* Que puis que cet homme recevoit à pénitence les adulteres, il devoit aussi recevoir les *Tombez :* Qu'il étoit ridicule d'exorter à la pénitence, sans donner aux pecheurs d'esperance d'obtenir le pardon de leurs pechez,

Quelques Evêques s'étant assemblez avant Pâque à *Capse* ville de la *Byzacene*, pour ordonner un Evêque, ils écrivirent à celui de Carthage, pour savoir si l'on pouvoit admettre à la Communion, après trois ans de pénitence, trois personnes qui avoient bien résisté aux premiéres persecutions des Magistrats, mais qui avoient succombé sous les tourmens, que le Proconsul leur avoit fait souffrir. S. Cyprien fut d'avis qu'on les reçût, [b] comme il paroît par sa réponse.

Au mois de Mai les Evêques d'Afrique s'étant rendus à Carthage, selon leur coûtume, il tinrent là un second Concile, où ils relâcherent quelque chose de la rigueur du Canon, qu'ils

G avoient

a P.116. b Ep. 56. p.115.

avoient fait dans le précedent contre les *Tombez*, puis qu'ils résolurent qu'on recevroit d'abord à la Communion tous les *Tombez*, qui avoient fait pénitence depuis le temps de leur chute; au lieu qu'on ne les recevoit auparavant, qu'étant sur le point de mourir. Ces Evêques [a] envoierent leur decret en Italie à *Corneille*, & lui marquerent que la raison qui les obligeoit d'en user ainsi, c'étoit que la persecution s'approchoit, & qu'il falloit munir les Pénitens contre la tentation où ils alloient être exposez, en leur donnant l'Eucharistie. Il est difficile de savoir si S. Cyprien croioit que Dieu avoit attaché une vertu particuliére au pain & au vin, laquelle agissoit sur les communians, ou si les méditations & les motifs de pieté que la Communion leur pouvoit fournir étoit ce qui les excitoit à souffrir constamment, mais il dit que *l'Eucharistie fortifie, éleve, & enflamme l'esprit*. Il témoigne aussi que l'on se tromperoit, selon lui, de croire que *le baptême du Martyre* peut tenir lieu de la paix de l'Eglise, parce que l'on ne peut pas être propre à le souffrir étant exclus de la Communion. C'est pourquoi il est d'avis de l'accorder, se pouvant faire que des gens en état de mou-

[a] *Ep. 57 p. 116.*

mourir pour l'Evangile, vinssent en effet à mourir avant qu'on les pût recevoir, auquel cas Dieu redemanderoit leurs ames des mains des Evêques, qui les auroient damnez par leur dureté. Pour entendre ce que signifie le *Baptême du Martyre*, il faut savoir que l'on appelloit ainsi le Martyre des Catechumenes, qui mouroient avant que d'être baptizez, parce qu'on croioit que le Martyre leur tenoit lieu de baptême, comme on le peut [a] voir dans l'Epître LXXIII. à *Jubajan*, & dans l'une des Dissertations de M. *Dodwel*, où il en traite exprès.

S'il'on demande, comment on savoit alors en Afrique que la persecution recommenceroit bientôt, on répond que S. Cyprien attribuë cette connoissance à des révelations divines, dont il parle plus d'une fois dans sa Lettre LVII. où il dit même que cette persecution devoit être beaucoup plus violente que la précedente, *graviorem multò & acriorem*. Mais soit que l'on n'eût pas bien compris ces visions, soit que ce ne fussent que de simples songes, que l'on prenoit pour des révelations céleftes, elle ne fut pas plus forte que l'autre; au contraire elle ne dura que très-peu de temps, & ne fit que peu de Martyrs,

a P. 208.

ſelon la remarque de l'Evêque de Cheſter & de M. Dodwel. En écrivant à Corneille de cette perſecution, Cyprien lui envoia les noms des Evêques Orthodoxes & legitimes d'Afrique, afin qu'on pût ſavoir en Italie, avec qui l'on devoit entretenir la Communion.

Le Concile étant encore aſſemblé, un nommé *Privat* qui avoit été Evêque de *Lambeſe* en Numidie, & dépoſé par XC. Evêques, pour de grandes fautes, s'y voulut préſenter, pour faire examiner ſon procès de nouveau, mais on le réfuſa; & là-deſſus pour ſe vanger, il conſacra *Fortunat*, l'un des cinq Prêtres excommuniez dont on a parlé, pour Evêque de Carthage; dans le même temps que le parti de Novatien fit le même honneur à *Maxime* Prêtre, que ce Schiſmatique avoit envoié en Afrique. Fortunat fut aſſez hardi pour envoier *Féliciſſime*, connu par les chagrins qu'il fit à S. Cyprien, en Ambaſſade à Rome, pour obtenir la Communion de Corneille. S. Cyprien ne manqua pas d'avertir de ce piége l'Evêque de Rome, par des Lettres dont *Felicien* Acolythe fut porteur, mais Féliciſſime y arriva avant lui. Cependant ce dernier fut rejetté par Corneille, qui voulut auparavant s'informer de S. Cyprien, dont il n'avoit pas encore reçu les

les Lettres. Félicissime & ceux qui le favorisoient firent là-dessus tant de menaces à Corneille ; qu'il écrivit de nouveau à l'Evêque de Carthage, en l'accusant assez fortement de négligence.

Pendant que cela se passoit à Rome, S. Cyprien écrivoit une assez [a] longue Lettre au peuple de *Thibar* ville d'Afrique, où il s'excuse de ce qu'il ne l'étoit point allé voir, l'avertit de la persecution qui s'approchoit, & l'exorte à se disposer au Martyre. Il parle non seulement de cette persecution comme assurée, mais il [b] dit aussi positivement que la fin du monde & le temps de l'Antechrist étoient proche, ce qui peut faire croire qu'en ce temps-là on débitoit quelquefois ses conjectures, comme des veritez certaines, & qui peut rendre suspectes les fréquentes visions dont nôtre Evêque parle. Il répete plus d'une fois sa conjecture touchant l'élevation de l'Antechrist, & la fin du monde prochaine, dont il se sert comme d'un motif, pour porter les peuples au Martyre. Il dit encore dans cette même Lettre que les Chrétiens en ce temps-là [c] *buvoient tous les jours le sang de Jesus-Christ, afin de*

a Ep. 58. p. 120. *b* P. 120. *c* Ibid. & Ep. 57. p. 118.

pouvoir verser le leur pour lui : considerantes idcirco se quotidie calicem sanguinis Christi bibere, ut possint & ipsi propter Christum sanguinem fundere. Il paroît par là que non seulement les Prêtres, mais les fideles communioient tous les jours, sous les deux especes.

Sur la fin du mois de Juin, l'Afrique se trouva affligée de deux grands maux, dont le premier étoit la peste, qui fit un très-grand ravage. Ce mal en produisit un second, parce que les Païens étonnez par la désolation de la peste l'attribuoient, selon leur coûtume, aux Chrétiens, qui ne vouloient pas sacrifier aux Dieux de l'Etat. C'est ce qui fit que l'Empereur *Gallus* fit un Édit, par lequel il ordonnoit à tous les sujets de l'Empire de présenter des sacrifices aux Dieux ; & comme les Chrétiens n'y obeïssoient pas, le peuple commença à les maltraiter. Celui de Carthage demanda dans le Cirque, que l'on exposât S. Cyprien aux Lions.

Ce fut dans le même temps qu'aiant reçu les deux Lettres de Corneille, dont on a parlé, il y repondit [a] par une autre extrémement forte, où il raconte ce que l'on a déja dit de l'Ambassade de Félicissime, & de l'affaire de Privat. Il louë, selon sa coûtume, *la seve-*

a *Ep. 59. p. 126.*

severité * *Episcopale* que Corneille avoit fait d'abord paroître; mais il blâme extrémement la peur qu'il avoit témoignée pour les menaces des Schismatiques. ,, C'en est fait, dit-il, de la ,, vigueur de l'Episcopat, & de la sub- ,, lime & divine puissance de gouverner ,, l'Eglise, & nous ne pouvons plus ,, subsister dans le Christianisme, si nous ,, craignons les menaces & les embu- ,, ches des méchans. Il applique ensuite à ceux qui se rebellent contre les Evêques divers passages de l'Ecriture Sainte touchant les orgueilleux, & ceux qui s'élevoient contre les sacrificateurs de l'ancienne Loi. ,, Il sou- ,, tient que les Héresies ne sont pas ve- ,, nuës d'ailleurs & que les schismes ne ,, sont nez d'autre chose, si ce n'est de ,, ce qu'on n'a pas obeï au Pontife de ,, Dieu, & qu'on n'a pas pensé qu'il n'y ,, a dans l'Eglise qu'un seul Pontife & ,, qu'un seul Juge établi pour un temps ,, en la place de Jesus-Christ: Que si ,, tous les freres lui obeïssoient, selon le ,, commendement de Dieu, personne ,, n'entreprendroit rien contre le Col- ,, lege des Evêques. Et aprés le juge- ,, ment de Dieu, ajoûte-t-il, aprés les

 ,, suf-

* *C'est ce que signifie* vigor *dans Tertullien & dans Cyprien. Voiez* Saumaise *sur le livre* de Pallio. *p.* 293.

,, suffrages du peuple, après le consen-
,, tement des autres Evêques, personne
,, ne se rendroit juge, je ne dirai pas
,, d'un Evêque, mais de Dieu; personne
,, ne déchireroit l'Eglise par des schis-
,, mes, personne n'entreprendroit enflé
,, d'amour propre & d'orgueuil de faire
,, d'Hérefie nouvelle hors de l'Eglise;
,, à moins que quelcun ne soit assez te-
,, merairement sacrilege & assez per-
,, du, pour penser qu'il se fait un Evê-
,, que, sans le jugement de Dieu; puis
,, qu'il dit dans son Evangile, qu'un
,, moineau ne tombe pas à terre sans sa
,, volonté &c. Le défaut de ce raisonnement de S. Cyprien c'est premiérement qu'il prouve qu'il faut obeïr aveuglément à tous les Evêques élus avec les formalitez ordinaires, ou ne prouve rien. En second lieu il est contraire à l'experience, qui nous apprend qu'une infinité de méchans Evêques & d'Héretiques avoient été élus dans toutes les formes; comme les plus Orthodoxes en conviennent, à l'égard des Evêques Ariens. En troisiéme lieu, la permission de Dieu, à l'égard de certains évenemens, ne marque pas qu'il les approuve; autrement il faudroit dire que Dieu a approuvé toutes les usurpations, & qu'il n'étoit pas permis d'y toucher, ce qui est ridicule & contradictoire. Mais
nô-

nôtre Martyr irrité par les Schismatiques ne se possede presque pas, dès qu'il tombe sur cette matiére, & oublie souvent les regles du bon raisonnement, de même que celles de la bienséance, comme lors qu'il dit dans la même Lettre : *qu'il n'est pas de la majesté, ni de la dignité de l'Eglise Catholique de s'informer de ce que l'audace des Hérétiques & des Schismatiques entreprend : neque enim ad Catholicæ Ecclesiæ majestatem, pariter ac dignitatem pertinere debet, quid apud se hæreticorum, & schismaticorum moliatur audacia.* Un Senateur Romain n'auroit pas parlé avec plus de gravité de la Majesté de l'Empire ; mais il faut avouër que l'humilité & la douceur du Christianisme n'éclatent pas beaucoup dans ces paroles.

Il soûtient néanmoins avec raison qu'on ne devoit pas admettre les *Tombez*, qui au lieu d'embrasser la voie de la pénitence menaçoient les Evêques, s'ils réfusoient de les recevoir. Il témoigne *a* qu'on n'avoit demandé des pénitens que quelque soûmission, & que lui même en avoit reçu plusieurs avec trop de facilité, contre le consentement de son peuple. Il s'échauffe encore, *b* d'une maniére digne d'être remarquée, contre l'ambassade de Félicissime : Ils

G 5 osent

a P. 137. *b* P. 135.

„ osent, dit-il, porter des Lettres de „ la part des Héretiques & des profa„ nes à la chaire de S. Pierre, & à l'E„ glise principale, d'où l'unité Sacer„ dotale est venuë, sans penser que c'é„ toient les Romains dont la Foi avoit „ été loüée par l'Apôtre, & chez qui „ la perfidie ne pouvoit avoir d'accès. Pour bien entendre ces paroles, il faut se ressouvenir de ce qu'on a dit ci-dessus de la pensée de S. Cyprien, que S. Pierre étoit le Symbole de l'Unité Episcopale dans chaque Eglise. Cela étant ainsi supposé, S. Pierre en fondant l'Eglise de Rome & y établissant un seul Evêque, l'avoit renduë comme l'origine de l'Unité Sacerdotale dans toutes les Eglises, qu'elle fit naître en divers lieux de l'Empire Romain, & particuliérement dans celles d'Afrique, qui la reconnoissoient pour mere. Pour le passage de S. Paul, que nôtre Evêque cite, *Rigaut* a bien remarqué que le sens de l'Apôtre n'est pas celui de S. Cyprien; mais c'est sa coûtume de citer ainsi l'Ecriture, comme on l'a déja dit. Cependant ceux qui trouvent leur compte à soûtenir l'autorité excessive de l'Evêque de Rome ne manquent pas de rapporter ces paroles, comme s'il paroissoit évidemment par là que celui de Carthage a reconnu cette autorité.

Mais

Mais ou il faut qu'ils avoüent que ce dernier ne s'entendoit pas lui même, quand il appelloit l'Eglise Romaine *principalem Ecclesiam unde unitas Sacerdotalis exorta est*, ou qu'il a voulu dire quelque chose de fort éloigné de ce que cette Eglise s'attribuë aujourd'hui, puis qu'il ajoûte un peu plus bas: ,, C'est ,, une Loi constante pour nous tous, & ,, il est juste & équitable que l'on juge ,, de la cause de chacun là où le crime ,, a été commis. Une portion du trou- ,, peau a été assignée à châque Pasteur, ,, afin que chacun la gouverne & la con- ,, duise, devant rendre raison au Sei- ,, gneur de sa conduite (*singulis pasto- ,, ribus portio gregis sit adscripta, quam ,, regat unusquisque & gubernet rationem ,, sui actûs Domino redditurus*) & il ne ,, faut pas que ceux sur lesquels nous ,, sommes établis courent de tous cô- ,, tez, & commettent ensemble les ,, Evêques qui s'accordent, par une ,, témerité maligne & trompeuse, mais ,, qu'ils plaident leur cause là où ils ,, peuvent avoir des accusateurs & des ,, témoins de leur crime; à moins que ,, quelque peu de perdus & de desespe- ,, rez ne prétendent attribuër une moin- ,, dre autorité aux Evêques qui sont en ,, Afrique (*minor videtur esse auctoritas ,, Episcoporum in Africa constitutorum*)

qui

qui les ont déja jugez La coûtume que les Evêques d'Afrique avoient de faire part à l'Eglise de Rome, à cause du grand commerce qu'il y avoit d'Afrique en Italie, de ce qui se passoit chez eux, de peur que cette Eglise ne reçût, sans y penser, à la Communion ceux que les Evêques Africains en avoient exclus; cette coûtume, dis-je, donna occasion à quelques personnes mal traitées en Afrique de s'aller plaindre à Rome de ce qu'on leur avoit fait. Les Evêques de Rome n'étoient pas fâchez de voir que l'on en appelloit ainsi, en quelque sorte, des décisions de leurs Collegues à leur Tribunal. Mais les Evêques d'Afrique s'y sont opposez dès le commencement, comme on le vient de voir, par les paroles de S. Cyprien. Le mal est que le principe du pouvoir *despotique* de chaque Evêque dans son Diocese, n'étant pas sujet à de moindres inconveniens que celui de l'Evêque de Rome, qui a été toûjours & qui est aujourd'hui bien plus moderé, en divers Roiaumes de l'Europe; on a abandonné le premier, & l'on a reconnu le second.

Au mois de Juillet la persecution étant aussi grande à Rome qu'à Carthage, *Corneille* fut envoié en exil par l'Empereur, dans un lieu assez agréable,

ble, éloigné de Rome de treize lieuës nommé *Centumcellæ*, & aujourd'hui *Civita-vecchia.* S. Cyprien l'aiant appris *a* félicita Corneille de la Confession qu'il avoit faite de l'Evangile & se réjouït avec lui de ce que toute l'Eglise & divers *Tombez* en avoient fait autant; ce qui lui donna occasion d'insulter Novatien, qui n'avoit pas voulu les admettre à la Communion. Corneille mourut au mois de Septembre, dans le lieu de son exil, & *Lucius* fut ordonné peu de jours après en sa place. S. Cyprien ne manqua pas de le féliciter de son élection, & de lui témoigner qu'il le regardoit comme l'Evêque legitime de Rome, dans des Lettres *Communicatoires*, où l'on reconnoissoit que l'on étoit prêt de communier avec ceux à qui l'on écrivoit. Ces Lettres se sont perdues, mais on en a une *b* autre de S. Cyprien écrite à Lucius, après un exil de peu de temps, où cet Evêque avoit été envoié; dans laquelle celui de Carthage fait connoître qu'il lui avoit déja écrit, en le félicitant de sa confession & de son retour & insultant de nouveau Novatien, qui n'avoit été exposé à aucune persecution, pendant que deux Evêques de Rome, ausquels il s'étoit opposé, avoient souffert l'exil.

a Ep. 60. p. 141. b Ep. 61. p. 144.

l'exil. Cette Lettre fut écrite au mois de Decembre, au nom de S. Cyprien & de quelques Evêques, qui se trouvoient alors à Carthage. Elle est pleine de complimens hyperboliques, à la maniére de ce temps-là, & marque encore que l'on attendoit alors au premier jour la venuë de l'Antechrist & la fin du monde.

S. Cyprien composa cette année trois traitez qui nous restent, dont on dira quelque chose, avant que de passer à l'Histoire de l'année suivante.

Le premier est un discours *sur l'Oraison Dominicale*, où il n'y a rien de particulier; si ce n'est que S. Cyprien y recommande fort la paix, & l'union, à cause des Schismatiques qui troubloient alors l'Eglise. Il explique *le pain quotidien* de la Communion quotidienne, dont on a déja parlé, & dit que les fideles demandent par là de n'être pas excommuniez. On peut aussi remarquer que dans le texte même de la priére il ne met pas: *ne nous induis point en tentation*, mais: *ne permets point que nous soions induits en tentation, ne patiaris induci*, qui sont, selon la remarque de l'Evêque d'Oxford, les propres termes dont Tertullien se sert pour expliquer les mots: *ne inducas*; sans marquer qu'on lût autrement dans les Evan-

Evangiles ; & en effet tous les MSS. & tous les Anciens, excepté lui, confirmant nôtre maniére de lire, il y a de l'apparence que S. Cyprien, ne cite pas tant les propres termes du Texte, que le sens qu'il croioit qu'on leur devoit donner. En parlant à la fin de la maniére dont on doit prier, il remarque que l'Evêque, avant que de prier, disoit *sursum corda*, & que le peuple répondoit : *habemus ad Dominum*, paroles qui sont encore dans les Liturgies des Latins.

Le second Traité, qui est intitulé [a] *de la mortalité* fut écrit au commencement d'une maladie pestilentielle, qui commença en Arabie, & qui de là se répandit par toute l'Afrique. S. Cyprien a ramassé, sans grand ordre, dans ce Traité divers motifs qui peuvent faire souhaiter la mort ou la recevoir, avec résignation. Il y en a quelques uns qui sont generaux, & d'autres particuliers. Dans les generaux il met l'esperance de la gloire suprême, où il introduit d'abord aprés la mort, non seulement les Martyrs, mais encore tous les gens de bien, comme on le [b] peut voir particuliérement à la fin de ce livre. Peutêtre qu'il parle ainsi, à cause qu'il croioit que la fin du monde étoit

[a] P. 156. [b] P. 166.

étoit proche, & qu'alors tous les morts seroient égalez aux Martyrs; car ailleurs il n'accorde qu'à eux le privilege d'être d'abord admis dans le séjour de la gloire. Mais le petit intervalle, qu'il concevoit devoir être entre la mort de ceux que Dieu retiroit alors & le jour du jugement, est peutêtre ici conté pour rien.

Un motif particulier des Chrétiens d'alors c'est qu'ils croioient que l'Ante-Christ alloit venir, & que le monde finiroit; de sorte que ceux qui mouroient bientôt en ce temps-là étoient délivrez des persecutions de l'Antechrist, & des autres maux qui devoient arriver avant la fin du monde. On ne s'arrêtera pas à rapporter les autres motifs, qui ne contiennent rien de particulier. On ajoûtera seulement que S. Cyprien assure que Dieu [a] lui avoit ordonné plusieurs fois, dans des révelations, de défendre aux Chrétiens de pleurer les morts, qui délivrez des miseres de cette vie ne faisoient que préceder les gens de bien. Les larmes néanmoins que l'on verse pour les morts, ne viennent pas de ce qu'on les croit perdus pour toute l'éternité; mais seulement de ce qu'on est privé de leur secours, & du plaisir que l'on ressentoit en vivant avec eux;

[a] P. 163.

eux ; ce qui est si vrai que l'on ne peut s'empêcher de pleurer, lors que l'on est séparé par un simple voiage d'une personne chere. On pleure ordinairement la perte que l'on fait, & non les personnes. Et quand même on verseroit des larmes à la vuë du cadavre d'une personne que l'on a aimée, quand l'état où l'on pense qu'est un corps qui avoit été le séjour d'un ame si cherie, arracheroit quelques soupirs, y a-t-il là quelque ombre de mal? Nôtre Seigneur lui même ne fremit-il pas & ne pleura-t-il pas, en faisant ouvrir le sépulcre du Lazare ? Ainsi les revélations, ou les songes de S.Cyprien, ne devoient signifier autre chose, si ce n'est que l'on ne doit pas trop s'abandonner à la tristesse ; & s'il semble la condamner absolument, ce n'est peut-être que par une adresse de Rhetorique, qui fait que pour obtenir peu l'on demande beaucoup. Il est vrai que pour cela il n'étoit pas besoin de révélation, mais on ne peut pas faire aussi un crime à nôtre Evêque de ce qu'il croioit que Dieu lui envoioit des songes, qui lui paroissoient contenir des avertissemens utiles.

Outre ce Traité qui pouvoit instruire le peuple de Carthage à supporter constamment la mort de ses proches,

S. Cyprien fit assembler [a] le peuple dispersé, qui n'osoit pas s'entre-secourir à cause de la contagion, l'exorta à la misericorde, lui représenta qu'il n'étoit pas seulement obligé de secourir les Chrétiens, mais encore les Païens, de même que Dieu faisoit lever son soleil également sur tous les hommes. Ce discours produisit un grand effet, & l'on partagea entre ceux qui se portoient bien, ou qui pouvoient contribuër de l'argent, les malades pour en avoir le soin, sans en exclurre les Païens. Quoi qu'on ne puisse pas assez louër cette conduite, très-propre à attirer les Païens; il faut avouër que les Ecclesiastiques de ce temps-là, outre les motifs de charité qui les portoient à la conversion des Païens, en avoient un autre, qui ne se trouve pas aujourd'hui, parmi une partie des Chrétiens. C'est que plus le nombre des Chrétiens augmentoit, plus les revenus des Ecclesiastiques croissoient; parce qu'il y avoit plus de contributions & d'offrandes, dont les deux tiers appartenoient au Clergé. On ne peut pas douter que l'on n'ait abusé depuis de ces richesses; mais ceux qui ont rendu miserables ceux qui se consacrent au service de l'Eglise, les ont mis dans l'impossibilité

[a] *Pontius in Vita Cypr.*

té d'avoir autant de ſoin du troupeau, qu'ils en pourroient prendre, s'ils étoient un peu plus à leur aiſe.

Le troiſiéme Traité *a* eſt un recueuil de paſſages, qui peuvent ſervir à porter au Martyre, adreſſé à un certain *Fortunat*, à qui S. Cyprien parle dans la Préface, où il montre que c'étoit avec juſtice que ce Fortunat lui avoit demandé un ſemblable Traité. Il dit à la fin de cette Préface *que le Martyre eſt un Baptême, qui nous joint à Dieu d'abord en ſortant du monde*; *de mundo recedentes ſtatim Deo copulat* : par où l'on voit que S. Cyprien n'égaloit pas tous les morts aux Martyrs, comme il ſemble le faire ailleurs. Au reſte il ſuit la même méthode ici, que dans ſes livres des *Témoignages*. Il met au devant douze chefs, qu'il entreprend de prouver, & ne fait enſuite que citer les paſſages qui y ont du rapport.

L'Evêque de Cheſter croit que S. Cyprien compoſa dans le même temps ſon livre à *Demetrien*, & celui d'Oxford croit que ce ne fut qu'au commencement de l'année ſuivante; ce livre n'aiant été écrit que lors que l'Afrique étoit affligée de la famine, qui ſuivit la peſte, parce que la mortalité avoit empêché qu'on ne cultivât la Campa-

 gne.

a P. 167.

gne. Quoi qu'il en ſoit, on en marquera ici le ſujet, avant que de retourner au fil de l'hiſtoire. Ce *Demetrien* étoit un Païen, qui avoit été compagnon d'Ecole de S. Cyprien, & qui le venoit quelquefois voir, non pour apprendre, mais pour diſputer contre lui. Il lui avoit objecté que pluſieurs perſonnes ſe plaignoient que depuis que les Chrétiens avoient commencé à détourner les peuples du culte des Dieux, on avoit vu des guerres, des peſtes, des famines, & des deſordres dans les ſaiſons plus fréquemment qu'auparavant, ce que les Païens imputoient à la colere des Dieux. C'étoit-là une objection qu'ils faiſoient très-ſouvent, & que pluſieurs des Apologiſtes des Chrétiens ont refutée au long, comme *Arnobe*, *S. Auguſtin* & *Oroſe*. Il y a plus d'éloquence dans ce livre, que dans ceux qu'il adreſſe à des Chrétiens, où il négligeoit plus ſon ſtyle & accumuloit trop de paſſages de l'Ecriture. Il ſoûtient qu'on ne doit attribuër tous ces malheurs, ni aux Chrétiens, ni aux Païens, mais à la vielleſſe du monde, qu'il décrit aſſez élegamment, quoi qu'on puiſſe nier preſque tout ce qu'il en dit: Que s'il arrivoit quelque deſordre par la faute des hommes de ce temps-là, ce ne pouvoit être autre choſe

ſe que l'incredulité des Païens; Que les Prophetes des Juifs avoient en effet prédit que l'Idolâtrie cauſeroit cet maux; & qu'ainſi les Païens avoient tort de ſe plaindre, puis qu'ils étoient eux mêmes la cauſe de leurs miſeres, par leur impieté & par leur mauvaiſe vie, que les plus rudes châtimens du ciel ne pouvoient corriger; Que l'on tourmentoit les Chrétiens, non pour les punir d'un crime condamné par les Loix, mais pour les obliger de dire qu'ils n'étoient pas ce qu'ils étoient: Que s'ils avoient offenſé les Dieux, il leur en falloit laiſſer la vengeance, mais que bien loin d'être en état de venger ceux qui les offenſoient, il falloit que les hommes priſſent leur défenſe; & qu'ils trembloient & avoüoient ce qu'ils étoient lorſque les Chrétiens exorciſoient ceux que ces faux Dieux poſſedoient: Que c'étoit une folie que d'adorer les idoles, & d'irriter le vraî Dieu: Que les Chrétiens, quoi qu'en très-grand nombre, [a] *quamvis nimius & copioſus populus*, ſouffroient patiemment le mal qu'on leur faiſoit, parce qu'ils étoient aſſurez que Dieu les vangeroit aſſez: Que les maux qu'ils ſouffroient étoient peu de choſe, pour eux qui eſperoient d'être heureux aprés la

H 3 mort,

[a] P. 192.

mort ; mais que les méchans, qui n'avoient pas ſujet d'eſperer rien de bon, devoient conter ces maux pour beaucoup, & en ſouffriroient encore d'autres plus grands au jour du Jugement, s'ils ne ſe repentoient. Il finit en diſant que les Chrétiens ne vouloient rendre autre choſe à leurs ennemis, pour les maux qu'ils en avoient ſoufferts, que des exortations à ſe convertir, pendant qu'ils en avoient le temps parce *a* qu'après la mort il n'y avoit plus de repentance. *Quando iſthinc exceſſum fuerit, nullus jam pœnitentiæ locus eſt, nullus ſatisfactionis effectus : hîc vita aut amittitur aut tenetur ; hîc ſaluti æternæ cultu Dei & fructu fideï providetur.*

Au commencement de l'année CCLIII. quelques barbares voiſins de la Numidie, qui n'avoient pas encore été domptez par les Romains, aiant fait une irruption dans cette Province, y enleverent quantité de perſonnes, & bon nombre de Chrétiens ; ſi bien que ceux de cette Province n'étant pas aſſez riches pour les racheter, il furent contraints d'implorer le ſecours de S. Cyprien, qui fit d'abord recueillir environ huit mille livres, & les envoia promptement aux Evêques

a P. 196.

ques de Numidie, comme il le témoigne dans sa Lettre [a] LXII. Il leur marqua aussi les noms de ceux qui avoient contribué, afin qu'ils s'en souvinssent *dans les sacrifices*, c'est à dire, qu'on les lût publiquement, comme on lisoit les noms de ceux qui offroient.

Vers le même temps, aiant apris que quelques Evêques substituoient l'eau au vin, dans la célebration de l'Eucharistie, il écrivit à l'un deux nommé [b] *Cecile*, pour les détourner de ce changement. Il commence par dire qu'il avoit eu un avertissement divin, par lequel Dieu lui avoit déclaré que dans l'administration de l'Eucharistie, il faut suivre la Tradition de Nôtre Seigneur, c'est à dire, *que le Calice que l'on offre soit mêlé de vin & d'eau.* S'il avoit dit en quelque part bien distinctement comment Dieu l'avertissoit, on pourroit juger plus surement de la verité de tant de révelations si peu nécessaires. Quoi qu'il en soit, il ne se contente pas de cela, apparemment parce que ceux à qui il écrivoit en pouvoient douter, mais il y joint des raisons, qui assurément ne lui avoient pas été revelées; comme, que Jesus-Christ a dit *qu'il étoit la vraie vigne*, pour où il paroit

a P. 146. b Ep. 63. p. 148.

roît que le ſang de Jeſus-Chriſt n'eſt pas de l'eau mais du vin. A quoi il ajoûte ces paroles remarquables : „ On ne „ peut pas croire que ſon ſang par le- „ quel nous avons été rachetez & vivi- „ fiez, ſoit dans le Calice, lorſque le „ Calice manque de vin, qui repréſen- „ te le ſang de Jeſus-Chriſt : *Nec poteſt videri ſanguis ejus quo redempti & vivificati ſumus eſſe in Calice, quando vinum deſit Calici, quo Chriſti ſanguis oſtenditur.* Il cite enſuite pluſieurs paſſages de l'Ecriture, où il eſt parlé de vin juſqu'à celui où il eſt dit que Noë s'enyvra, pour prouver qu'il doit y avoir du vin dans l'Euchariſtie, qu'il prétend avoir été figurée par là. On lui pouvoit dire que l'Ecriture parle auſſi d'eau ſeule, en pluſieurs endroits, mais il prévient cette objection en diſant qu'il s'agit là du baptême. Il ajoûte à cela que Jeſus Chriſt avoit mêlé du vin & de l'eau, ſans le prouver ; mais il prouve qu'on doit ſuivre l'inſtitution de Nôtre Seigneur, dont apparemment on ne doutoit point ; & dit que l'eau repréſente le peuple, comme le vin repréſentoit le ſang de Jeſus-Chriſt : *in aqua populum intelligi, in vino verò oſtendi ſanguinem Chriſti. Quando autem in Calice vino aqua miſcetur Chriſto populus adunatur & credentium Plebs ei*

in

in quem credidit copulatur & conjungitur. De l'humeur dont les Anciens étoient, ils trouvoient des mysteres par tout, & quoi que ce ne fussent tout au plus que de simples conjectures, ils ne laissoient pas ensuite de s'en servir comme de preuves solides. Cette signification mystique des élemens de l'Eucharistie est si arbitraire, qu'elle a changé plus d'une fois, dans les Eglise d'Orient & d'Occident, comme on le peut voir par la note de M. Fell; qui dit entre autres choses, le plus serieusement du monde, que les *oublies*, dont l'Eglise Latine se sert aujourd'hui, *representent les pieces d'argent* que Judas reçut pour trahir Nôtre Seigneur.

On objectoit à S. Cyprien que quelques Evêques avoient accoûtumé de célebrer l'Eucharistie avec de l'eau, mais il répond à cela qu'il ne faut pas suivre une coûtume, qui n'est pas appuiée sur l'Ecriture Sainte, ce qu'il redit encore sur la fin de cette Lettre. Il ne peut souffrir que l'on dise que l'on sentoit le vin, après avoir communié le matin, & que les infideles pouvoient découvrir par là que l'on étoit Chrétien, parce qu'on ne doit jamais craindre d'en faire profession. Mais il lui est plus difficile de se tirer d'une autre objection, c'est que s'il faut suivre ex-

actement l'institution de Jesus-Christ, il falloit célebrer l'Eucharistie le soir, comme quelques uns le faisoient. Il répond que Jesus-Christ offrit le soir, pour montrer que le monde étoit prêt de finir : mais que les Chrétiens célebrent la resurrection du Seigneur. On voit bien que ce n'est pas là répondre, & que ceux qui célebroient l'Eucharistie avec de l'eau, pouvoient rendre de leur conduite quelque raison, aussi bien fondée que celle-là ; mais on raisonnoit ainsi alors, avec autant de confiance que si on n'avoit rien dit que de démonstratif.

Le 5 de Mars de cette même année *Lucius* mourut, & le 13 du mois de Mai suivant, *Etienne* prit sa place, peu de temps après qu'*Emilien* eut été proclamé Empereur. L'Eglise jouït alors d'une pleine paix, parceque *Gallus* & *Volusien* ses persecuteurs furent obligez de penser à s'opposer à lui, plûtôt qu'à persecuter les Chrétiens, & furent même bientôt après tuez par leurs propres soldats. *Emilien* lui même fut aussi vaincu par *Valerien*, [a] qui accorda un entier repos aux Chrétiens pendant plus de trois ans & demi. Cela donna occasion aux Evêques d'A-

fri-

a Ex Dionys. ap. Euseb. Lib. VII. cap. 10.

frique de s'assembler à Carthage, au nombre de soixante, vers le mois de Septembre ; pour y traiter de quelques affaires Ecclesiastiques, qui ne sont pas bien connuës. Pendant qu'ils étoient assemblez, on leur apporta des Lettres d'un Evêque appellé *Fidus*, où il se plaignoit d'un autre Evêque nommé *Therapius*, qui avoit accordé la paix trop tôt à un Prêtre ; & proposoit une question touchant le baptême des enfans qu'il ne vouloit pas baptizer deux ou trois jours aprés leur naissance. On répondit à [a] ces Lettres, & l'on marqua qu'on n'étoit pas satisfait de Therapius, mais on ne trouva pas à propos de révoquer ce qu'il avoit fait. Pour ce qui regarde le Baptéme, on fut d'avis qu'on ne devoit point le réfuser, en quelque temps qu'on offrit les enfans, malgré la raison de Fidus, qui avoit allegué l'exemple de la circoncision, que l'on n'administroit qu'au huitiéme jour. La raison sur laquelle le Concile se fondoit *c'est qu'il ne faut réfuser à aucun homme la misericorde & la grace de Dieu, & qu'autant qu'il est en nous, si cela se peut faire, il ne faut perdre aucune ame. Quantum in nobis est, si fieri potest, nulla anima perdenda est.* Il paroît par là qu'on croioit alors

[a] *Ep. 64. p. 158.*

lors en Afrique le baptême néceſſaire au ſalut. On voit encore, par la ſuite, qu'on croioit que Dieu conferoit également à tous ceux qui étoient baptizez le S. Eſprit: *Spiritus Sanctus non de menſura, ſed de pietate atque indulgentia paterna æqualis omnibus præbetur*, S. Cyprien, qui a écrit cette Lettre au nom du Concile, dit auſſi que ſi les adultes qui ont commis de grands pechez en obtiennent la remiſſion dans le baptême, avec le S. Eſprit, ,, on ne ,, peut pas empêcher de baptizer un en- ,, fant, qui étant venu au monde, de- ,, puis peu, n'a point peché, ſi ce n'eſt ,, qu'étant né charnellement ſelon A- ,, dam, il a tiré la contagion de l'an- ,, cienne mort par ſa premiére naiſſan- ,, ce; & qui reçoit d'autant plus aiſé- ,, ment la remiſſion des pechez, que ce ,, ne ſont pas ſes propres pechez, mais ,, ceux d'autrui qui lui ſont remis: *recens natus nihil peccavit, niſi quod ſecundum Adam carnaliter natus, contagium mortis antiquæ primâ nativitate contraxit, qui ad remiſſam peccatorum accipiendam hoc ipſo faciliùs accedit, quod illi remittuntur non propria ſed aliena peccata*. Si l'on interprete ces paroles par les ſentimens de S. Auguſtin, on en pourra conclurre que S. Cyprien, croioit l'imputation du peché d'Adam; mais

mais si on les presse aussi dans toute leur étenduë, il faudra croire que S. Cyprien ne savoit ce que c'étoit que la *corruption inhérente & habituelle*, en quoi l'on ne fait pas moins consister le peché Originel, que dans l'imputation. C'est ainsi que les Anciens disent souvent trop ou trop peu, au gré de nos Controversistes.

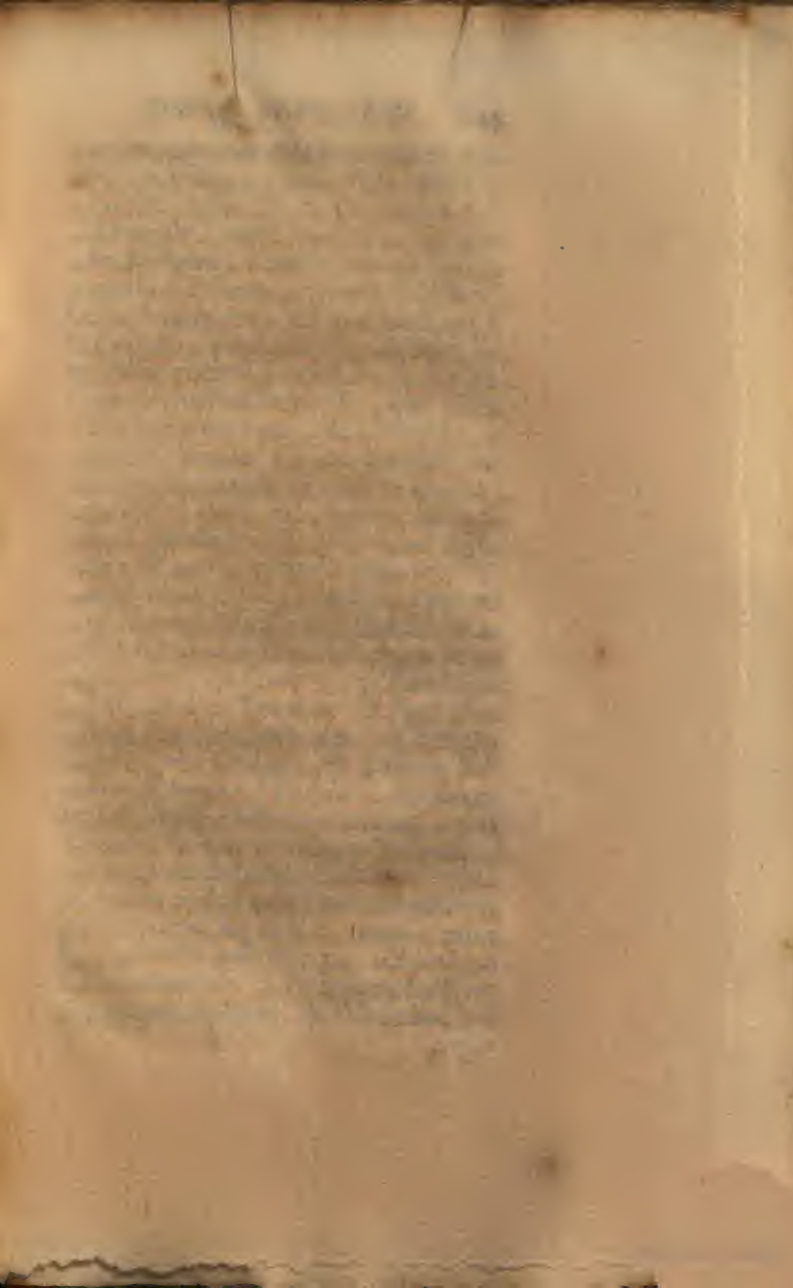
Pendant cette paix de l'Eglise, quelques Evêques & quelques Prêtres, qui étoient *Tombez* dans la persecution & qui n'avoient ensuite été admis qu'à la Communion Laïque, voulurent rentrer dans leur Emploi. C'est ce qu'un Evêque nommé *Fortunatien* voulut faire, dans une ville Episcopale de l'Afrique Proconsulaire nommée *Assurum*, avant même que d'avoir achevé sa pénitence. S. Cyprien écrivit à cette occasion une Lettre a à l'Evêque & au peuple de cette Eglise, où il soûtient la Discipline & reproche à *Fortunatien* de ne rechercher que le gain & la bonne chere, qu'il faisoit étant Evêque. Il exorte les fideles à éviter le commerce des gens faits comme Fortunatien, & „ dit que l'oblation ne peut pas être „ sanctifiée, là où le S. Esprit n'est pas, „ & que Dieu ne fait du bien à personne „ à cause des priéres de ceux qui l'ont offen-

a *Ep. 65. p. 162.*

offensé : *quando nec oblatio sanctificari illic possit, ubi Spiritus Sanctus non sit, nec cuiquam Dominus per ejus orationes & preces prosit qui Dominum ipse violavit.* Il semble que par *sanctifier l'oblation* il ne veuille dire autre chose que consacrer l'Eucharistie, en sorte qu'elle ait l'efficace que Dieu, selon lui, y a attachée. C'est le même principe, qui lui fit prendre le parti, qu'il prit à l'égard du baptême des Heretiques.

Au commencement de l'année CCLIV. un certain *Florent Pupien* Evêque d'Afrique, qui avoit été Confesseur dans la persecution de Decius, & qui s'étoit joint ensuite à Novatien, écrivit une Lettre à S. Cyprien, où il lui témoignoit qu'il le croioit indigne d'être Evêque, pour plusieurs raisons qu'il lui marquoit, & que S. Cyprien réfuta par une *a* Lettre très-vehemente, dont on rapportera le contenu en peu de mots; car puis qu'on a dit ailleurs ce que cet Evêque reprochoit à ses ennemis, il est juste de dire aussi les plaintes qu'on faisoit de lui, & d'en laisser le jugement au Lecteur. Il reproche donc à Florent ,, qu'il avoit cru des choses in-
,, fames & honteuses, execrables mê-
,, me parmi les Païens, que les enne-
,, mis de S. Cyprien disoient de lui, &
,, qu'en

a Ep. 66.



„ qu'en continuant de les croire il cesſoit de croire en Dieu, & ſe rebelloit „ contre Jeſus-Chriſt & contre ſon „ Evangile ; parce que Dieu, qui fait „ les Evêques, n'auroit jamais permis „ que l'on élût une perſonne ſi infame. Ce raiſonnement n'eſt pas échappé à S. Cyprien, puis qu'il s'en eſt ſervi en un autre endroit, comme on l'a vû. Florent avoit auſſi trouvé „ que nôtre „ Evêque n'étoit pas aſſez humble ; à „ quoi ce dernier répond que ſon hu„ milité eſt connuë de tout le monde, „ qu'elle l'étoit de Florent lui mê„ me, pendant qu'il étoit dans l'Egli„ ſe ; & qu'on pouvoit bien voir le„ quel étoit le plus humble, Cyprien „ qui ſervoit l'Egliſe & qui recevoit a„ vec douceur ceux qui y venoient tous „ les jours, ou Florent qui s'établiſſoit „ Evêque d'un Evêque, & Juge d'un „ Juge établi de Dieu pour un temps, „ *Epiſcopum Epiſcopi, & Judicem Ju„ dicis ad tempus à Deo dati.* Après cela il applique, ſelon ſa coûtume, aux Evêques ce que le Vieux Teſtament dit de l'autorité des Sacrificateurs ; ſans ſe mettre en peine ſi Florent ne pouvoit pas apporter les mêmes raiſons pour lui, qui étoit auſſi Evêque. Il continuë ſur le même ton, „ en égalant les Evê„ ques aux Apôtres ; & ſoûtenant que „ c'é-

„ c'étot un orgueuil insupportable de „ vouloir juger d'eux, que Pupien en „ particulier étoit un insolent de ne „ vouloir pas tenir Cyprien pour Evê- „ que legitime, jusqu'à ce qu'il se fût „ justifié dans son esprit, puis qu'il „ s'ensuivroit de là que depuis six ans „ qu'il étoit Evêque il n'auroit pu con- „ ferer aucun Sacrement, ni recevoir „ à la pénitence ceux qu'il avoit reçus. Ainsi le salut des peuples dépendoit de la validité de l'élection d'un Evêque; & la validité de cette élection dépendoit de ses bonnes mœurs. Il est difficile de deviner de quel passage de l'Ecriture nôtre Evêque avoit pu tirer un si étrange principe, qui rendoit le salut des Chrétiens si douteux, & qui anéantissoit toute la vertu des peuples, avec laquelle ils étoient damnez, si l'Evêque n'étoit pas homme de bien, & s'il avoit été mal élu. Il reproche de plus à ceux qui ne vouloient pas reconnoitre son Episcopat; „ qu'ils étoient pires que „ quelques unes d'entre les bêtes & que „ les brigans qui avoient des chefs aus- „ quels ils obeïssoient. Il traite de sa- „ crilege le malheureux Florent de ce „ qu'il avoit cru le mal qu'on disoit „ d'un Evêque, avec qui divers Mar- „ tyrs & toute l'Eglise communioient „ sans scrupule. On objectoit à Cyprien

„ qu'il

„ qu'il avoit mis plusieurs personnes „ hors de l'Eglise, mais il dit que c'é- „ toient des gens, qui, s'ils y étoient „ encore, en seroient mis dehors, par- „ ce que Dieu le Protecteur de son peu- „ ple ne permettoit pas qu'on enle- „ vât le froment de son aire, & qu'il „ n'y avoit que la paille qui pût être „ séparée de l'Eglise, principe qu'il répete encore ailleurs plus d'une fois; par où l'on voit qu'il croioit que tous ce que faisoient les Evêques à cet égard étoit bien fait; parce que Dieu autrement ne l'auroit pas permis, comme s'il y avoit quelque promesse de Dieu là-dessus. „ Il soûtient aussi que l'E- „ vêque est dans l'Eglise, & l'Eglise „ dans l'Evêque, & que ceux qui ne „ sont pas avec l'Evêque ne sont pas „ dans l'Eglise Catholique, qui n'est „ point divisée, mais qui est unie par „ la liaison des Evêques. Enfin il exorte Florent à la repentance, & promet de le recevoir à la Communion, en „ sorte néanmoins que lui (Cyprien) „ garderoit le respect & la crainte qu'il „ devoit à la censure divine, & qu'il „ consulteroit auparavant le Seigneur, „ pour voir s'il lui donneroit quelque „ avertissement, par lequel il témoi- „ gnât qu'il permettoit qu'on reçût „ Papien à la paix. Je me souviens,

,, dit-il, de ce qu'il m'a déja fait con-
,, noître, ou plûtôt de ce que la divine
,, autorité du Seigneur a ordonné à un
,, serviteur plein d'obeïssance & de
,, crainte, lors qu'entre autres choses
,, qu'il m'a daigné réveler il a dit : *C'est pourquoi celui qui n'a pas cru en Jesus-Christ, qui fait les Evêques, commencera ensuite à croire en lui, lors qu'il les vangera: Itaque qui Christo non credit Sacerdotem facienti, postea credere incipiet Sacerdotem vindicanti.* Si ces songes étoient bons pour S. Cyprien qui les avoit, ils ne pouvoient pas avoir beaucoup de force contre ses adversaires; parce qu'ils n'étoient pas obligez de croire ce qu'il disoit sans preuves, d'autant plus qu'il faisoit dire à Dieu ses opinions que l'experience démentoit; puis qu'alors, comme depuis, Jesus-Christ ne faisoit pas plus les Evêques que les autres choses, & qu'il y en avoit peut-être en ce temps-là, comme dans le nôtre, autant de mauvais que de bons. Cette révelation au moins n'avoit pas les caracteres *a* qu'*Hermas* dit que les veritables doivent avoir; c'est que les vrais Prophetes n'ont pas des révelations quand ils veulent, & ne sont pas prêts à répondre à toutes les questions qu'on leur fait: comme ils ne recherchent pas aussi les premiéres places. Ce pou-

a *Lib. 2. Mand.* 11. & 12.

pouvoit être pour ces raiſons, ou pour d'autres ſemblables, que les adverſaires de S.Cyprien traitoient ſes ſonges de *ridicules*, & ſes viſions *d'impertinentes*; quoi qu'il diſe que ceux qui parloient ainſi étoient des gens *qui aimoient mieux ajoûter foi à ce qu'on diſoit contre un Evêque, que croire cet Evêque*; il auroit pû ajoûter: *parlant de ſoi même.* Il paroît par tout que nôtre Martyr croioit que dès qu'un homme étoit élu Evêque, c'étoit un ſigne que Dieu l'approuvoit, & que tant qu'il demeuroit attaché au plus grand nombre des Evêques, on n'avoit pas droit de l'accuſer. Il s'exprime en termes ſi generaux & ſi poſitifs, qu'on ne peut pas douter que ce ne fût là ſon principe, à quelques inconveniens qu'il puiſſe être ſujet.

Dans le même temps un Evêque d'Eſpagne, nommé *Baſilide*, qui avoit été *Libellatique* ſous la perſecution de Decius, & qui s'étoit depoſé lui même, voulut rentrer dans ſa charge, qu'un nommé *Sabin* avoit occupée dans les formes ordinaires. *Martial*, autre Evêque Eſpagnol, avoit fait la même choſe que *Baſilide*, & vouloit auſſi être rétabli, & dépoſſeder *Felix* qui avoit été mis en ſa place. Ils s'aviſerent pour cela d'aller à Rome, où ils firent en

ſorte qu'*Etienne* Evêque de cette vil-le les reçût à la Communion en qualité d'Evêques, ce qui engagea quelques Evêques Eſpaguols à en faire autant. Felix & Sabin ne crurent pas pouvoir mieux réſiſter à l'autorité du ſiege de Rome, qu'en recourant aux Evêques d'Afrique; où ils allerent avec des Lettres des Eccleſiaſtiques & des peuples d'*Aſtorgue* & de *Léon*, & ſe préſenterent au Concile aſſemblé après Pâque, qui jugea [a] que perſonne ne devoit communier avec Baſilide & Martial, & que ceux que l'on avoit mis en leur place étoient Evêques legitimes. Les Evêques d'Afrique diſent, dans leur Lettre Synodale, qu'il ne faut choiſir pour Evêques que des perſonnes irréprochables, avec le conſentement du peuple, & des Evêques voiſins de la même Province; & blâment extrémement Baſilide & Martial, dont ils rapportent les crimes, d'avoir trompé Etienne, qui ne pouvoit pas néanmoins agir contre les réſolutions des Conciles d'Afrique & d'Italie ſous Corneille, où l'on avoit ordonné qu'on ne recevroit les Eccleſiaſtiques *Tombez* qu'à la Communion Laïque.

On croit que ce fut en ce temps-ci que S. Cyprien écrivit ſon livre *de Opere*

[a] *Ep* 67, *p*. 170.

re & Eleemosynis, de la charité envers les pauvres. Il exorte a les Chrétiens à l'aumône par divers motifs, dont on ne marquera que ceux qui peuvent avoir quelque chose de singulier. Il dit, par exemple, qu'il faut être liberal envers les pauvres, parce que comme par le baptême on obtient le pardon de tous les pechez, que l'on a faits avant que d'être baptizé, en vertu du sang de Jesus-Christ: aussi par l'aumône on expie ceux que l'on commet après le baptême: *Semel in Baptismo remissa peccatorum datur, assidua & jugis operatio Baptismi instar imitata Dei rursus indulgentiam largitur* Il se fonde sur les paroles de Jesus-Christ, Luc. XI: 41. *Donnez l'aumône & tout vous sera pur*, & sur plusieurs autres passages, où l'aumône est recommandée en des termes extrémement forts, d'où il conclut que par les aumônes on satisfait à Dieu, & que les mérites de la misericorde purifient les pechez: b *Operationibus justis Deo satisfieri, misericordiæ meritis peccata purgari.*

Il reproche à quelques femmes riches, qui venoient dans le lieu, où l'on s'assembloit, sans rien offrir, qu'elles avoient l'ame assez basse, pour participer aux sacrifices des pauvres. *Locuples* a *& dives es & Dominicum celebrare te*

a P.197. b P.199.

te credis, quæ Corbonam omnino non respicis, quæ in Dominicum sine sacrificio venis, quæ partem de sacrificio quod pauper obtulit sumis. ,, Vous êtes riche & ,, opulente, & vous croiez faire de ,, l'honneur à l'Eglise en y venant ,, souvent, sans avoir d'égard à l'offrande, en venant dans l'Eglise sans sacrifice, en participant au sacrifice ,, qu'un pauvre a offert. Il paroît par là qu'on appelloit *sacrifices* les offrandes que l'on apportoit à l'Eglise, même avant qu'on les mît sur la Table, ou sur l'Autel, & qu'on les consacrât à Dieu par la priére.

En tâchant [b] de renverser les mauvaises excuses, que l'on apporte quelquefois, pour s'exempter de faire l'aumône, il rapporte celle de ceux qui disoient que la multitude de leurs enfans ne leur permettoit pas d'être aussi liberaux, qu'ils l'auroient souhaité. Mais il répond à cela que plus on a d'enfans, plus il faut donner, parce qu'il faut racheter les pechez, nettoier la conscience, & délivrer les ames d'un plus grand nombre de personnes: *multorum delicta redimenda sunt, multorum purganda conscientiæ, multorum animæ liberandæ.*

Pour revenir à l'Histoire, Novatien don-

a P. 203. *b* P. 205.

donna encore cette année de la peine à S. Cyprien & aux Evêques d'Afrique. Il y avoit long-temps que *Martien* Evêque *d'Arles* s'étoit joint à Novatien, malgré les Evêques voisins, qui en avoient écrit en Afrique & à Rome, afin que bon nombre de Prêlats se joignant ensemble on pût déposer Novatien avec plus d'autorité. *Faustin* entre autres, Evêque de Lion, avoit prié Etienne de Rome de concourir avec lui, mais n'en aiant rien obtenu il écrivit encore en Afrique, pour prier S. Cyprien de se joindre aux Evêques Catholiques & d'avertir Etienne de son devoir. S. Cyprien ne manqua pas de le faire *a* par une Lettre, où il l'exorte à écrire aux Evêques de la Gaule Narbonnoise, que Novatien aiant déja été excommunié par Corneille & Lucius ses prédecesseurs, Martien ne pouvoit se joindre à lui, sans encourir la même peine, & sans être censé exclus de la Communion des Evêques qui avoient condamné Novatien; & que par consequent il falloit élire un autre Evêque d'Arles. Il paroit par là que malgré toutes les prérogatives que nôtre Evêque attribuë à ceux de son ordre, lorsque plusieurs se joignoient ensemble, & jugeoient que quelcun d'eux méritoit d'é-

a Ep. 68. p. 176.

d'être deposé, toutes ces prérogatives devenoient nulles. Alors on l'obligeoit de rendre compte de sa conduite à ses Confreres, & on déposoit un juge que Jesus-Christ avoit élu, selon les principes de S. Cyprien. Au reste *M. de Launoi* avoit cru que la Lettre, dont on vient de parler, n'étoit point de l'Evêque de Carthage; mais M. Pearson a fait voir que les raisons que ce savant homme en a apportées, ne sont point concluantes.

L'AN CCLV. on commença à disputer en Afrique touchant la validité du baptême des Héretiques. Un Africain nommé *Magnus* aiant demandé à nôtre Evêque, s'il falloit rebaptizer ceux qui abandonnant le parti de Novatien se rangeoient au plus grand nombre, * S. Cyprien répondit que puis qu'il falloit rebaptizer tous ceux qui avoient été baptizez par des Héretiques ou des Schismatiques, les Novatiens n'en devoient pas être exceptez. Il se fondoit sur ces principes. 1. Ceux qui sortent hors de l'Eglise doivent être considerez comme des Païens, & par consequent tout à fait incapables de faire les fonctions de Ministres de Jesus Christ. 2. Que l'Eglise étant unique & renfermée dans une seule Communion, il falloit

* *Ep. 69. p. 180.*

loit ou qu'elle fût du côté de Novatien, ou de celui de Corneille. 3. Que Novatien ne pouvoit pas donner le nom d'Eglise à son parti, parce qu'il étoit destitué de la succession des Evêques, aiant été ordonné hors de l'Eglise. 4. Que les Hérétiques & les Schismatiques étant destituez du S. Esprit, ils ne le pouvoient pas conferer à ceux qu'ils baptizoient, non plus que le pardon des pechez, qu'on ne pouvoit accorder sans avoir le S. Esprit. Pour prouver ces propositions, il se sert de divers passages de l'Ecriture interpretez à sa maniere ordinaire, de sorte qu'il n'est pas nécessaire qu'on s'y arrête. On remarquera seulement qu'en parlant de l'Unité de l'Eglise, représentée par l'Eucharistie, il s'exprime ainsi : Quand ,, le Seigneur appelle son corps le pain ,, formé de la conjonction de plusieurs ,, grains, il marque que nôtre peuple, ,, qu'il représentoit, est uni ; & quand ,, il appelle son sang le vin tiré de plu-,, sieurs grappes & de plusieurs raisins, ,, il désigne nôtre troupeau formé du ,, mélange d'une multitude unie : * *Quando Dominus corpus suum panem vocat, de multorum granorum adunatione congestum, populum nostrum quem portabat indicat adunatum : & quando sangui-*

* P. 182.

guinem suum vinum appellat, de botris atque acinis plurimis expressum atque in unum coactum gregem item nostrum significat, commixtione adunatæ multitudinis copulatum.

Magnus avoit encore demandé à S. Cyprien, si l'on pouvoit censer valide le baptême de ceux qui étant malades, lors qu'ils étoient baptizez, ne pouvoient être plongez dans l'eau, mais étoient seulement mouillez par de l'eau qu'on leur jettoit dessus. On les nommoit *Cliniques*, parce qu'on les baptizoit dans le lit. S. Cyprien, répond que quoi qu'il ne veuille obliger personne de suivre son sentiment, il croit que cette maniére de baptizer est aussi bonne que l'autre, en cas de maladie, ce qu'il prouve par les aspersions du Vieux Testament & par quelques raisonnemens. Il ajoûte à cela que chacun reçoit également le S. Esprit dans le baptême, mais que selon que l'on vit bien ou mal, on l'augmente, ou on le diminuë; que si ceux que l'on baptize malades sont auparavant tourmentez du Diable, ils ne le sont plus dés qu'il sont baptizez, à moins qu'ils ne viennent à déchoir de la Foi; & que l'on voioit des gens plongez dans l'eau en déchoir, & d'autres qui n'avoient été baptizez que par aspersion devenir

de



de jour en jour plus gens de bien. Il semble que cette derniére maniére de baptizer, qui est aujourd'hui la seule en usage, s'est introduite à cause des incommoditez de l'autre.

S. Cyprien s'étant ainsi déclaré contre le Baptême des Héretiques & des Schismatiques, on n'osoit plus recevoir les Novatiens sans les rebaptizer; & cela aiant excité quelques disputes en Numidie, dix-huit Evêques de cette Province-là, ne sachant quel parti prendre, en écrivirent en Afrique à S. Cyprien. Là-dessus il convoca un bon nombre d'Evêques & de Prêtres, avec lesquels il répondit : [a] *que personne ne pouvoit être baptizé hors de l'Eglise, & qu'il falloit donner tous les Sacremens à ceux qui sortoient de l'Héresie*; parce qu'ils croioient qu'il n'y avoit chez les Héretiques ni Baptême, ni Chrême, ni Eucharistie. S. Cyprien avoit témoigné qu'il étoit de ce sentiment, avant ces Controverses, dans son livre de *l'Unité de l'Eglise*, & ç'avoit aussi été celui de [b] Tertullien. Aussi la Lettre Synodale dit positivement, *que ce n'étoit pas là une nouvelle opinion, mais qu'elle avoit été établie par les prédecesseurs* des Evêques de ce temps-là, *& qu'on*

a Ep. 70. p. 189. b In lib. de Pudicitia.

& qu'on avoit agi conformément à cela. Le Concile se sert dans cette Lettre des mêmes raisons, que nôtre Evêque emploie dans la précedente & ailleurs. Il prouve ; par exemple, que ceux qui étoient séparez du plus grand nombre des Chrétiens, ne pouvoient baptizer, parce qu'on demandoit à ceux que l'on baptizoit une chose qui étoit contraire à cela : „ Croiez vous la vie éternelle, „ & la remission des pechez par la „ Sainte Eglise ? *Credis in vitam aeter-„nam, & remissionem peccatorum per „ Sanctam Ecclesiam ?* On répondoit qu'ouï, ce qui marquoit qu'on ne croioit pouvoir obtenir la remission de ses pechez que dans l'Eglise, c'est à dire, parmi le plus grand nombre des Chrétiens. Outre cela a *il est nécessaire*, disent les Peres d'Afrique, *que celui qui a été baptizé soit oint, afin qu'aiant reçu l'onction il puisse être l'Oint de Dieu, & avoir en soi la grace de Jesus-Christ. De plus l'Eucharistie est une huile sanctifiée sur l'Autel, & dont les baptizez sont oints; or celui qui n'avoit ni Autel, ni Eglise, n'a pas pu sanctifier la creature de l'huile.* Enfin ils soûtiennent que ceux qui n'ont pas eux mêmes le S. Esprit, comme les Schismatiques & les Héretiques, ne le peuvent pas donner, & que

a P. 190.

& que sans cela il n'y a point de baptême.

Malgré cette décision du Concile d'Afrique, quelques Evêques appuiez sur l'usage ancien & sur l'unité du Baptême ne purent se résoudre à rebaptizer les Novatiens. C'est pourquoi *Quintus* Evêque de Mauritanie aiant fait dire à S. Cyprien qu'il seroit bien aise de savoir son sentiment, sur les deux raisons que l'on vient de marquer [a]; l'Evêque de Carthage lui envoia la Lettre du Concile d'Afrique, & lui répondit qu'il n'y avoit en effet qu'un baptême, savoir celui de l'Eglise Catholique; que celui des Hérétiques étoit nul; & qu'il se falloit bien garder de le préferer à l'autre, comme faisoient quelques uns *qui ne consideroient pas qu'il est écrit:* celui qui est baptizé par un mort, que lui sert d'être lavé, *qui baptizatur à mortuo, quid proficit lavatio ejus.* C'est un passage de l'Ecclesiastique Ch. XXXIV: 27. qui est cité tout à fait à contre-sens, & qui étoit peutêtre tronqué dans la Version, dont S. Cyprien se servoit, à moins que la mémoire ne lui ait manqué & qu'il n'en ait ainsi oublié une partie: voici les paroles entieres; *baptizatus à mortuo, & rursus eum tangit, quid pro-*

[a] *Ep.* 71. *p.* 193.

proficit lavatio ejus? A quoi sert de se laver après avoir touché un cadavre, si on le touche encore. Pour ce qui regarde la coûtume, il répond qu'il est vrai qu'on n'a jamais rebaptizé ceux qui avoient été baptizez dans l'Eglise, & qui étant tombez dans l'Héresie en revenoient; mais il ne tombe pas d'accord, que l'on en ait usé ainsi envers ceux qui pouvoient avoir été baptizez hors de l'Eglise. Et quand cela seroit, *il ne faut pas se servir*, selon lui, *de la prescription de la coûtume, mais vaincre* ses adversaires *par la raison. Car S. Pierre*, ajoûte-t-il, *que nôtre Seigneur avoit choisi le premier, & sur lequel il avoit fondé son Eglise, lorsque S. Paul disputa contre lui, touchant la Circoncision, ne s'attribua rien insolemment, & ne dit pas avec arrogance qu'il étoit le premier* (se primatum tenere) *& qu'il falloit plûtôt que les plus jeunes & ceux qui étoient venus après lui obeïssent.* Il ajoûte qu'*Agrippin* Evêque de Carthage & ceux d'Afrique & de Numidie avoient autrefois jugé la même chose que lui, touchant le baptême des Héretiques.

L'ANNE'E suivante CCLVI. Cyprien voiant que plusieurs préferoient la coûtume ancienne à ses raisons, & craignant que cette diversité de sentimens ne

ne causât du desordre, écrivit son livre *de bono Patientiæ*, de l'utilité de la Patience; où il ne dit rien néanmoins de la Controverse du baptême, mais se sert seulement de raisons generales, pour porter les Chrétiens à cette vertu; qui renferme, selon lui, la constance dans le mal, la douceur & la moderation en tout, qui font que l'on donne aux choses le temps qu'elles demandent.

Peu de temps aprés S. Cyprien convoca un nouveau Concile, non seulement des Evêques d'Afrique, mais encore de Numidie, où cette Controverse avoit été le plus agitée. On y fit particuliérement deux décrets, l'un concernant l'unité du baptême de l'Eglise Catholique, & l'autre touchant les Ecclesiastiques, qui auroient été ordonnez par les Hérétiques & qui se rangeroient à l'Eglise, & de ceux qui aiant été ordonnez dans l'Eglise & étant passez dans quelque autre parti, reviendroient à leurs anciens sentimens. On résolut de ne recevoir ces Ecclesiastiques qu'à la Communion Laïque, & de ne tenir pour bon que le Baptême des Catholiques. Ce Concile, qui étoit composé de LXXI. Evêques, [a] écrivit, à Rome à Etienne, pour lui donner avis de ce qu'il avoit fait, & joignit à sa

[a] *Ep. 72. p. 196.*

à sa Lettre celle du Synode précedent aux Evêques de Numidie, & celle de S. Cyprien à Quintus. S. Cyprien qui fut en cette rencontre, comme en presque toutes les autres; le Secretaire du Concile, traite l'Evêque de Rome de *Frere*, de même que ses prédecesseurs; & après lui avoir appris ce que le Concile avoit résolu, finit ainsi sa Lettre:

„ Nous vous avons fait savoir cela, nô-
„ tre très-cher frere, & à cause de
„ l'honneur de l'Episcopat, qui nous
„ est commun, & à cause de la simple
„ amitié, que nous avons pour vous;
„ croiant que vous approuverez aussi,
„ selon la sincerité de vôtre pieté &
„ de vôtre foi, des choses qui sont pieu-
„ ses & équitables. Nous savons au
„ reste que quelques uns ne veulent pas
„ se défaire de ce qu'ils ont une fois ap-
„ pris, & ne changent pas aisément
„ leur résolution, mais retiennent de
„ certaines choses, qui leur sont par-
„ ticulieres, & qu'ils ont mises une fois
„ en pratique, sans rompre le lien de
„ la paix & de la concorde avec leurs
„ Collegues. En quoi nous ne faisons
„ violence, ni n'entreprenons de don-
„ ner la Loi à personne, puis que cha-
„ que Evêque est libre dans l'admini-
„ stration de son Eglise, & ne rendra
„ raison de sa conduite qu'au Seigneur.

Ju-

Jubajan Evêque de Mauritanie envoia peu de temps après une Lettre à S. Cyprien, où l'on faiſoit diverſes objections contre ſon ſentiment, auſquelles [a] S. Cyprien répondit par une autre aſſez longue, par où il paroît que les Novatiens rebaptizoient auſſi, à l'imitation des Catholiques, ceux qui paſſoient de leur côté. Il répete les principes, que l'on a déja vus; c'eſt que les Héretiques n'aiant pas la vraie foi, ne pouvoient pas accorder la remiſſion des pechez & le S. Eſprit, privileges que Dieu n'avoit donné qu'aux Apôtres, & à ceux qui retenoient la foi de ces Sains hommes, non ſeulement en paroles comme les Héretiques, mais en effet. Il ſe récrie fort contre ceux [b] qui oppoſent la coûtume à la raiſon, comme il le fait encore en divers autres endroits, & ſoûtient que ſi on a erré une fois, il ne faut pas toûjours demeurer dans l'erreur: *non tamen quia aliquando erratum eſt, ideò & ſemper errandum.* En effet ſuppoſé que ſes principes touchant la nature du Baptême & de l'Egliſe, tels qu'on les a expoſez, ſoient veritables, comme on le croioit alors, il n'eſt pas aiſé de ſe débarraſſer de ſes raiſons. Auſſi l'Egliſe d'Afrique aiant changé depuis de ſentiment,

K S. Au-

[a] *Ep.* 73 *p.* 198. [b] *P.* 208.

Jubajan Evêque de Mauritanie envoia peu de temps aprés une Lettre à S. Cyprien, où l'on faisoit diverses objections contre son sentiment, ausquelles [a] S. Cyprien répondit par une autre assez longue, par où il paroît que les Novatiens rebaptizoient aussi, à l'imitation des Catholiques, ceux qui passoient de leur côté. Il répete les principes, que l'on a déja vus; c'est que les Héretiques n'aiant pas la vraie foi, ne pouvoient pas accorder la remission des pechez & le S. Esprit, privileges que Dieu n'avoit donné qu'aux Apôtres, & à ceux qui retenoient la foi de ces Sains hommes, non seulement en paroles comme les Héretiques, mais en effet. Il se récrie fort contre ceux [b] qui opposent la coûtume à la raison, comme il le fait encore en divers autres endroits, & soûtient que si on a erré une fois, il ne faut pas toûjours demeurer dans l'erreur: *non tamen quia aliquando erratum est, ideò & semper errandum.* En effet supposé que ses principes touchant la nature du Baptême & de l'Eglise, tels qu'on les a exposez, soient veritables, comme on le croioit alors, il n'est pas aisé de se débarrasser de ses raisons. Aussi l'Eglise d'Afrique aiant changé depuis de sentiment,

 S. Au-

a Ep. 73 p. 198. b P. 208.

S. Auguſtin *a* n'a pas eu peu de peine à réfuter nôtre Evêque, & ne peut ſe tirer d'affaire, qu'en ſuppoſant que Dieu a attaché ſa grace à la ſimple céremonie du baptême, ce qui eſt auſſi incertain que les principes de S. Cyprien, puiſque l'Ecriture n'a rien dit des uns, ni des autres. L'Evêque d'Hippone preſſé par l'autorité des Lettres de celui de Carthage, touchant le Baptême des Héretiques, en parle quelquefois comme ſi elles étoient ſuppoſées; mais on voit bien que ce n'étoit que la chaleur de la diſpute, qui le faiſoit parler ainſi. Elles ne contiennent que des principes, que S. Cyprien a ſoûtenus en d'autres ouvrages, & y ſont ſi conformes pour le ſtyle, que perſonne ne s'eſt jamais aviſé d'en douter que lui. Auſſi *Jubajan* témoigna dans la ſuite d'être ſatisfait des raiſons du premier.

Etienne peutêtre irrité de ce qu'on en étoit venu à une déciſion, ſans le conſulter auparavant, fut au contraire d'un ſentiment fort éloigné. Il écrivit à S. Cyprien une Lettre qui s'eſt perduë, où il rejetta & condamna les déciſions du Concile de Carthage: excommunia tous ceux qui y avoient été, & déclara qu'on devoit recevoir ſans rebaptizer tous ceux qui ſe rangeoient

a In lib. de Baptiſ. contra Donat.

geoient à l'Eglise; de quelque Héresie qu'ils vinssent; ce qui donna origine à un schisme fâcheux entre les Eglises d'Afrique & celle de Rome. En ce temps-là *Pompée* Evêque de *Sabrata*, ville d'Afrique, pria celui de Carthage de lui faire savoir le sentiment d'Etienne, sur quoi S. Cyprien lui envoia sa Lettre avec une réfutation, où ils n'observe guere les regles de patience, qu'il donne dans le livre où il traite de cette vertu: comme Etienne de son côté les avoit violées d'une maniére tout à fait indigne. On peut voir par là que les loüanges que nôtre Martyr donne aux Chrétiens à cet égard, au commencement du même livre, où il dit qu'ils ne vantent point leurs vertus, en même temps qu'il les vante beaucoup, étoient de ces loüanges qui nous apprennent plûtôt ce que devoient être ceux à qui on les a données, que ce qu'ils ont effectivement été. Il accuse Etienne d'avoir écrit avec orgueuil, & plusieurs choses qui ne faisoient rien au sujet, de s'être contredit, & d'avoir parlé comme un ignorant, & comme un malhabile homme, particuliérement à l'égard de ces paroles: *Si quis ergo à quacunque hæresi venerit ad nos, nihil innovetur, nisi quod traditum est, ut manus ei imponatur ad pœnitentiam, cùm*

ipsi haretici propriè alterutrum ad se venientes non baptizent sed communicent tantùm. S. Cyprien crie fort contre cette Tradition, & en appelle à l'Ecriture, qui n'ordonne rien de semblable, & qu'il regarde comme la source de la Tradition, a à laquelle on doit avoir son recours, quand les ruisseaux viennent à tarir. Il accuse Etienne de prendre la cause des Héretiques contre l'Eglise & de la trahir, avec une chaleur extraordinaire. Il est vrai qu'il en use de même dans tous ses démêlez, où il ne parle que de la Discipline & de l'autorité Episcopale, sans témoigner beaucoup de douceur. Aussi n'étoit-ce guere la coûtume alors de disputer avec modèration, non plus qu'aujourd'hui. Etienne écrivit encore à quelques Evêques d'Orient, qu'il savoit être dans le sentiment des Africains, & menaça de rompre la Communion avec eux, s'ils y persistoient.

Cependant S. Cyprien, pour se soûtenir contre l'autorité du Siege de Rome, convoca, au mois de Septembre, un troisiéme Concile où il se trouva LXXXVII. Evêques Africains, Numides & Maures. On y lut d'abord les Lettres de S. Cyprien à Jubajan, de Jubajan à S. Cyprien

a P. 215.

prien, & de S. Cyprien à Etienne, après quoi les Evêques, en présence des Prêtres, des Diacres, & d'une partie du peuple, dirent leur sentiment l'un après l'autre, comme on le peut voir dans les Actes du Concile qui nous sont restez, & qui sont à la fin des traitez de S. Cyprien. Ce dernier, après la lecture dont on vient de parler, & apparemment après s'être entretenu avec les autres en particulier ou en public sur cette matiére, les exorte à dire leurs sentimens, ,, sans *a* juger personne, & sans ôter ,, le droit de la Communion à ceux qui ,, ne seroient pas de la même opinion. ,, Car personne d'entre nous, dit-il, ne ,, s'établit Evêque des Evêques, ni n'o- ,, blige ses Collegues à être de son sen- ,, timent, par une terreur tyrannique, ,, puisque tout Evêque est maître de ,, lui même, selon l'étenduë de la li- ,, berté que son Autorité lui donne, & ,, ne peut pas plus être jugé par un au- ,, tre Evêque, que le juger lui même. ,, Mais attendons tous le jugement de ,, nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui seul ,, a le pouvoir de nous établir dans le ,, gouvernement de son Eglise & de ,, juger de nôtre conduite. *Neque enim quisquam nostrum Episcopum se Episcoporum*

a P. 229.

porum constituit, aut tyrannico terrore ad obsequendi necessitatem collegas suos adigit; quando habeat omnis Episcopus, pro licentiâ libertatis & potestatis suæ, arbitrium proprium &c. Ensuite chaque Evêque dit son avis & confirme le sentiment de celui de Carthage, qui étant le Président parle le dernier. Il n'y a rien de plus clair que le sentiment des Peres d'Afrique là-dessus, cependant la coûtume, l'autorité du siege de Rome, outre l'interêt des Evêques qui voioient que les Héretiques rentroient plus facilement dans le sein de l'Eglise, lors qu'on ne les rebaptizoit pas, que lors qu'on les faisoit repasser par cette ceremonie, firent que l'Eglise d'Afrique se relâcha de cette severité; & que les Donatistes s'étant avisez de la rétablir, S. Augustin entreprit de les réfuter, & de faire voir que S. Cyprien avoit eu tort. Ce n'est pas que l'on n'ait extrémement varié en divers lieux sur ce sujet, comme on le pourra voir par la note que l'Evêque d'Oxford a mise à la fin de ce Concile, où il montre que celui de Nicée ne définit point cette Controverse.

Après que le Concile de Carthage eut décidé qu'il falloit rebaptizer les Héretiques, S. Cyprien aiant sû apparemment ce qu'Etienne avoit écrit en Orient,

Orient, écrivit à *Firmilien* Evêque de Cesarée en Cappadoce, à qui il envoia aussi, par *Rogatien* Diacre, les Lettres qui avoient été écrites sur ce sujet.[a] *Firmilien* répondit avant l'Hyver, par une longue Lettre par où il témoigne, qu'il étoit du même sentiment que les Evêques Africains, & prouve son opinion par les mêmes raisons dont S. Cyprien se sert, qu'il ne fait que dire en autres termes, & qu'il n'est pas besoin de rapporter encore une fois. Il n'y a à cet égard dans cette Lettre, que deux faits remarquables; l'un est qu'en Asie, comme en Afrique, [b] les Evêques s'assembloient tous les ans pour regler les affaires des Eglises, afin que s'il se rencontroit quelque chose d'important on y pût proceder avec l'avis & le consentement commun des Evêques, comme lors qu'il s'agissoit d'ordonner des pénitences aux Tombez, ou à ceux qui avoient fait quelque peché public après leur baptême. L'autre fait c'est qu'il y [c] avoit long temps que dans l'un de ces Synodes, tenu à *Iconie*, les Evêques de Galatie, de Cilicie & des Provinces voisines avoient arrêté la même chose, touchant le Baptême des Héretiques, que les Evêques Africains. A la fin, Firmilien s'adresse à Etienne lui repro-

a Ep.75. p.217. b P.219. c P.221.

che ſon ignorance & ſon orgueuil ; l'accuſe de ſchiſme, & ſoûtient qu'en retranchant de la Communion tant d'Evêques, il s'étoit excommunié lui même. ª *Qu'y a-t-il*, continuë Firmilien par une piquante ironie, *de plus humble & de plus doux que de rompre avec tant d'Evêques par tout le monde, que de troubler la paix que l'on avoit avec chacun d'eux, par diverſes ſortes de brouilleries, tantôt avec les Evêques d'Orient (comme vous le ſavez ſans doute) tantôt avec vous qui êtes au Midi? Il a reçu les Evêques que vous lui avez envoiez avec tant de patience & de douceur, qu'il ne leur a pas ſeulement voulu parler. Il s'eſt ſi bien ſouvenu de la charité, qu'il a défendu à tous les freres de les recevoir chez eux ; en ſorte qu'on leur a refuſé, non ſeulement la paix & la Communion, mais encore de les loger.* Il dit auſſi qu'Etienne traitoit S. Cyprien de *faux-Chriſt, de faux Apôtre,* & *d'Ouvrier trompeur, parce que ſe ſentant coupable de tout cela, il avoit voulu dire d'un autre, en mentant, ce qu'il méritoit lui-même qu'on lui dît.* Il ſemble qu'on avoit ſuggeré à Firmilien ce qu'il dit de la conduite d'Etienne, & peutêtre même qu'on l'avoit prié d'en parler ainſi, à cauſe des peuples ; parce qu'autrement

ª P. 228.

ment il n'avoit que faire de s'étendre sur cela en écrivant à des gens, qui en devoient être mieux instruits que lui. Aussi cette Lettre étoit-elle écrite pour la publier, ce qui fit qu'on la traduisit en Latin; peutêtre que ce fut S. Cyprien lui même qui prit cette peine, au moins elle sent extrémement son style. Cette Lettre avoit si fort choqué *Latinus Latinius*; qui avoit eu soin de l'Edition de Cyprien, par *Manuce*, qu'il l'avoit omise [a] *suivant en cela l'exemple de ses prédecesseurs, & détestant l'insolence* de Firmilien; *cum majorum exempla secutus, tum hominis petulantiam detestatus*. C'est ainsi que la posterité a supprimé diverses choses des Anciens, seulement parce qu'elle ne les trouvoit pas à son goût.

Ce fut vers le même temps que S. Cyprien composa son livre *de l'Envie*, [b] apparemment à l'occasion des divisions dont on a parlé, où les jalousies des Evêques avoient peutêtre beaucoup de part. Nôtre Evêque ne se servant que de motifs communs pour détourner les Chrétiens de ce vice, on ne s'y arrêtera pas.

Ces divisions n'étant point encore appaisées, l'Empereur *Valerien*, qui avoit été très-favorable aux Chrétiens,

 poussé

a *Bibliot. Sac. p.* 177. b *P.* 221.

poussé par *Macrien*, la premiére personne de l'Etat après lui, commença à les persecuter l'année CCLVII. Il leur défendoit de s'assembler, & d'entrer dans les Cimetieres sous peine de la vie, comme il paroît par les Actes de la passion de S. Cyprien, qui sont après sa vie écrite par Ponce. En ce temps-là *Etienne* Evêque de Rome vint à mourir, & vint-deux jours après *Xyste* lui succeda. Le trentiéme d'Août S. Cyprien comparut devant *Aspasius Paternus* Proconsul d'Afrique, où après avoir Confessé qu'il étoit Chrétien & Evêque, & refusé de sacrifier aux Idoles, comme de dire les noms des Prêtres qu'on vouloit qu'il déferât, il fut condamné à aller en exil à *Curubes*, où on le conduisit le 24 de Septembre. C'étoit une ville maritime de la *Zeugitane*, alors deserte, mais où il y a eu depuis un Siege Episcopal.

Comme plusieurs des Chrétiens, s'alloient d'eux mêmes déferer aux Magistrats, *a* les Empereurs l'avoient défendu, & le Proconsul d'Afrique, ne s'attendant pas à les voir venir d'eux mêmes, fit chercher les Prêtres de Carthage, pendant que S. Cyprien dans son exil avoit un songe prophetique, si on en croit l'Auteur de sa vie à qui il le

a Vid. Aut. Post. Cypr.

le raconta, par où il fut averti de sa mort. „ Je n'étois pas encore endormi, „ disoit-il à Ponce, lors que je vis un „ jeune homme d'une taille plus gran- „ de que celle des hommes ordinaires, „ qui me conduisit au Prétoire de sorte „ qu'il me sembloit que je paroissois „ devant le Tribunal du Proconsul. „ D'abord qu'il me vit il écrivit sur des „ Tablettes une sentence, que je ne „ pouvois pas savoir, parce qu'il ne „ m'avoit point fait les interrogats que „ l'on a accoûtumé de faire. Mais le „ jeune homme, qui étoit derriére lui „ curieux de la savoir, lut ce qu'il avoit „ écrit, & ne pouvant parler me la fit „ comprendre par signe, en étendant „ le bras, comme une épée dont on va „ trancher la tête. L'aiant comprise, „ je demandai instamment un jour de „ délai, pour mettre ordre à mes af- „ faires ; le Juge écrivit je ne sai „ quoi sur ses tablettes, & je connus à „ son visage qu'il étoit touché de ma „ demande. Le jeune homme aussi me „ fit signe qu'on m'avoit accordé ce dé- „ lai, en tordant ses doits les uns der- „ riére les autres. C'est-là le songe de S. Cyprien, sur quoi Ponce fait de grandes exclamations, comme s'il n'y avoit rien de si clair ; néanmoins celui qui l'eut ne l'entendit pas & l'on

l'on verra, par la ſuite, que l'explication de Ponce peut être fort douteuſe.

Cependant l'Intendant de Numidie, plus ſevere que le Proconſul d'Afrique, s'étant ſaiſi de pluſieurs Evêques, Prêtres & Diacres de ſa Province, comme ils réfuſerent d'abandonner la Religion Chrétienne, leur fit donner des coups de bâton & enſuite les condamna à travailler aux Mines en trois endroits differens, où S. Cyprien [a] leur écrivit de Curubes une Lettre, par laquelle il les félicite & les encourage avec ſa Rhetorique ordinaire. Il y joignit quelque argent, pour diſtribuer à ceux qui en avoient beſoin. Peu de temps après, il reçût de ces trois endroits [b] des Lettres de remerciment, où les Martyrs Numides le complimentent dans le même ſtyle, & le remercient de ſa liberalité.

On perſecutoit auſſi dans le même temps les Chrétiens [c] en Egypte, & *Emilien* Gouverneur de cette Province envoia *Denys* Evêque d'Alexandrie en exil en un certain lieu de Libye, nommé *Cephre*, où il convertit pluſieurs perſonnes au Chriſtianiſme. Il avoit écrit une Lettre à Etienne Evêque [d] de Ro-

a *Ep.76.p.231.* b *Ep.77,78,79.p.234.*
c *Vid. Euſeb. Lib.VII.c.11.* d *Ib.c.5.& 7.*

Rome, dans laquelle il tâchoit de le rendre plus moderé à l'égard de ceux qui vouloient qu'on rebaptizât les Hérétiques. Aiant apris l'élection de Xyste, il lui en écrivit encore, aussi bien qu'à *Denys* & à *Philemon* Prêtres Romains, qui lui avoient témoigné qu'ils étoient du sentiment de leur Evêque. Dans sa Lettre à Philémon, il assure que la coûtume de rebaptizer les „ Héretiques n'avoit pas été introdui„te par les seuls Africains, mais par „ plusieurs autres Evêques, dans des „ Eglises très-nombreuses, dans les „ Conciles d'Iconie & de Synnade & „ en d'autres lieux encore. Le même Evêque écrivit à Xyste *a* une seconde Lettre, où il lui demande conseil sur ce qu'il devoit faire à l'égard d'un homme qui aiant été baptizé chez les Héretiques avoit communié longtemps parmi les Orthodoxes, mais qui aiant ouï à l'Alexandrie les demandes que l'on faisoit à ceux que l'on baptizoit, vint à douter de la validité de son baptême, & n'osoit plus communier en suite, mais demandoit à être rebaptizé. Denys avoit jugé que le défaut de son baptême pouvoit être corrigé par le long usage de la Communion dans l'Eglise Catholique, mais il n'a-

a *Lib. VII. cap. 9.*

n'avoit pu guerir le scrupule de cet homme-là, sur quoi il demande conseil à Xyste. Quelques Auteurs modernes, qui n'ont pu souffrir que les Evêques d'Afrique & d'Asie ne se soient pas soumis d'abord à celui de Rome, ont prétendu que les uns & les autres s'en repentirent & firent réparation à Xyste. Mais ces Historiens sont du nombre de ceux, qui accommodent l'Histoire à leurs interêts présens, sans se mettre autrement en peine de la verité.

L'ANNÉE CCLVIII. Valerien s'étant engagé dans la guerre contre les Perses, qui lui fut fatale, remit à Macrien le soin de l'Etat; ce qui fit redoubler la persecution, qui avoit déja été commencée par l'avis de ce dernier. „ Valerien écrivit au Senat qu'on fit „ mourir les Evêques, les Prêtres & les „ Diacres; *a* que l'on confiscât les biens „ aux Senateurs, aux personnes de qualité, & aux Chevaliers Romains qui „ feroient profession du Christianisme, „ & qu'on en vint même aux derniers „ supplices, si après cela ils perseveroient; que pour les femmes on les exilât, après leur avoir ôté ce qu'elles „ avoient; & que ceux qui étoient de „ la maison de l'Empereur, qui auroient „ con-

a *Ep.* 80. *p.* 237.

„ confessé, ou qui confesseroient le „ Christianisme fussent condamnez à la „ confiscation de leurs corps & de „ leurs biens.

Cet Edit fut cause que Xyste, avec un Ecclesiastique nommé Quartus, souffrit le Martyre le VI. d'Août, dans le Cimetiere, où les Chrétiens s'assembloient alors. C'est ce qu'on peut voir dans une Lettre que S. Cyprien écrivit de son exil, où il apprit ces nouvelles par des gens qu'il avoit envoiez à Rome, pour savoir au vrai ce que l'Empereur avoit ordonné contre les Chrétiens.

S. Cyprien aiant demeuré près d'onze mois à Curubes, sans être privé de ses biens, *Galere Maxime* Proconsul d'Afrique, qui succeda à Paternus, le rappella de son exil, & lui permit de demeurer dans ses jardins; lieu que S. Cyprien avoit autrefois vendu pour en distribuer l'argent aux pauvres, & qui lui avoit été rendu depuis, par la liberalité de ceux qui l'avoient acheté. Cependant le Proconsul s'étant retiré à Utique, qui étoit environ à treize lieuës de Carthage, donna le temps à nôtre Martyr d'envoier quelcun à Rome, pour s'informer des ordres de l'Empereur contre les Chrétiens, parce qu'on faisoit courir des bruits fort dif-

differens. Ces gens-là de retour apporterent non ſeulement une copie de l'Edit de Valerien, mais encore des Lettres qu'il avoit écrites aux Gouverneurs des Provinces de l'Empire, pour leur ordonner de perſecuter les Chrétiens. Le Proconſul aiant auſſi reçu ces Lettres, envoia des Soldats pour prendre S. Cyprien, mais ils ne le trouverent pas dans ſes jardins. Sur l'avis qu'il avoit eu qu'on le vouloit ſaiſir pour l'emmener à Utique, il s'étoit retiré dans un lieu, où il demeura caché en attendant le retour du Proconſul à Carthage. Il aſſure dans une [a] Lettre, qu'il écrivit de ce lieu-là, & qui eſt la derniére qu'il ait écrite, que ce n'étoit pas la crainte de mourir, qui l'avoit obligé de ſe retirer; mais parce qu'il étoit de l'honneur d'un Evêque & de l'Egliſe qu'il conduiſoit, qu'il mourût à la vuë de ſon Troupeau. Il y a ſujet d'être ſurpris que ni Ponce, ni l'Auteur de la paſſion de S. Cyprien n'aient rien dit de cette retraite; l'aiant repréſenté comme prêt à paroître devant le Proconſul à la premiére citation. Cyprien exorte dans cette même Lettre le peuple à demeurer en repos, ſans cauſer de tumulte, & ſans s'aller témerairement préſenter à ſouffrir le martyre.

Ce-

[a] *Ep.* 81. *p.* 238.

Cependant le Proconsul étant de retour à Carthage, S. Cyprien sortit du lieu où il étoit caché & retourna dans ses jardins, d'où il ne voulut pas sortir pour se retirer dans un lieu de sureté; quoi que non seulement les Chrétiens, mais encore plusieurs personnes de qualité d'entre les Païens l'y exortassent, & lui offrissent leurs terres, pour s'y aller cacher. Là dessus le Proconsul, pour executer l'ordre de Valerien, y envoia subitement ses Gardes, de peur que Cyprien ne s'échappât encore une fois. Mais il le trouverent résolu à aller avec eux à l'Hôtel du Proconsul, qui remit néanmoins au lendemain à prononcer sa sentence. Nôtre Martyr fut conduit à la maison du Capitaine des Gardes, pour y passer la nuit. On permit à ses amis de souper avec lui, & d'y demeurer. On n'empêcha pas même que le peuple Chrétien, qui craignoit qu'on ne fit mourir subitement son Evêque, ne passât la nuit devant la porte du logis. Ponce remarque qu'on n'avoit accoûtumé alors de veiller que la nuit de la Passion de nôtre Seigneur, & que la bonté divine voulut faire le même honneur à S. Cyprien; car cet Auteur ne perd aucune occasion de faire paroître son éloquence, par de semblables remarques.

Le Lendemain étant sorti du logis du Capitaine des Gardes, pour aller au Prétoire, accompagné d'une très-grande multitude de gens, comme on attendoit que le Proconsul vint, il se trouva en cet endroit une Chaire couverte d'un linge, où il s'assit. C'étoit un honneur particulier aux Evêques, que de s'asseoir sur de semblables sieges; & il se rencontra par hazard que les Païens traiterent S. Cyprien en Evêque, sans le savoir. Ponce dit encore que S. Cyprien étant tout en sueur, à cause du long chemin qu'il lui avoit fallu faire, un des soldats, qui avoit été autrefois Chrétien, offrit de le changer d'habit, cherchant l'occasion d'avoir la sueur d'un Martyr; mais que S. Cyprien lui répondit, qu'il n'avoit pas besoin de remede pour un mal, qui finiroit peutêtre ce jour-là. Le Proconsul parut un moment après, & il se forma ce Dialogue entre eux: GAL. *Etes-vous Thascius Cyprien?* CYP. *Je le suis.* GAL. *Avez vous été le Pape de ces sacrileges?* CYP. *Oui.* GAL. *Les très-sacrez Empereurs vous ordonnent de sacrifier.* CYP. *Je ne le ferai pas.* GAL. *Pensez-y.* CYP. *Suivez vos ordres, il n'est point besoin de penser en une chose si juste.* Le Proconsul s'étant entretenu avec son Conseil, prononça ensuite a-

vec

vec quelque peine ces paroles : *Vous avez vêcu long-temps d'une maniére sacrilege, vous avez engagé plusieurs personnes dans une détestable conspiration, vous avez déclaré la guerre aux Dieux des Romains, & à nos sacrées Loix. Les très-pieux & très sacrez Princes Valerien & Gallien Augustes, & Valerien Cesar n'ont pas pu vous faire rentrer dans leur Religion. C'est pourquoi aiant été convaincu d'être l'auteur & le chef de très-grands crimes, vous servirez d'exemple à ceux que vous avez attirez à vous, par vôtre mechanceté. Nous satisferons à la severité des Loix, en vous faisant mourir.* Aprés cela il lût la sentence conçuë en ces termes, dans ses tablettes : *Nous voulons que Thascius Cyprien ait la tête tranchée*; nôtre Martyr répondit : *Dieu soit loüé.* Ensuite les soldats, & le peuple le conduisirent en une plaine, près de la metairie de *Sextus*, & environnée d'arbres, de sorte que ceux qui étoient venus les derniers, ne pouvant rien voir, à cause de la foule, furent obligez de grimper sur les arbres. Enfin Cyprien s'étant bandé les yeux lui même, pria le Centurion de se hâter. Ponce dit que ce soldat trembloit en mettant la main à l'épée, mais que la force de faire sa fonction lui fut donnée d'enhaut, quand l'heure du Martyre de l'Evêque

de Carthage fut venuë. C'est ainsi que mourut le premier Evêque Martyr, que l'Afrique ait eu, aprés avoir porté plusieurs personnes de son troupeau à souffrir la même peine. Il étoit, comme on l'a vu, éloquent à la maniére de son temps, exact dans les fonctions de sa charge, & soigneux même à avertir de leur devoir les autres Evêques, sans en excepter celui de Rome; dont bien loin de reconnoître la superiorité, il recevoit avec peine les remontrances. S'il soûtint avec un peu trop de hauteur les droits, qu'ils croioit attachez à l'Episcopat, il ne fut pas le seul; & l'on doit croire qu'il lava par son sang ce que l'on pourroit reprendre dans sa vie; sans imiter néanmoins ce que l'on y peut trouver à redire, par une excessive admiration de ses vertus. Il crut avoir des révelations, & il en eut peutêtre quelques unes; mais qu'il est difficile à présent de distinguer de ses simples songes, puisqu'il s'y trompoit peutêtre lui même. Il mourut le Mardi 14 de Septembre de l'an CCLVIII, le même jour qu'il avoit été conduit en exil à Curubes. Ponce ne doutoit point que ce ne fût l'accomplissement du songe dont on a parlé, & que le délai d'un *jour* ne marquât une année. Mais si au lieu d'une année S. Cyprien avoit de-

demeuré dans l'exil vint-quatre jours, vint-quatre ſemaines, ou vint-quatre mois ; ſon Diacre auroit dit que le jour étant composé de vint-quatre heures, chaque heure marquoit un jour, une ſemaine, ou ~~deux~~ mois. Ou s'il n'eût pas eu aſſez d'eſprit pour expliquer ce ſonge, il n'en auroit rien dit, ou auroit avoüé ſon ignorance. On pourra voir encore quelques autres circonſtances de la mort de nôtre Martyr dans les Actes de ſa Paſſion, ſur leſquels on n'oſe pas trop s'appuier, parce qu'il y a toutes les apparences du monde, qu'ils ont été falſifiez, ſelon la remarque de l'Evêque d'Oxfort. Jun

On n'a plus rien à dire que quelque choſe des Editions des œuvres de S. Cyprien, & particuliérement de celle-ci. Juſqu'à *Pamelius* Chanoine de Broges, les Epîtres de S. Cyprien avoient été en deſordre, ſans aucun égard au temps. C'eſt lui le premier, qui s'eſt aviſé de les mettre en ordre ; mais quoi que ſon deſſein fût très-bon, l'execution n'y répondit pas, ce qui a donné lieu à Jean Pearſon Evêque de Cheſter de corriger les fautes qu'il avoit faites. Au reſte ce Chanoine prend ſouvent occaſion de débiter les dogmes de l'Egliſe Romaine dans ſes Notes, & interprete, autant qu'il peut, S. Cyprien par les

sentimens de cette Eglise. *Rigaut* qui a aussi publié cet Auteur, avec des Notes, & qui faisoit profession de la Religion Catholique Romaine aussi bien que Pamelius, a suivi une route toute opposée, & soûtient bien plus souvent les sentimens des Protestans que ceux de son Eglise. Il est même allé quelquefois plus loin, comme lorsque sur la Lettre LXIV. de S. Cyprien il attaque le baptême des petits enfans, ce qui a fait que l'Evêque d'Oxfort l'a traité de *prévaricateur*, & a tâché de répondre à ses raisons. Plusieurs de ceux qui croient qu'on ne fait pas mal de suivre la coûtume reçuë, & qui trouveront les preuves de Rigaut foibles, ne laisseront pas de juger que son Adversaire ne les a pas trop bien réfutées. On a accusé [a] Rigaut de remarquer avec soin dans les Anciens les endroits, où il y a quelque chose d'opposé aux opinions, non seulement de l'Eglise Romaine, mais de toutes les Eglises du monde. Il n'est pas moins certain, comme on l'a déja dit, que l'Evêque d'Oxfort prend toutes les occasions qu'il peut de réfuter les Novateurs des derniers siecles. Il parle même, en quelque endroit, [b] de ceux qui du temps de

Crom-

[a] *Dodwel de Jure Laïc. in Praef.* [b] *Ad Tract. de Lapsis. p* 133.

Cromwel feignoient d'être de ſon parti, quoi qu'ils fuſſent *Roialiſtes*, & les compare avec quelques uns d'entre les Libellatiques. Quelques uns de ces derniers faiſoient paroître, pour ſacrifier aux Dieux, un Païen ſous leur nom, qui tiroit un certificat du Magiſtrat, par lequel on diſoit qu'on l'avoit vû ſacrifier, & ſe ſervoient enſuite de ce certificat, quand on vouloit les obliger de le faire. De même du temps de Cromwel quelques Roialiſtes achetoient de petites marques que l'on donnoit aux Républicains, & qu'ils montroient lors que l'on vouloit les traiter comme ennemis de la République.

Quoi qu'il en ſoit, cette Edition eſt la meilleure de toutes celles qui aient paru juſqu'à préſent. Premiérement le Texte eſt imprimé aſſez correctement, & avec une très-grande fidelité: & l'on peut voir au deſſous les Varietez de lecture de divers Manuſcrits. Secondement, il y a au deſſous de ces Varietez les Notes de M. Fell, qui y inſere très-ſouvent celles de Pamelius & de Rigaut; & dans ces Notes on trouve des éclairciſſemens non ſeulement du texte de S. Cyprien, mais encore de divers endroits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. En troiſiéme lieu, les Traitez & les Lettres de S. Cyprien ſont ſelon l'ordre des

temps, ce qui ne sert pas peu à les bien entendre, comme on l'a reconnu en faisant cette vie. En quatriéme lieu, il y a au devant un ouvrage très-utile de *Jean Pearson*, dont on a déja parlé, qui contient une discussion exacte de toutes les difficultez Chronologiques concernant les années des Consuls, des Empereurs, & des Evêques de Rome, non seulement pendant treize ans, que S. Cyprien a été parmi les Chrétiens; mais encore trois années après sa mort. Outre cela l'Auteur dispose dans ces Annales les Ouvrages de nôtre Martyr, selon l'ordre des temps, & donne un abregé fort exact de sa vie; sans oublier de réfuter Baronius, soit à l'égard de la Chronologie, soit à l'égard des choses. En cinquiéme lieu, on trouvera ici de bons Indices des Epitres, selon l'ordre où elles se trouvent dans les autres Editions, des passages citez, & des mots, excepté que ce dernier n'est pas si ample qu'il seroit à souhaiter, quoi que ce soit un des meilleurs que l'on ait fait sur aucun des Peres. Il auroit été de plus à desirer que l'on fit en cet Indice un espéce de Dictionaire de S. Cyprien, en y joignant les divers sens ausquels il prend les mots; lesquels sens sont souvent bien differens de ceux ausquels ces mots se prennent dans la

bonne Latinité. On a indiqué, par exemple, que *Vigor* se prend dans cet Auteur pour *la rigueur de la Discipline*, & ce mot ne se trouve pas même dans l'Indice, bien loin que ce sens y soit remarqué. Mais comme il n'y a que peu d'Auteurs, pour qui l'on ait pris cette peine, il n'est pas surprenant qu'on ne l'ait pas prise pour S. Cyprien. En sixiéme lieu, l'Evêque d'Oxfort fit imprimer *in Folio* les *Dissertations Cyprianiques* de M. Dodwel, peu de temps aprés avoir publié son Cyprien, afin que ceux, qui les voudroient joindre à ce volume, pussent le faire. Elles parurent aussi *in Octavo*, de sorte qu'on les peut avoir à part. Cet Ouvrage est déja trop connu pour en parler, & l'on peut en reconnoître l'utilité, par diverses choses que l'on en a dites dans la vie de S. Cyprien. On y voit plusieurs des opinions & des coûtumes du siécle de S. Cyprien, & des Eglises d'Afrique en particulier, éclaircies & même soûtenues, autant qu'il a été possible à l'Auteur. Il tâche de remonter jusqu'à leur origine, & de marquer les principes sur lesquels elles étoient fondées, & c'est ce qu'il est trés difficile d'executer heureusement, à cause de la maniére étrange de raisonner de ces siecles-là. Aussi l'Auteur

se contente-t-il souvent de faire voir que les raisonnemens de S. Cyprien, qui ne paroissent pas aujourd'hui concluants, étoient bons dans les principes de son temps.

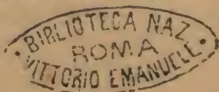
Enfin on a ajoûté à cette Edition les pieces, que l'on avoit attribuées à S. Cyprien, pendant les siecles barbares, où l'on ne savoit faire aucune distinction entre les styles. On y a joint aussi les Varietez de Lecture, & quelques petites Notes. Comme il y a quelques uns de ces Traitez qui n'avoient pas encore paru, on en donnera ici la liste, selon l'ordre où ils se trouvent. 1. *Des spectacles.* 2. *De la Discipline & de l'avantage de la Pudicité.* 3. *De la louange du Martyre.* 4. *Qu'il ne faut pas ôter aux Tombez l'esperance du Pardon.* 5. *Qu'il ne faut pas rebaptizer ceux qui ont été baptizez au nom de Jesus-Christ :* Rigaut est celui qui a le premier publié ce Traité. 6. *De ceux qui s'addonnent aux jeux de hazard* 7. *Des Montagnes de Sinaï & de Sion.* 8. *Prieres de Cyprien d'Antioche.* 9. *Les Ouvrages d'Arnaud de Chartres Abbé de Bonne-Val*, avec les Varietez de lecture des MSS. & ses *Méditations* qui n'avoient point encore paru. Cet Auteur vivoit l'an M C L X, & ses œuvres consistent en cinq pieces: *Des*

paro-

paroles de nôtre Seigneur sur la Croix: des principales Oeuvres de nôtre Seigneur: Des Oeuvres des six jours: des Loüanges de la Sainte Vierge: des Méditations. On a ajoûté à cela une Lettre de *S. Bernard* à cet Abbé, & trois autres *d'Arnulphe*, Evêque de Lisieux, au même. 10. *Quelques Poësies* attribuées à divers Auteurs. 11. *Du célibat des Ecclesiastiques*, ouvrage écrit du temps de *Bede*, auquel on disputoit en Occident de cette matiére, aprés que quelques Moines ridicules eurent publié que l'Ange Gabriel avoit apporté douze articles du ciel, dont l'un étoit que l'on ne devoit plus souffrir que les Ecclesiastiques fussent mariez. 12. *L'Exposition du Symbole des Apôtres*, par *Ruffin.* 13. Traité *contre les Juifs.* 14. *De la découverte de la Tête de S. Jean Baptiste.* 15. Traité *du double Martyre.* 16. *Des douze abus du siecle.* 17. *Le souper.* 18. *La Confession de S. Cyprien*, qui est un fragment, qui n'avoit point encore paru, d'un Roman fait du temps de Constantin, touchant je ne sai quel Cyprien, dont plusieurs Anciens ont parlé, comme on le peut voir dans la Préface de M. Fell. L'Imperatrice *Eudocie* avoit mis ce Roman en vers heroïques, & les

Grecs

Grecs, qui n'étoient guere instruits de l'histoire des Latins, avoient cru que c'étoit l'Evêque de Carthage ; mais les Latins, qui voioient que cette histoire ne quadroit point à nôtre Martyr, ont soûtenu que ç'avoit été un Evêque d'Antioche, pensée aussi peu vrai-semblable que celle des Grecs. *Il y avoit*, dit M. Fell, *une si grande licence de débiter des fictions, dans les premiers siecles, & tant de facilité à les croire, qu'à cause de cela l'Histoire en est devenuë extrémement suspecte, & que non seulement toute la terre, mais encore l'Eglise de Dieu se plaint avec raison de ces temps fabuleux.* Après cette Confession, l'Evêque d'Oxfort a mis cette Histoire, comme elle se trouve dans *Adon de Vienne*, n'aiant pas jugé à propos de grossir ce volume, par les Actes de *Simeon le Metaphraste*, ou par l'histoire Greque que l'on en trouve dans quelques MSS. Il a aussi omis deux Livres, qui dans les MSS. portent le nom de Cyprien, parce qu'ils sont pleins de superstition & d'extravagances. L'un est en Latin & s'appelle *les Secrets de Cyprien*; & l'autre, qui est Grec, est intitulé ses *Priéres*. 19. Enfin on trouve un livre



[illegible]

F I N.



vre intitulé *Exposition du Bissexte*, ou *Computation Pascale*, avec les Varietez des MSS. & les Notes de M. *Wallis*.

FIN.



